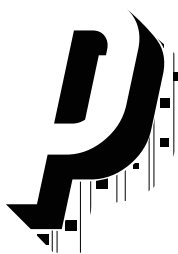


RAPPORT DE DÉMARCHE PARTICIPATIVE

ITINÉRANCE ET COHABITATION SOCIALE

SE COMPRENDRE POUR VIVRE ENSEMBLE

13 janvier 2026



OFFICE DE
**PARTICIPATION
PUBLIQUE**
DE LONGUEUIL

www.oppl.quebec



Équipe de projet

Jean-François L. Vachon, commissaire, président de la commission
Miriam Fahmy, commissaire
Victoria Figueroa-Tamayo, conseillère à la participation publique
Auxane Celen, agente

Permanence de l'Office

Julie Caron-Malenfant, présidente
Louis-Alexandre Cazal, conseiller en communication
Marie Depelteau-Paquette, cheffe de bureau
Jean-François Desgroseilliers, chef de bureau
Amélie Locas, conseillère en communication – mobilisation et logistique
Élise Naud, conseillère experte à la participation publique

Reproduction autorisée avec mention de la source

© Office de participation publique de Longueuil, 2026

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec

2026 Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2026

ISBN : 978-2-9823955-2-7 (version imprimée)

ISBN : 978-2-9823955-3-4 (PDF)

À PROPOS DE L'OFFICE DE PARTICIPATION PUBLIQUE DE LONGUEUIL

L'Office de participation publique de Longueuil est une instance impartiale et indépendante qui a pour mission de concevoir et de mettre en œuvre des démarches de participation publique sur une variété de sujets d'intérêt pour la population de Longueuil.

L'Office œuvre au service de l'intérêt collectif.

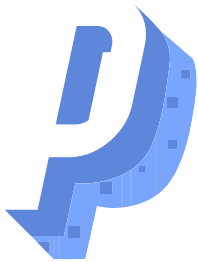
L'Office est constitué en vertu des articles 54.15 à 54.28 de la Charte de la Ville de Longueuil (RLRQ c. C-11.3).

En plus des fonctions qui lui sont conférées par le seul effet de la Charte, l'Office peut recevoir ses mandats du conseil de ville ou du comité exécutif. Il pourrait éventuellement recevoir des mandats d'un conseil d'arrondissement en vertu de sa compétence en urbanisme. Enfin, il pourrait également se voir attribuer des mandats du conseil d'agglomération pour tout projet qui relève de sa compétence.

Pour nous joindre

1111, rue Saint-Charles Ouest, bureau 552
Longueuil, QC J4K 5G4

Téléphone : 450 463-7203
Courriel : info@oppl.quebec
www.oppl.quebec



Longueuil, le 13 janvier 2026

Madame Catherine Fournier
Mairesse
Présidente du comité exécutif
Ville de Longueuil
Hôtel de ville de Longueuil
4250, chemin de la Savane
Longueuil (Québec) J3Y 9G4

Objet : Transmission du rapport de la démarche participative sur l'itinérance et la cohabitation sociale

Madame la Mairesse,

Par la présente, je vous transmets le rapport de la démarche participative sur l'itinérance et la cohabitation sociale, déployée par l'Office de participation publique de Longueuil pour répondre au mandat que le comité exécutif lui a confié le 28 août 2024 (résolution CE-240828-2.1). Le mandat consistait à concevoir et mettre en œuvre une démarche de participation publique visant à identifier les conditions essentielles à l'amélioration du vivre-ensemble et à la cohabitation sociale harmonieuse en lien avec les enjeux d'itinérance.

Lors des activités publiques qui se sont échelonnées de mars à juin 2025, l'Office a mis en œuvre une grande diversité de moyens pour permettre à tous les publics concernés, incluant les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance, de s'informer et de s'exprimer dans un cadre respectueux et sécuritaire. Un total de 1 062 participations à l'une ou l'autre des activités de la démarche ont été recensées.

Dans le cadre de cette démarche, l'Office a tenu à proposer des activités qui reflétaient le caractère sensible du sujet, en mobilisant notamment le théâtre et l'écriture pour amener la discussion hors des lieux communs et des idées préconçues. Le travail sur le terrain et l'approche de proximité déployés par la commission formée par l'Office ont permis d'aborder les questions d'itinérance et de cohabitation sociale avec humanité.

À la lecture de ce rapport, on retient notamment que les actions qui contribuent à améliorer la sécurité et les conditions de vie des plus vulnérables, soit les citoyennes et les citoyens en situation d'itinérance, ont pour effet de faciliter la cohabitation sociale de manière générale et d'être bénéfiques pour tout le monde.

Le rapport présente la diversité des points de vue recueillis par la commission, ainsi que les 15 recommandations qui émanent de l'analyse de ces points de vue. Il appartient maintenant à la Ville de déterminer comment elle envisage de traduire les recommandations de la commission de manière concrète.

L'Office diffusera publiquement ce rapport le 28 janvier 2026. Ce sera avec plaisir que je me rendrai disponible pour en présenter le contenu aux élues et élus de la ville.

Je vous prie d'agréer, Madame la Mairesse, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Julie Caron-Malenfant
Présidente

REMERCIEMENTS

La commission souhaite remercier toutes les citoyennes et tous les citoyens en situation d'itinérance, les expertes et experts de vécu¹ et les organismes qui lui auront permis de bien comprendre cette réalité au fil des activités et des visites de terrain effectuées dans le cadre de notre mandat. Nous remercions également toutes les citoyennes et tous les citoyens domiciliés, les commerçantes et commerçants, les partenaires institutionnels qui ont participé aux activités en ligne ou en personne, ou qui ont accepté de nous parler.

Note aux lectrices et aux lecteurs

Le fonctionnement de la commission est encadré par des règles qu'il importe de nommer afin d'éclairer les lectrices et lecteurs.

Rappelons que ce rapport n'est pas un rapport d'experts, mais bien un rapport de participation publique. Dans une démarche de cette nature, la commission ne considère que les contributions orales ou écrites qu'elle a reçues lors de la période d'expression des opinions. Bien que les contributions des groupes concernés ne soient pas toutes de la même ampleur, des efforts substantiels ont été faits pour joindre chacun d'entre eux.

La commission ne peut considérer aucune source externe telle que des recherches, études, rapports, bonnes pratiques, suggestions entendues dans des contextes informels, etc. Le lecteur doit ainsi saisir les limites de l'analyse et des recommandations contenues dans ce rapport, tout en gardant à l'esprit que les contributions recueillies sont d'une grande valeur pour permettre de bien saisir les perceptions, expériences, ressentis et aspirations des divers groupes évoluant sur le territoire.

Au moment de l'analyse des contributions, la récurrence des opinions émises et la clarté de l'argumentation permettent de déterminer l'importance relative à accorder aux différents points de vue. De même, il n'appartenait pas à la commission de porter un jugement sur la pertinence des commentaires recueillis, mais d'en faire la synthèse tout en faisant ressortir les tendances, les convergences et les divergences. La commission n'étant pas dotée du pouvoir d'enquête, elle n'avait pas pour mandat de s'assurer de la véracité des contributions. Des citations ont été choisies et incluses dans le rapport pour leur valeur illustrative et représentative des propos des personnes participantes.

Enfin, les activités ne s'appuyant pas sur un échantillonnage représentatif, les résultats, incluant ceux du questionnaire, ne peuvent être généralisés à l'ensemble de la population. D'ailleurs, des centaines d'idées émanant des citoyennes et citoyens domiciliés ou, en situation d'itinérance, des organismes et des partenaires institutionnels ont été proposées dans le cadre de la démarche. Elles sont regroupées dans leur forme brute et présentées en annexe pour garder les traces de cette intelligence collective.

¹ Dans le cadre de la démarche sur l'itinérance et la cohabitation sociale, les personnes dites « expertes ou experts de vécu » sont celles ayant vécu ou vivant une situation d'itinérance, dont le témoignage permet de mieux comprendre la réalité des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance. Au cours de la démarche, plusieurs expertes et experts de vécu ont été sollicités pour participer aux activités.

FAITS SAILLANTS

Avertissement

Le fonctionnement de la commission est encadré par des règles qu'il importe de nommer afin d'éclairer les lectrices et lecteurs.

Ceci n'est pas un rapport d'experts, mais bien un rapport de participation publique. La commission n'intègre dans son rapport que les contributions orales ou écrites qu'elle a reçues lors de la période d'expression des opinions.

Les activités ne s'appuyant pas sur un échantillonnage représentatif, les résultats, incluant ceux du questionnaire, ne peuvent être généralisés à l'ensemble de la population. Il n'en demeure pas moins que l'information recueillie a une valeur illustrant des vécus, expériences et ressentis des différents groupes consultés.

En août 2024, le comité exécutif a mandaté l'Office de participation publique de Longueuil dans le but de mieux comprendre les causes de l'insécurité et d'identifier les conditions essentielles au vivre-ensemble et à la cohabitation harmonieuse dans un contexte où de plus en plus de citoyennes et citoyens habitent la rue.

Dans le cadre de ce mandat, l'Office a mis sur pied une commission consultative, qui s'est déroulée en deux étapes, une étape d'information et une étape d'expression des opinions.

La commission consultative était composée de Jean-François L. Vachon et Miriam Fahmy, commissaires à l'Office, ainsi que de Victoria Figueroa-Tamayo, secrétaire de commission et d'Auxane Celen, analyste de commission.

Au total, **1 062 personnes** ont participé à la démarche, soit en assistant en salle ou en ligne à l'une ou l'autre des activités, soit en les visionnant en différé.



LES PRÉOCCUPATIONS, ATTENTES ET OPINIONS

Les activités de la démarche ont permis de recueillir les points de vue d'une variété de personnes touchées par le mandat : citoyennes et citoyens domiciliés, en situation d'itinérance, commerçantes et commerçants, organismes communautaires et partenaires institutionnels.

Compte tenu de la grande diversité de sujets abordés, les propos recueillis ont été regroupés en six grandes thématiques, chacune d'entre elles étant ensuite traitée soit en fonction des publics qui se sont exprimés, soit en fonction d'enjeux.

Les causes du sentiment d'insécurité et les générateurs de tensions affectant la cohabitation sociale

Les citoyennes et citoyens domiciliés ont exprimé des perceptions nuancées, souvent marquées par de l'empathie et un sentiment d'impuissance. D'autres, ayant vécu des interactions négatives avec des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance, ont partagé leur grand sentiment d'insécurité, de colère, de frustration, parfois de dégoût ou d'impatience face à l'aggravation de la situation de l'itinérance à Longueuil, illustrant ainsi la diversité des expériences et des points de vue.

Les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance ont dit vivre une grande insécurité dans la rue. Entre les déplacements forcés, les accusations injustifiées, l'exclusion des espaces publics et la stigmatisation constante, plusieurs témoignent vivre un stress permanent qui fragilise leur santé mentale ainsi que physique. Ils expliquent aussi que dormir, se laver, manger, trouver un abri ou simplement aller aux toilettes est un « combat quotidien ».

Les commerçantes et commerçants ont rapporté à la commission une multiplication, depuis les derniers mois, de situations jugées problématiques, qui ont aggravé leur sentiment d'insécurité, en plus de nuire à la revitalisation de certains quartiers et à la cohabitation sociale.

Les organismes communautaires ont exprimé de plus en plus d'inquiétude face à la montée du sentiment d'insécurité, observé dans l'espace public, ou ressenti dans les relations avec le voisinage, plus particulièrement par les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance.

Les partenaires institutionnels ont partagé que l'insécurité vécue se manifeste à plusieurs niveaux, tant sur le plan humain que structurel. Plusieurs ont rapporté être confrontés à des situations de tension sur les lieux de leur travail.

Les pressions exercées sur les organismes communautaires en itinérance

Les contributions reçues ont permis de mettre en lumière que l'augmentation de l'itinérance exerce une pression considérable sur les organismes communautaires et les infrastructures locales. Selon plusieurs personnes participantes, cette saturation constitue un obstacle majeur à l'accès aux services pour les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance. Il est souligné que le nombre de places et d'intervenantes et intervenants est largement insuffisant pour répondre à la demande croissante.

L'effet d'affluence autour des ressources en itinérance

L'implantation de ressources destinées aux citoyennes et citoyens en situation d'itinérance suscite des réactions divisées au sein de la communauté locale. Si l'existence même de ces services est rarement remise en question, c'est plutôt leur intégration dans les quartiers résidentiels et les répercussions sur la cohabitation qui soulèvent des préoccupations.

Le problème de l'accès au logement

Bien que l'accès au logement ne touche pas directement les enjeux de cohabitation sociale, il a été identifié par la grande majorité des personnes participantes comme un levier fondamental pour favoriser celle-ci et comme une condition préalable et concomitante à tout effort pour améliorer la cohabitation. Les personnes participantes à la démarche ont identifié deux facteurs qui compliquent la sortie de l'itinérance : la difficulté de trouver un logement et le manque d'accompagnement post-hébergement.

La difficulté de départager les responsabilités en matière d'itinérance

La question de la cohabitation sociale dans le contexte de l'itinérance soulève des préoccupations quant à la répartition des responsabilités entre les différents acteurs concernés. Plusieurs personnes rencontrées par la commission ont insisté sur le fait que la cohabitation ne peut reposer uniquement sur les épaules des personnes en situation d'itinérance. Elle implique une responsabilité partagée, où toutes et tous doivent contribuer à un environnement respectueux des droits de chacun.

Les solutions proposées par la communauté longueuilloise pour favoriser une cohabitation harmonieuse

Dans le cadre des activités de la démarche, les personnes participantes ont été invitées à réfléchir aux solutions qui permettraient à toutes et à tous de cohabiter harmonieusement. Les principales solutions abordées par l'ensemble des groupes mettent l'accent sur les actions d'éducation et d'information, la question du logement, l'accès aux infrastructures et aux services spécialisés, ainsi que l'implication des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance dans la gouvernance des projets et des organismes communautaires. L'ensemble des solutions proposées par chacun des groupes est disponible dans l'annexe 1.

LES CONSTATS ET LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

Le chapitre suivant présente l'analyse et les recommandations de la commission. Il puise son contenu dans les contributions reçues, tout en les soupesant, les analysant et en proposant des solutions à la Ville de Longueuil.

PARTIE 1

Réduire l'insécurité pour mieux cohabiter

Dès le début de la démarche, il est apparu évident pour la commission qu'en répondant mieux aux besoins de base des personnes qui vivent dans la rue, on réduit en partie ce qui leur cause de l'insécurité. Ceci permet aussi d'apaiser certains comportements et de favoriser une meilleure cohabitation avec le reste de la population (recommandations 1 à 4). Le sentiment d'insécurité vécu par les autres groupes de la population est ensuite abordé et fait l'objet d'une série de recommandations visant à mieux les outiller pour mieux cohabiter avec les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance (recommandations 5 à 11).

1

La commission recommande à la Ville de collaborer avec ses partenaires afin d'installer un refuge permanent au centre-ville en remplacement de la roulotte de la Halte-Répit.

2

La commission recommande à la Ville d'adopter et de diffuser une politique officielle sur les campements afin de clarifier et formaliser les règles qui les encadrent, pour ainsi réduire l'incertitude de tous les groupes de la population.

3

La commission recommande à la Ville de collaborer avec ses partenaires afin d'augmenter le nombre de places dans des refuges pour les femmes et d'évaluer la possibilité d'ouvrir un centre de jour qui leur serait réservé pour réduire leur insécurité.

4

La commission recommande à la Ville de mettre en place, ou de soutenir la mise en place par ses partenaires, des installations et programmes qui répondront aux besoins des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance en matière d'hébergement, d'alimentation, de mobilité, d'occupation sécuritaire de l'espace public, d'accès à des installations sanitaires et de participation sociale.

5 *La commission recommande à la Ville de clarifier, pour la population longueuilloise, à qui faire appel dans différents types de situations et mieux informer la population sur ce qui doit être considéré comme urgent (911) et ce qui ne l'est pas.*

6 *La commission recommande à la Ville et au SPAL de développer, en collaboration avec l'équipe RÉSO, une formation destinée aux institutions, commerces et immeubles qui ont des équipes de sécurité privée ou des employés en contact avec des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance.*

7 *La commission recommande à la Ville et au SPAL de maintenir et de bonifier son approche de proximité (ex. : agentes et agents communautaires ou RÉSO) dans les secteurs les plus fréquentés par des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance, notamment dans les secteurs ayant des rues commerçantes, et assurer une présence la nuit.*

8 *La commission recommande à la Ville de soutenir, financièrement ou par des représentations, l'augmentation du nombre de travailleuses et travailleurs de rue, incluant ceux de l'équipe Proximité, afin de répondre à la croissance de la population itinérante.*

9 *La commission recommande à la Ville de collaborer auprès de ses partenaires de la Table Itinérance Rive-Sud afin qu'ils revoient la mission de la Brigade et les moyens dont elle dispose pour aller dans le sens de la médiation sociale plutôt que de la sensibilisation et d'augmenter sa présence sur le terrain.*

10 *La commission recommande à la Ville de multiplier les espaces de rencontre entre les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance et domiciliés et de soutenir les initiatives qui permettent d'outiller toutes les parties dans leur cohabitation.*

11 *La commission recommande à la Ville qu'elle demande à la Table Itinérance Rive-Sud d'examiner la possibilité d'élargir la représentativité pour inclure des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance ou experts de vécu, des citoyennes et citoyens domiciliés ainsi que des commerçantes et commerçants à sa structure et sa gouvernance.*

PARTIE 2

Faire mieux autour des ressources en itinérance

À Longueuil, comme ailleurs, de nouvelles installations devront être implantées afin de répondre aux besoins en croissance au cours des prochaines années.

Les ressources en itinérance ont un rôle à jouer pour assurer la cohabitation de leur clientèle sur le site de leur ressource, mais aussi auprès du voisinage et dans leur environnement immédiat. La Ville et ses partenaires doivent toutefois les soutenir dans leurs efforts de cohabitation avec le voisinage. De plus, l'élaboration d'une stratégie de cohabitation « sur mesure » lors de la planification d'une ressource apparaît nécessaire pour assurer la cohabitation avec le voisinage.

12 *La commission recommande à la Ville et à ses partenaires d'offrir aux ressources en itinérance un soutien en matière de relations avec le voisinage compte tenu des attroupements qu'elles suscitent autour de leurs installations.*

13 *La commission recommande à la Ville d'assumer un leadership afin qu'une stratégie de cohabitation soit élaborée avant l'implantation d'une nouvelle ressource sur son territoire.*

PARTIE 3

L'importance du logement accompagné de services pour prévenir l'itinérance

Bien que le mandat portait sur la cohabitation sociale, la commission s'est fait rappeler tout au long de la démarche les grands besoins en habitation à Longueuil. Plus il y aura de personnes logées, moins il y aura de problèmes de cohabitation sociale. Il est essentiel, dans la planification de l'offre de logement, de viser le continuum complet de l'habitation : refuges, ressources intermédiaires, logement transitoire, etc., sans oublier les services essentiels en soutien psychosocial, communautaire et médical. Donc, du logement oui, mais pas juste des portes.

La Ville prévoit déjà de soutenir la mise hors marché des logements abordables existants dans sa stratégie d'habitation. La commission encourage la Ville à continuer sa mise en œuvre, tout en y intégrant un nouvel objectif lié à l'inclusion de logements adaptés à la réinsertion des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance.

14 *La commission recommande que la Ville mette en œuvre et assure un suivi de ses engagements en matière de création et de sortie du marché spéculatif de logements abordables, en prévoyant l'inclusion de logements adaptés à la réinsertion des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance.*

PARTIE 4

Le projet urbain : quelle place pour les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance ?

Plusieurs citoyennes et citoyens en situation d'itinérance gravitent autour du métro pour des raisons économiques et géographiques. On ne peut pas penser qu'ils quitteront le secteur sitôt le nouveau centre-ville développé : le métro, l'université et le noyau de commerces et d'activités qui le jouxtent sont essentiels à leur survie quotidienne. Il y a donc un besoin de prévoir une stratégie de cohabitation entre le redéveloppement des abords de la station de métro et la place qu'on va allouer aux citoyennes et citoyens en situation d'itinérance.

15 *La commission recommande à la Ville de revoir sa vision 2035 pour le centre-ville afin qu'elle prévoie une place pour les citoyennes et les citoyens en situation d'itinérance et des stratégies favorisant la cohabitation sociale.*

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 – La démarche participative	3
1.1 Le mandat	4
1.2 La mise en contexte	4
1.2.1 La vision de la ville de Longueuil	4
1.3 Les étapes de la démarche	9
1.4 Le bilan de la participation	13
CHAPITRE 2 – Les préoccupations, attentes et opinions des personnes participantes	19
2.1 Les causes du sentiment d'insécurité et les générateurs de tensions affectant la cohabitation sociale	22
2.1.1 Selon les citoyennes et citoyens domiciliés	22
2.1.2 Selon les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance	26
2.1.3 Selon les commerçantes et commerçants	29
2.1.4 Selon les organismes communautaires en itinérance à Longueuil	30
2.1.5 Selon les partenaires institutionnels	32
2.2 Les pressions exercées sur les organismes communautaires en itinérance	35
2.2.1 Le manque de ressources et de services comme obstacles à une cohabitation harmonieuse	35
2.2.2 La saisonnalité du phénomène de l'itinérance	37
2.2.3 Les limites des critères d'admissibilité dans les ressources en itinérance	38
2.2.4 L'incertitude liée au financement des ressources en itinérance	38
2.3 L'effet d'affluence autour des ressources en itinérance	39
2.3.1 Les initiatives qui facilitent la cohabitation autour des organismes	40
2.4 Le problème de l'accès au logement	42
2.4.1 Les difficultés à se trouver un logement	42
2.4.2 La nécessité du suivi post-hébergement	43
2.5 La difficulté de répartir les responsabilités en matière d'itinérance	43
2.5.1 Un appel à une responsabilisation collective	43
2.5.2 Un manque de coordination et de soutien concret des autorités locales	44
2.5.3 Les bons coups de la ville de Longueuil dans la lutte contre l'itinérance	45
2.6 Les solutions proposées par la communauté longueilloise pour favoriser une cohabitation harmonieuse	46
2.6.1 Les solutions communes	46
2.6.2 Les solutions apportées par les citoyennes et citoyens domiciliés	51
2.6.3 Les solutions apportées par les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance	52
2.6.4 Les solutions apportées par les commerçantes et commerçants	53
2.6.5 Les solutions apportées par les organismes et institutions	53

CHAPITRE 3 – L'analyse de la commission	57
Mot des commissaires	58
3.1 Partie 1 – réduire l'insécurité pour mieux cohabiter	60
3.1.1 Répondre aux besoins de base des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance	60
3.1.2 Outiller les citoyennes et citoyens domiciliés, les commerçantes et commerçants, et les partenaires institutionnels	68
3.2 Partie 2 – faire mieux autour des ressources en itinérance	81
3.2.1 Reconnaître l'effet d'affluence des ressources en itinérance et mieux les soutenir	81
3.2.2 Planifier une stratégie de cohabitation avant l'implantation d'une nouvelle ressource	84
3.3 Partie 3 – l'importance du logement accompagné de services pour prévenir l'itinérance	86
3.3.1 Le manque de logements abordables augmente les enjeux de cohabitation	86
3.3.2 Le logement oui, mais pas juste des portes	88
3.4 Partie 4 – le projet urbain : quelle place pour les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance ?	90
CONCLUSION	92
ANNEXE 1 – LES SOLUTIONS PROPOSÉES	93
ANNEXE 2 – LES INFORMATIONS RELATIVES AU MANDAT	103
ANNEXE 3 – LE DOSSIER DOCUMENTAIRE	106

LISTE DES ACRONYMES

ADS+	Analyse différenciée selon les sexes et plus
CISSS-ME	Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est
DSPM	Direction de la Santé publique de la Montérégie
La Casa	La Casa Bernard-Hubert
OPPL	Office de participation publique de Longueuil
RTL	Réseau de transport de l'agglomération de Longueuil
RÉSO	Réseau d'entraide sociale et organisationnel
SDC	Société de développement commercial
SIC	Société immobilière du Canada
SPAL	Service de police de l'agglomération de Longueuil
STM	Société de transport de Montréal
TAPAJ	Travail alternatif payé à la journée
TIRS	Table Itinérance Rive-Sud
UMQ	Union des municipalités du Québec

INTRODUCTION

En août 2024, le comité exécutif de la Ville de Longueuil a mandaté l'Office de participation publique de Longueuil (l'Office) dans le but de mieux comprendre les causes de l'insécurité et d'identifier les conditions essentielles au vivre-ensemble et à la cohabitation harmonieuse dans un contexte où de plus en plus de citoyennes et citoyens habitent la rue.

Dans le cadre de ce mandat, l'Office a mis sur pied une commission consultative, qui s'est déroulée en deux grandes étapes : une étape d'information et une étape d'expression des opinions.

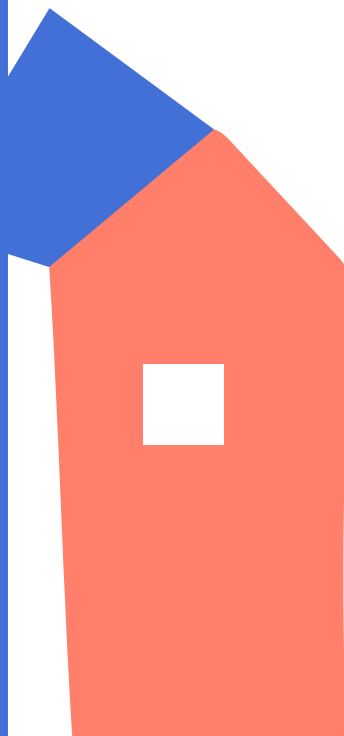
La commission consultative était composée de Jean-François L. Vachon et Miriam Fahmy, commissaires à l'Office, ainsi que de Victoria Figueroa-Tamayo, secrétaire de commission et Auxane Celen, analyste de commission.

La population de Longueuil a été informée de la démarche participative de diverses manières, à divers moments, incluant des annonces dans les médias locaux et des publications sur les réseaux sociaux. Au total, 1062 personnes ont participé à la démarche, soit en assistant en salle ou en ligne, à l'une ou l'autre des activités, soit en les visionnant en différé.

Le rapport de la commission comprend trois (3) chapitres. Le premier décrit le contexte entourant le mandat ainsi que la démarche participative élaborée par l'Office. Le deuxième chapitre rend compte des préoccupations, des attentes, des opinions et des suggestions exprimées par les personnes qui ont participé à la démarche. Le troisième chapitre présente l'analyse de la commission et ses recommandations.

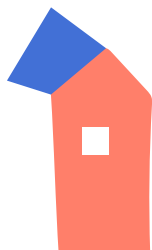
1

LA DÉMARCHE PARTICIPATIVE



1.1 LE MANDAT

En août 2024, l'Office de participation publique de Longueuil (l'Office) a reçu un mandat de la Ville de Longueuil afin de tenir des activités participatives auprès de la population en lien avec l'itinérance et la cohabitation sociale. Le sommaire décisionnel qui mandate l'Office souligne que :



« La Ville de Longueuil souhaite bénéficier de l'expertise de l'OPPL pour réaliser une démarche de participation publique qui permettra de mieux comprendre les causes de l'insécurité et d'identifier les conditions essentielles au vivre-ensemble et à la cohabitation sociale harmonieuse dans un contexte où de plus en plus de personnes habitent la rue² ».

1.2 LA MISE EN CONTEXTE

1.2.1 La vision de la Ville de Longueuil

La Ville de Longueuil a fourni à l'Office un document d'information, accessible sur le site Web de l'Office, présentant la vision de la Ville et les actions mises en œuvre par celle-ci concernant les enjeux liés à l'itinérance et à la cohabitation sociale. Les informations qui suivent en découlent.

La Ville de Longueuil indique être confrontée à une augmentation et à une transformation significative de l'itinérance sur son territoire au cours des dernières années et spécifiquement depuis la pandémie de COVID-19. En Montérégie, l'itinérance a augmenté de 98 % entre 2018 et 2022³. En 2023, le nombre de citoyennes et citoyens en situation d'itinérance à Longueuil se situait entre 200 et 1000, avec une tendance à la hausse⁴. Selon la Ville, cette augmentation de la précarité et de l'itinérance découle des grandes crises qui touchent le Québec, notamment celles du logement, de l'inflation, de la crise des surdoses et de la difficulté d'accès aux soins en santé mentale⁵.

Cette situation aurait entraîné, toujours selon le document d'information de la Ville de Longueuil, la saturation des ressources qui viennent en aide aux citoyennes et citoyens en situation d'itinérance⁶. Cette nouvelle réalité engendre de nombreux défis et réactions variées au sein de la population en mettant la cohabitation sociale à l'épreuve par la montée des tensions sociales pour l'ensemble de la population. Par exemple, après le déménagement de La Halte du Coin dans le district d'Antoinette-Robidoux, une tournée de porte à porte menée auprès du voisinage aurait mis en évidence une diversité de discours. Si certains ont insisté sur la nécessité d'aider et de soutenir les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance, d'autres ont exprimé leurs préoccupations face à la multiplication de situations jugées problématiques comme des vols d'objets personnels ou des craintes d'intrusion sur le domaine privé.

2 Résolution du comité exécutif de la Ville de Longueuil (CE-240828), doc. 11, p. 1.

3 Ministère de la Santé et des Services sociaux (2022). Dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible au Québec, consulté le 3 novembre 2025 sur : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2023/23-846-05W.pdf>

4 Document d'information, doc. 31, p. 12.

5 Document d'information, doc. 31, p. 6.

6 Document d'information, doc. 31, p. 6.

Ce sentiment d'insécurité grandissant est également partagé par des commerçantes et commerçants, pour qui « *la cohabitation avec l'itinérance signifie la gestion de situations où une personne souffrant d'enjeux de santé mentale ou d'intoxication se désorganise dans leur établissement*⁷ ».

Ainsi, si la Ville de Longueuil constate qu'une empathie générale existe, elle est souvent tempérée par un sentiment d'insécurité et parfois même par une certaine intolérance, particulièrement lorsque la réalité de l'itinérance rejoint le quotidien des citoyennes et citoyens domiciliés⁸.

Selon la Ville, la littérature portant sur la cohabitation sociale et les bonnes pratiques demeure encore limitée, ce qui complexifierait la mise en œuvre d'actions tant pour la municipalité que pour ses partenaires. C'est dans ce contexte, et conformément à l'action 32 du Plan d'action municipal de lutte à l'itinérance 2024-2026 adopté en janvier 2024, que le comité exécutif a confié à l'Office le mandat de conduire une démarche participative visant à consulter la population de Longueuil afin de mieux comprendre les causes du sentiment d'insécurité et d'identifier les conditions essentielles au vivre-ensemble et à la cohabitation sociale harmonieuse dans un contexte où de plus en plus de personnes habitent la rue.

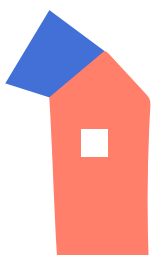
Les rôles et responsabilité de la Ville en matière d'itinérance

La Ville de Longueuil a ainsi été amenée à clarifier les rôles qu'elle pouvait jouer face aux enjeux importants de cohabitation dans l'espace public, et a été interpellée par ses partenaires pour collaborer face à la crise, principalement en lien avec le vivre-ensemble et la sécurité publique⁹.

C'est dans cet esprit que la Ville de Longueuil s'est dotée, à travers son Cadre de référence municipal de lutte à l'itinérance¹⁰ et son Plan d'action municipal de lutte à l'itinérance 2024-2026¹¹, d'une vision qui reconnaît que le phénomène de l'itinérance nécessite des réponses collectives, dans une logique de responsabilité partagée entre les différents paliers de gouvernement¹².

La définition de la cohabitation sociale par la Ville

Il existe plusieurs définitions de la cohabitation sociale. La Ville de Longueuil a choisi de définir la cohabitation sociale en mettant l'accent sur la mixité et le partage de l'espace :



« La mixité sociale fait référence à la présence simultanée et la cohabitation, au sein d'un même lieu, de personnes appartenant à des catégories socioprofessionnelles, à des cultures, à des nationalités, à des tranches d'âges différentes¹³. À cette mixité s'ajoute la notion de cohabitation qui est le partage de l'espace entre les individus, incluant l'espace public, et dans lesquels il y a des interactions et des actions¹⁴ ».

7 Document d'information, doc. 31, p. 19.

8 Sommaire décisionnel, doc. 11, p. 3.

9 Document d'information, doc. 31, p. 13.

10 Cadre de référence municipal de lutte à l'itinérance, doc. 3.2.

11 Plan d'action municipal de lutte à l'itinérance 2024-2026 de la Ville de Longueuil, doc. 3.3.

12 Document d'information, doc. 31, p. 17.

13 Document d'information, doc. 31, p. 3.

14 Document d'information, doc. 31, p. 3.

La Ville vise ultimement à lutter contre la pauvreté et à prévenir l'itinérance. Pour y arriver, elle entend promouvoir la cohabitation dans l'espace public et contribuer à la mise en œuvre de mesures visant à améliorer l'accessibilité au logement. Consciente de la diversité des réalités et des parcours en itinérance, elle reconnaît la nécessité de réponses variées et adaptées. Elle aspire ainsi à créer des espaces de vie inclusifs, où l'ensemble des citoyennes et citoyens ont l'opportunité d'y participer. La Ville mentionne aussi sa volonté de travailler en collaboration avec ses partenaires et de privilégier une approche globale et adaptée (notamment en intégrant une analyse différenciée selon les sexes et plus¹⁵)¹⁶.

Définitions et visions de la cohabitation sociale

Quelques personnes participantes ont défini à leur manière le terme « cohabitation ».

La Direction de la Santé publique de la Montérégie (DSPM) la définit comme étant :

« [...] le partage d'un même espace, qu'il soit physique, social ou symbolique, par différents groupes sociaux qui interagissent de manière variable, que ce soit par le conflit, la tolérance ou la collaboration. Elle ne concerne pas uniquement les personnes en situation d'itinérance : elle interpelle l'ensemble des citoyennes et citoyens¹⁷ ».

Pour la DSPM, « [...] créer un environnement favorable à la santé nécessite de promouvoir une cohabitation harmonieuse dans laquelle il y a un partage équitable de l'espace et un respect mutuel entre tous les membres de la communauté. Cela implique de prendre en compte des réalités et des besoins de chacun, et de reconnaître le droit des personnes en situation d'itinérance à occuper l'espace public sans être stigmatisées ni exclues¹⁸ ».

Le centre d'hébergement La Casa Bernard-Hubert (La Casa) la définit comme étant :

« un espace où chacun (résident, voisin, partenaire ou citoyen) peut apprendre, évoluer et contribuer à un mieux-vivre collectif. Parce qu'en fin de compte, la cohabitation ne transforme pas que les parcours individuels : elle façonne aussi des communautés plus justes, résilientes et inclusives¹⁹ ».

Finalement, d'autres personnes rencontrées ont jugé le terme de « cohabitation sociale » problématique, estimant qu'il suppose que l'itinérance génère de l'insécurité plutôt que de chercher à en comprendre les causes²⁰.



15 L'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle, dans sa conception et sa mise en œuvre, prend en compte les besoins propres des personnes discriminées notamment en raison de leur sexe, leur classe sociale, leur situation de handicap, leur âge, leur origine ethnique et leur orientation sexuelle. Document d'information, doc. 3.1, p. 4.

16 Présentation de la Ville de Longueuil, doc. 6.2, p. 12.

17 Direction de la Santé publique de la Montérégie. (DSPM), doc. 10.10, p. 19.

18 DSPM, doc. 10.10, p. 19.

19 Hébergement La Casa Bernard-Hubert (La Casa), doc. 10.8, p. 2-3.

20 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5.

Les partenaires institutionnels impliqués dans la cohabitation sociale et l'itinérance sur le territoire

La Ville a élaboré, dans ses documents de planification, une liste d'actions à mener pour faciliter la cohabitation sociale et améliorer le vivre-ensemble dans l'espace public²¹. Ces actions mobilisent une diversité d'acteurs, tels que des organismes communautaires, la Ville, le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est (CISSS-ME), le Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL), les établissements scolaires, les commerçantes et commerçants ou encore les citoyennes et citoyens domiciliés. Pour qu'elles soient efficaces, la Ville, soutient que les modalités de gestion de l'itinérance à Longueuil doivent permettre aux différents acteurs du milieu de suivre collectivement l'évolution de la situation. Le document d'information de la Ville énumère quelques ressources qui interviennent en matière de cohabitation sociale et d'itinérance à Longueuil et, plus précisément, celles qui exercent des actions en médiation sociale :

La Table Itinérance Rive-Sud (TIRS)²², créée en 2000, a pour mission de regrouper des organismes œuvrant à la recherche de solutions pour répondre à la problématique de l'itinérance. La TIRS regroupe 30 membres actifs et 10 membres associés²³.

Le Comité cohabitation sociale²⁴, chapeauté par la TIRS, a été mis sur pied devant l'aggravation des enjeux de cohabitation sociale sur le territoire de Longueuil. Sa mission principale est de renforcer la cohésion sociale dans la Ville, notamment en assurant le suivi de l'état de la situation, en recensant les différentes demandes d'intervention et en analysant les enjeux liés à la cohabitation sociale et au phénomène de l'itinérance. Les interventions sont ensuite ajustées selon les observations et les expériences des partenaires du comité. Au sein du comité siègent une vingtaine d'organisations œuvrant sur le territoire, dont la Ville de Longueuil.

21 Plan d'action municipal de lutte à l'itinérance 2024-2026 de la Ville de Longueuil, doc. 3.3, p. 4-5.

22 Document d'information, doc. 3.1, p. 20.

23 La liste complète des membres de la Table Itinérance Rive-Sud est disponible à l'adresse suivante, consulté le 25 août 2025 sur <https://www.tirs.ca/index.php/les-membres>.

24 Document d'information, doc. 3.1, p. 20.

De ce comité est issue la **Brigade de cohabitation sociale**²⁵, mise en place à titre de projet pilote, à la suite du constat d'un manque de suivi auprès de la population domiciliée ainsi que des propriétaires et commerçants ayant formulé des plaintes ou exprimé leurs préoccupations. Son mandat consiste à tisser des liens avec l'ensemble des partenaires de la TIRS afin « *d'assurer une intervention multisectorielle et de travailler en collaboration avec la communauté*²⁶ ».

Plus concrètement, la Brigade a pour objectifs d'améliorer le suivi des plaintes, d'accroître la présence sur le terrain et, ultimement, de développer une compréhension fine des réalités locales en documentant les enjeux observés sur le terrain. Portée par la TIRS, elle est accompagnée d'un comité de gestion réunissant la Ville de Longueuil, Équijustice, le CISSS-ME et la TIRS. Son financement est assuré par la Ville et par Centraide du Grand Montréal.

Les policiers RÉSO (Réseau d'entraide sociale et organisationnel) du SPAL, en poste depuis 2021, sont des agents assignés à un secteur précis dans l'agglomération de Longueuil²⁷. Ils ne répondent pas aux urgences (sauf exception) afin de rester disponibles pour échanger avec la population sur des situations et problématiques qui la concerne ou qui touche une personne de son entourage. Leur connaissance fine du territoire leur permet de repérer rapidement les situations à risque pour qu'elles ne s'enveniment pas. Formés grâce à un stage d'immersion sociale sans arme ni uniforme, ils complètent le travail des patrouilleurs du SPAL en favorisant la proximité et la collaboration avec la communauté²⁸.

25 Document d'information, doc. 3.1, p. 21.

26 Document d'information, doc. 3.1, p. 21..

27 Cette carte interactive permet de consulter les secteurs pris en charge par un policier RÉSO, consulté le 3 novembre 2025 sur : <https://longueuil.maps.arcgis.com/apps/instant/media/index.html?appid=5e377db952054f9aa724ce1babc4bdaf>.

28 Document d'information, doc. 3.1, p. 22.

1.3 LES ÉTAPES DE LA DÉMARCHE

Pour répondre au mandat qui lui a été confié, l'Office a conçu une démarche en deux grandes étapes : **1) S'informer pour se comprendre** et **2) S'exprimer et s'écouter**, précédées d'une phase de préconsultation. Chacune des étapes comprend plusieurs activités énumérées ci-dessous, qui font l'objet d'une description détaillée dans les pages suivantes.

Rencontres de préconsultation – septembre 2024 à janvier 2025

- Rencontres informelles de l'Office avec des dirigeants d'organismes interpellés par l'itinérance
- Rencontre de préconsultation auprès de personnes travaillant avec des citoyennes et des citoyens en situation d'itinérance

S'informer pour se comprendre – 19 mars au 2 avril 2025

- Forum d'information sur l'itinérance
- Soirée d'information
- Représentation d'extraits de la pièce de théâtre « Viens-t'en dans rue ! » par le Théâtre de la Ligue Nationale d'Improvisation (LNI) suivie d'une discussion avec le public

S'exprimer et s'écouter – 29 avril au 26 juin 2025*

- Boîtes d'expression disponibles dans certains organismes communautaires en itinérance ou en bibliothèque
- Questionnaire en ligne
- Huit ateliers de correspondance « Regards croisés »
- Discussion citoyenne
- Séance d'expression des opinions en salle et *in situ*
- Appel à contributions

* Une seule rencontre *in situ* a eu lieu au-delà de cette période, soit le 7 août 2025.

Les différentes activités organisées avaient pour objectifs de permettre aux personnes et aux organisations qui le désiraient de s'informer sur les enjeux, de s'exprimer et de faire connaître aux élu·e·s de Longueuil leurs préoccupations, attentes et suggestions afin d'éclairer leur prise de décision sur le sujet.

La conseillère stratégique spécialisée en matière d'itinérance, Caroline Leblanc, a appuyé l'équipe de l'Office dans la planification et l'animation de certaines activités, notamment celles réalisées avec des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance.



a. Rencontres de préconsultation

Rencontres informelles

Dans la préparation du mandat, les membres de l'équipe de l'Office (sans la participation des commissaires) ont mené une série de rencontres avec plusieurs personnes travaillant directement auprès des citoyennes et des citoyens en situation d'itinérance sur le territoire de Longueuil (le SPAL, la DSPM, l'organisme Exeko, l'organisme Respire, la TIRS, Équijustice, le Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil ainsi que la Direction de la Culture, du sport et du développement des communautés de la Ville de Longueuil). Cette démarche visait à bien comprendre le contexte actuel de l'itinérance à Longueuil, pour élaborer un plan de participation publique qui réponde à la fois au mandat et à la réalité vécue sur le terrain. Ces rencontres se sont déroulées de septembre à novembre 2024.

Rencontre de préconsultation

Avant de finaliser son plan de participation publique, l'Office a réuni plusieurs personnes travaillant directement auprès des citoyennes et des citoyens en situation d'itinérance sur le territoire de Longueuil (le SPAL, la DSPM, la Brigade de la cohabitation sociale, la Halte du Coin, Macadam Sud, le CISSS-ME et la TIRS). Cette rencontre a permis d'assurer que la démarche proposée tienne compte de la voix des citoyennes et des citoyens en situation d'itinérance, et qu'elle soit adaptée à leur réalité ainsi qu'à celle des organisations qui les soutiennent.

b. S'informer pour se comprendre

Les personnes intéressées avaient la possibilité de s'informer sur la démarche participative *Se comprendre pour vivre ensemble*, en participant à trois activités.

Forum d'information

Un forum d'information sur l'itinérance a été proposé à l'ensemble de la population afin de la préparer aux audiences. Cette rencontre a eu lieu le 19 mars 2025 au Campus de Longueuil de l'Université de Sherbrooke²⁹.

Le forum d'information sur l'itinérance avait pour objectif d'informer la population ainsi que les organismes, les regroupements citoyens, les groupes de la société civile, les entreprises, les associations et les institutions publiques sur les différents enjeux liés à l'itinérance et à la cohabitation sociale. Dans un premier temps, des spécialistes ont éclairé le public sur différentes dimensions de l'itinérance. Puis, des parties prenantes étaient réunies dans un panel pour réagir aux propos des spécialistes et compléter le portrait de l'itinérance en partageant des réflexions issues de leur expérience sur le terrain. Pour conclure le forum, une période de questions et de réponses s'est déroulée entre les personnes présentes.

Les personnes qui le désiraient ont pu assister, en direct ou en différé, aux présentations des spécialistes touchant les enjeux d'itinérance et de cohabitation sociale. 59 personnes ont participé physiquement au forum et 237 personnes l'ont visionné en direct ou en différé.

29 Rediffusion du forum sur l'itinérance et la cohabitation sociale, doc. 5.1, Itinérance et cohabitation sociale - Se comprendre pour vivre ensemble - Forum d'information.

Soirée d'information

La soirée d'information a eu lieu le 27 mars 2025 à La Croisée de Longueuil, afin de permettre à la Ville de Longueuil de présenter son document d'information³⁰ et de répondre aux questions des personnes présentes en salle et en ligne. 15 personnes y ont participé en personne et 68 personnes l'ont visionné en direct ou en différé³¹.



Présentation d'extraits de pièce de théâtre et improvisations par le Théâtre de la LNI

Le 2 avril 2025 au Théâtre de la Ville, des extraits de la pièce de théâtre « Viens t'en dans rue » ont été présentés par le Théâtre de la LNI.

La représentation s'est déroulée en deux temps : une lecture d'extraits de la pièce, suivie d'une période d'improvisation par les comédiennes et comédiens. *Viens t'en dans rue* visait à sensibiliser la population à la réalité des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance. Les interprètes de cette œuvre sont six camelots du magazine L'itinéraire.

L'objectif de cette activité était de permettre aux personnes participantes de prendre conscience des enjeux de l'itinérance dans un cadre propice à la réflexion et au dialogue. L'activité s'est conclue par une discussion collective lors de laquelle le public a pu poser des questions et échanger directement avec les comédiennes et les comédiens. Au total, 52 personnes ont participé en personne à la rencontre et 84 personnes l'ont visionné en direct ou en différé.



Le compte-rendu de la rencontre de préconsultation, l'enregistrement du forum d'information, ainsi que la présentation de la Ville de Longueuil lors de la soirée d'information sont disponibles dans le dossier documentaire, accessible sur la page de la démarche du site Web de l'Office.

c. S'exprimer et s'écouter

Cette dernière étape de la démarche participative a été consacrée à l'expression des opinions. Elle a donné la chance à toute personne ou tout groupe qui le désirait d'exprimer ses idées, ses commentaires et ses préoccupations sur l'objet du mandat par le biais de diverses activités organisées par l'Office.

Boîtes d'expression

Du 1^{er} mai au 26 juin 2025, l'activité des boîtes d'expression s'est tenue dans plusieurs organismes communautaires en itinérance sur le territoire de Longueuil. La boîte d'expression est une activité conçue pour recueillir le point de vue des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance, qui leur permettait de s'exprimer sous différentes formes : écrite, orale et artistique, afin de partager leur vision sur le vivre-ensemble. Toutefois, les personnes participantes ont fait usage exclusivement du questionnaire pour s'exprimer.

³⁰ Document d'information, doc. 31.

³¹ Séance d'information, doc. 6.1, Itinérance et cohabitation sociale - Se comprendre pour vivre ensemble - Séance d'information, Compilation des visionnements en date du 28 juillet 2025.

L'Office a installé des boîtes en alternance dans les organismes communautaires participants (notamment la Halte du Coin, La Casa, Macadam Sud, L'Entre-Deux, l'Abri de la Rive-Sud, CISSS-ME). Soixante-sept personnes ont répondu au questionnaire.

Questionnaire en ligne et en bibliothèque

En parallèle, un questionnaire était disponible en ligne jusqu'au 22 juin sur le site de l'Office ou en bibliothèque en format papier jusqu'au 26 juin. Ce questionnaire a été conçu pour recueillir le point de vue de toute personne vivant ou travaillant sur le territoire de Longueuil afin de mieux comprendre les perceptions entourant le sentiment d'insécurité et le vivre-ensemble. Cent quatre-vingt-cinq personnes ont répondu au questionnaire en ligne tandis que 50 personnes y ont répondu en bibliothèque, pour un total de 235 réponses. Ce questionnaire n'a pas fait l'objet d'un échantillonnage probabiliste. Les résultats ne peuvent donc être généralisés à l'ensemble de la population.

Regards croisés – Ateliers de correspondance

Du 29 avril au 22 mai 2025, l'Office, en collaboration avec l'organisme communautaire la Halte du Coin, a organisé Regards croisés, un atelier de correspondance qui avait pour objectif de créer un espace d'échange entre les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance et les citoyennes et citoyens domiciliés, ainsi qu'avec des partenaires institutionnels.

L'activité, animée par la conseillère stratégique embauchée par l'Office, s'est déroulée en plusieurs étapes : les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance ont d'abord partagé leurs expériences en lien avec la cohabitation sociale. Puis, à des moments distincts, les citoyennes et citoyens domiciliés et les partenaires institutionnels se sont réunis pour discuter des témoignages et rédiger une réponse.

Regards croisés a ainsi permis de croiser les perspectives de chaque groupe et de sensibiliser les personnes participantes aux réalités vécues, tout en favorisant une compréhension mutuelle de l'autre. Les personnes ayant participé à ces ateliers ont pu travailler ensemble à trouver des solutions concrètes dans le but de favoriser une cohabitation sociale harmonieuse sur le territoire de Longueuil. Au total, huit ateliers ont été organisés et 31 personnes ont participé aux ateliers.

Les sept lettres qui découlent de cette activité de correspondance sont disponibles dans le dossier documentaire sur le site Web de l'Office³².

Discussion citoyenne

Le 29 mai 2025 s'est déroulée la discussion citoyenne à la bibliothèque Georges-Dor. Quinze personnes y ont participé. La discussion citoyenne s'est déroulée en deux parties :

- une première partie consacrée à un travail collectif autour de thématiques ciblées, permettant d'identifier les enjeux liés à la cohabitation et au sentiment d'insécurité;
- une seconde partie consacrée à la formulation de pistes de solutions en réponse aux enjeux soulevés.

Ces échanges ont permis à chacune et chacun de partager ses expériences et ses préoccupations, dans un esprit de dialogue constructif et de recherche de solutions collectives.



32 Regards croisés, docs. 91 à 97.

Séances d'expression des opinions en salle et *in situ*

La séance d'expression des opinions du 26 mai 2025 au Théâtre de la Providence du Collège Notre-Dame-de-Lourdes a été l'occasion pour la population de Longueuil et les organisations qui le désiraient d'exprimer leurs préoccupations, leurs idées et leurs commentaires sur l'objet du mandat. Les participantes et participants inscrits disposaient de 10 minutes pour présenter leur opinion à l'oral, s'ensuivait une période d'échange d'environ minutes avec les commissaires. Treize personnes ont assisté à la séance, desquelles sept personnes se sont exprimées devant les commissaires. Vingt-six personnes l'ont visionné en différé³³.

De plus, entre le 1^{er} mai et le 7 août 2025, la commission a tenu onze rencontres de terrain (*in situ*), d'une durée d'une à trois heures, lors desquelles la commission s'est déplacée pour recueillir l'opinion de quatre organismes communautaires œuvrant auprès des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance sur le territoire de Longueuil et auprès d'institutions publiques. Les commissaires ont également effectué de l'*observation participant*³⁴ sur des lieux de rassemblement de citoyennes et citoyens en situation d'itinérance, une première fois de manière autonome, puis une seconde fois en compagnie de la Police RÉSO et de l'équipe Proximité du CISSS-ME³⁵. Au total, la commission a rencontré et échangé avec 72 personnes lors des rencontres *in situ*.

Appel de contributions

Les personnes intéressées pouvaient également faire part de leur opinion en faisant parvenir des contributions écrites par courrier, par courriel ou encore sur le site Web de l'Office. Au total, la commission a reçu 10 contributions écrites, soit cinq contributions citoyennes et cinq provenant d'organismes ou d'institutions publiques.

Le compte-rendu de la discussion citoyenne³⁶, la synthèse du questionnaire³⁷, des boîtes d'expression³⁸, les lettres de correspondance de Regards croisés³⁹, la synthèse des rencontres *in situ*⁴⁰ le visionnement de la séance d'expression des opinions⁴¹ et les contributions écrites⁴² sont accessibles dans le dossier documentaire sur la page de la démarche du site Web de l'Office.

1.4 LE BILAN DE LA PARTICIPATION

Si l'on additionne l'assistance en salle, les visionnements en direct ou en différé des différentes activités et les contributions écrites ou orales, la participation totale à la démarche participative est de 1062 personnes.



33 Rediffusion de la séance d'expression des opinions, doc. 8.1. Compilation des visionnements en date du 28 juillet 2025.

34 Dans le cadre de la démarche, la commission s'est rendue sur le territoire de Longueuil afin d'observer certains lieux signalés par les personnes participantes comme présentant des enjeux de cohabitation. Elle a également eu l'occasion de s'entretenir de manière informelle avec des commerçants du secteur, ce qui a permis d'enrichir sa compréhension des réalités locales.

35 L'équipe Proximité du CISSS-ME a été créée en 2020, dans le contexte de la COVID-19, à la suite du constat que les personnes en situation d'itinérance ne fréquentaient pas leurs services. En réponse, le CISSS-ME a mis en place une équipe interdisciplinaire qui se déplace sur l'ensemble du territoire de Longueuil afin d'aller à leur rencontre.

36 Compte-rendu de la discussion citoyenne, doc. 8.3.

37 Résultats du questionnaire, doc. 8.2.

38 Compte-rendu des boîtes d'expression, doc. 8.4.

39 Regards croisés, docs. 9.1 à 9.7.

40 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5.

41 Rediffusion de la séance d'expression des opinions, doc. 8.1.

42 Contributions écrites, docs. 10.1 à 10.10.

Bilan de la participation – Démarche participative sur l'itinérance



Activités		Nombre de personne présentes				Nombre de visionnements 2 octobre 2025
Étape d'information						
Rencontre de préconsultation - Septembre à novembre 2024		38				N/A
Forum sur l'itinérance - 19 mars 2025		59				247
Séance d'information - 27 mars 2025		15				72
Pièce de théâtre <i>Viens t'en dans la rue</i> - 2 avril 2025		52				95
Activités		Nombre de personnes présentes par public				Nombre de visionnements 2 octobre 2025
		Citoyens et citoyennes domiciliés	Personnes opérant un commerce	Citoyens et citoyennes en situation d'itinérance	Organismes et partenaires institutionnels	
Étape d'expression des opinions						
Ateliers de correspondances - Regards Croisés (8) - du 29 avril au 22 mai 2025		7	0	19	11	N/A
Discussion citoyenne - 29 mai 2025		15	0	0	0	N/A
Boîte d'expression (6) - du 1 ^{er} mai au 26 juin 2025		0	0	67	0	N/A
Questionnaire en ligne - 1 ^{er} mai au 26 juin 2025		159	4	1	21	N/A
Questionnaire disponible dans les bibliothèques participantes (5) - du 1 ^{er} mai au 26 juin 2025		45	0	2	3	N/A
Séance d'expression <i>in situ</i> (12) - du 16 mai au 7 août 2025		0	6	66 ⁴³		N/A
Séance d'expression des opinions - 26 mai 2025		4	0	0	9	35
Contributions écrites - du 12 mai au 22 juin 2025		4	1	0	5	N/A
Sous total		613				449
Total		1062				

43 Lors des séances d'expression in situ, la majorité des personnes participantes étaient des personnes représentant des organismes communautaires ou des partenaires institutionnels œuvrant en itinérance. À certaines rencontres, elles étaient accompagnées de citoyennes et citoyens en situation d'itinérance. Aucun comptage précis n'a toutefois été réalisé pour distinguer les différents publics.

Forum d'information sur l'itinérance et la cohabitation sociale

Perspectives des spécialistes lors du forum d'information⁴⁴

Dans le cadre du forum d'information, des spécialistes ont été invités à présenter leur analyse des enjeux liés à l'itinérance, et plus particulièrement à la cohabitation sociale. Leurs interventions ont permis d'apporter un regard complémentaire à celui déjà présenté dans le document d'information produit par la Ville. En choisissant de mettre en lumière ces présentations dans le présent rapport, la commission souhaite élargir le portrait dressé de la situation et offrir une vision plus complète et diversifiée des réalités observées.

La présentation de Michel Parazelli, professeur associé à l'École de travail sociale de l'Université du Québec à Montréal, a permis de mettre en évidence les différentes stratégies de gestion de l'espace public qui sont appliquées aux citoyennes et citoyens en situation d'itinérance. Ces stratégies se situent sur un axe allant de l'invisibilisation à la visibilisation, avec ou contre les stratégies de dilution⁴⁵.

À un bout de l'axe, les stratégies d'invisibilisation sont associées à l'imaginaire écosanitaire, une approche hygiéniste de la ville cherchant à « nettoyer les lieux ». Elles incluent :

- l'expulsion, qui consiste à exclure les personnes de l'espace public, souvent par des mesures de judiciarisation;
- le repoussement, visant à les disperser ou à les éloigner vers la périphérie;
- la concentration, qui regroupe ces personnes dans des lieux spécifiques afin de mieux les gérer.

Au milieu de l'axe, les stratégies de dilution sont associées à l'imaginaire salubre, la volonté de « sauver » les personnes en situation d'itinérance et comprennent :

- l'atténuation de la visibilité sans la repousser (ex. : programmation culturelle dans des espaces sensibles).

À l'autre bout de l'axe, les stratégies de visibilisation sont associées à l'imaginaire démocratique et comprennent :

- la représentation, qui vise à défendre leur droit à occuper l'espace public et à dénoncer les injustices sociales;
- le rassemblement, par lequel des actions collectives, telles que des campements, revendiquent un droit à la ville.

⁴⁴ Rediffusion du forum sur l'itinérance et la cohabitation sociale, doc. 5.1, Itinérance et cohabitation sociale - Se comprendre pour vivre ensemble - Forum d'information.

⁴⁵ Présentation de Michel Parazelli, doc. 5.2. Cette typologie est issue d'une étude menée à Montréal et à Québec présentée dans l'ouvrage Itinérance et cohabitation urbaine : regards, enjeux et stratégies d'action, sous la direction de Michel Parazelli, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2021.

La présentation de Céline Bellot, professeure titulaire à l'École de travail social de l'Université de Montréal, quant à elle, met en lumière les effets de la judiciarisation sur les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance. En criminalisant des comportements liés à l'errance dans l'espace public, on exclut et marginalise. Le profilage social crée une inégalité de traitement, où certains comportements sont tolérés pour certains groupes, mais sanctionnés chez les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance. Ces sanctions empêchent la sortie de l'itinérance et peuvent conduire à des incarcérations récurrentes liées à la criminalité de survie (p. ex. vols mineurs).

La présentation de Carolyne Grimard, professeure adjointe à l'École de travail social de l'Université de Montréal, nous transporte dans l'univers des pratiques d'aménagement urbain liées à la réalité des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance. Elle nous propose de réfléchir à la manière dont on habite la ville, et plus précisément à ce que cela signifie quand on ne peut pas se loger selon les normes de société. En s'appuyant sur des recherches, la spécialiste souligne que de nombreux parcours d'itinérance commencent par l'urgence sociale. On espère alors que les personnes puissent transiter de l'urgence vers un logement, mais en réalité, ce continuum est rompu. L'hébergement déborde vers l'espace public. Ainsi, le continuum du logement devrait être renommé le continuum « espace public-logement ». La spécialiste insiste sur le fait que cette précarité se heurte à ce qu'on appelle l'aménagement hostile : une panoplie de dispositifs urbains qui sont mis en place dans le but de repousser les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance de l'espace public. Ces dispositifs peuvent prendre la forme de bancs divisés pour empêcher qu'on s'y allonge, de retrait des abris, d'accès limités aux toilettes, etc.⁴⁶.



46 Présentation de Carolyne Grimard, doc. 5.2.

Panel de discussion⁴⁷

Le forum s'est terminé par un panel de discussion portant sur l'enjeu de la cohabitation sociale, au cours duquel les panélistes ont partagé leur vision de la cohabitation à Longueuil, les principaux enjeux à considérer, ainsi que les actions et solutions susceptibles de l'améliorer. Le panel était composé de Pierre Rousseau, directeur de la Halte du Coin, Audrey Rochon, intervenante à Macadam Sud, Yan Vincent et Caroline Giroux, experts de vécu, Jacynthe Desmarais, capitaine au SPAL, ainsi que de Manon Blanchette, travailleuse sociale et cheffe des programmes au CISSS-ME.

La discussion a d'abord mis en évidence une volonté commune de favoriser une cohabitation fondée sur le respect, l'écoute et la compréhension mutuelle. Tous s'accordent sur le fait que personne ne peut porter seul cet enjeu : il nécessite un effort collectif et collaboratif. Plusieurs ont souligné l'importance de déconstruire les préjugés entourant la population en situation d'itinérance en reconnaissant chaque personne comme des citoyennes et citoyens à part entière, capables de contribuer positivement à la communauté.

Les enjeux identifiés sont nombreux : absence d'espaces sécuritaires pour consommer, saturation des ressources en itinérance, manque d'accès aux besoins de base (toilettes, nourriture, abris), sentiment d'insécurité des commerçantes et commerçants, mais aussi méfiance alimentée par la méconnaissance entre les différents groupes. Le déplacement constant des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance sur le territoire, faute de lieux adéquats, accentue ces tensions. L'intolérance croissante soulève même des risques de dérive vers la justice populaire.

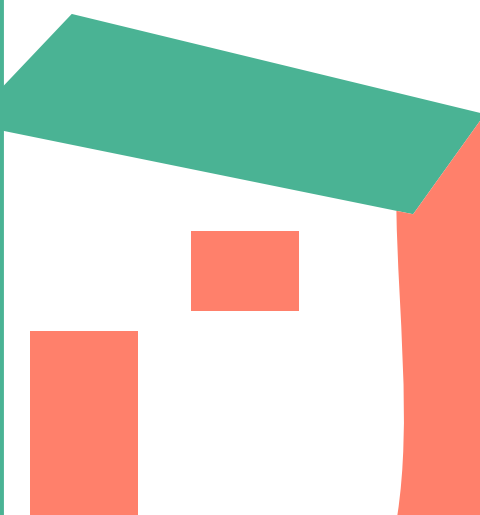
Les solutions proposées par les spécialistes misent sur l'intervention de proximité, l'écoute active, la réduction des méfaits, l'offre de services adaptés (p. ex. matériel de consommation stérile, soutien psychosocial), mais aussi sur la mise en place de projets structurants comme les minimaisons ou les programmes d'intégration sociale par le travail (p. ex. le travail alternatif payé à la journée – TAPAJ). Certains souhaitent aussi impliquer davantage les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance dans les comités décisionnels en itinérance pour qu'ils aient leur mot à dire dans les choix qui les concernent.

En conclusion, les panélistes ont insisté sur l'urgence de répondre aux besoins immédiats afin de favoriser la communication, de briser l'isolement, et surtout de traiter chaque personne avec dignité et respect. Selon les spécialistes, la cohabitation sociale à Longueuil ne peut s'améliorer sans reconnaître la valeur humaine de chacun, qu'il soit une personne domiciliée, commerçante ou en situation d'itinérance.



47 Rediffusion du forum sur l'itinérance et la cohabitation sociale, doc. 5.1, Itinérance et cohabitation sociale - Se comprendre pour vivre ensemble - Forum d'information.

2 LES PRÉOCCUPATIONS, ATTENTES ET OPINIONS DES PERSONNES PARTICIPANTES



Ce chapitre présente un résumé des préoccupations, attentes et opinions des personnes, des organisations et des institutions ayant participé à la démarche.

Dans un contexte où la Ville cherche à mieux comprendre les causes de l'insécurité et à identifier les conditions essentielles au vivre-ensemble et à la cohabitation sociale harmonieuse, les activités de la démarche ont permis de recueillir les points de vue d'une variété de personnes touchées par le mandat : citoyennes et citoyens domiciliés, en situation d'itinérance, commerçantes et commerçants, organismes et partenaires institutionnels.

Compte tenu de la grande diversité de sujets abordés, les propos ont été regroupés en six grandes thématiques, chacune d'entre elles étant ensuite traitée soit en fonction des publics qui se sont exprimés, soit en fonction d'enjeux, selon ce qui servait le mieux les propos recueillis.

Les six thématiques abordées sont :

- Les causes du sentiment d'insécurité et les générateurs de tensions affectant la cohabitation sociale
- Les pressions exercées sur les organismes communautaires en itinérance
- L'effet d'affluence autour des ressources en itinérance
- Le problème de l'accès au logement
- La difficulté de répartir les responsabilités en matière d'itinérance
- Les solutions proposées par la communauté longueilloise pour favoriser une cohabitation harmonieuse

Informations récoltées

L'ensemble des contributions recueillies par l'Office a été colligé sous différentes formes : enregistrement de la séance d'expression des opinions du 26 mai 2025, compte-rendu des séances *in situ*, compte-rendu de l'atelier de discussion citoyenne du 29 mai 2025, correspondances de l'activité Regards croisés, résultats du questionnaire sur l'itinérance et la cohabitation sociale, résultats de la boîte d'expression et contributions écrites. Le tout est disponible sur le site Web de l'Office dans le dossier documentaire⁴⁸.

AVERTISSEMENT

Certains commentaires présents dans ce chapitre peuvent surprendre ou choquer. Ils reflètent des expériences individuelles qui ne sauraient être généralisées à l'ensemble d'un groupe. Il est essentiel de rappeler que certaines situations vécues restent spécifiques et parfois isolées. Il est donc important d'adopter une lecture nuancée et ouverte, en gardant à l'esprit la complexité et la diversité des réalités abordées.

⁴⁸ Le dossier documentaire contient tous les documents auxquels il est fait référence dans le présent rapport. Il est disponible sur le site Web de l'Office : <https://www.oppl.quebec/demarche/itinérance-cohabitation-sociale>.

2.1 LES CAUSES DU SENTIMENT D'INSÉCURITÉ ET LES GÉNÉRATEURS DE TENSIONS AFFECTANT LA COHABITATION SOCIALE

Parmi les thèmes abordés par l'ensemble des personnes participantes, tous groupes confondus, le sentiment d'insécurité est souvent évoqué comme une préoccupation majeure. Celui-ci est la source de bien des tensions observées ou rapportées dans l'espace public et affecte la cohabitation entre les différents publics rencontrés.

Afin de mieux rendre compte des causes perçues de ce sentiment et les facteurs générant des tensions sociales, les propos recueillis ont été regroupés selon les expériences partagées par les différentes personnes rencontrées : citoyennes et citoyens domiciliés, en situation d'itinérance, commerçantes et commerçants, organismes communautaires et partenaires institutionnels.



2.1.1 Selon les citoyennes et citoyens domiciliés

La commission a reçu des témoignages de citoyennes et citoyens domiciliés exprimant des perceptions nuancées, souvent marquées par de l'empathie et un sentiment d'impuissance. D'autres, ayant vécu des interactions négatives avec des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance, ont partagé leur grand sentiment d'insécurité, de colère, de frustration, parfois de dégoût ou d'impatience face à l'aggravation de la situation de l'itinérance à Longueuil, illustrant ainsi la diversité des expériences et des points de vue.

Les perceptions ambivalentes à l'égard des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance : entre solidarité et sentiment d'impuissance

Plusieurs citoyennes et citoyens domiciliés ont exprimé, notamment dans le cadre de l'atelier de correspondance et des réponses au questionnaire, des émotions ambivalentes face à la présence visible des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance allant de la solidarité au sentiment d'impuissance. Comme l'exprime une personne participante : « *Parfois, je vais changer de rue, parce que j'ai l'impression de devoir aider, sans nécessairement avoir la capacité d'y parvenir pour tout le monde. Je trouve ça tellement injuste. Je me sens mitigée. J'ai tellement d'empathie. En même temps, ça me fâche d'être impuissante*⁴⁹ ».

D'autres ont aussi souligné que la prudence dans l'espace public peut parfois entraîner des comportements involontaires, comme des comportements de repli ou d'évitement. Le sentiment exprimé par certaines personnes entendues n'est pas toujours dirigé envers les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance, mais s'inscrit dans une dynamique sociale plus large (peur de l'autre, limites personnelles, etc.)⁵⁰. Malgré tout, plusieurs personnes participantes ont partagé se sentir en sécurité dans leur quartier. Elles soulignent que, de manière générale, les interactions avec les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance sont respectueuses⁵¹.

49 Regards croisés, doc. 9.6, p. 2.

50 Regards croisés, doc. 9.6, p. 2; Jacques Trudel, doc. 10.4, p. 1.

51 Regards croisés, doc. 9.3, p. 3.

Par ailleurs, plusieurs citoyennes et citoyens domiciliés reconnaissent que la présence visible de l'itinérance « choque » dans la population, révélant parfois une tension croissante entre la population domiciliée et celle en situation d'itinérance. Cette tension semble exacerbée par la circulation d'information sur les réseaux sociaux. Certaines personnes domiciliées s'inquiètent notamment de l'impact que peuvent avoir certaines publications, qui peuvent alimenter la peur et renforcer les divisions : « *Parfois, une seule publication sur les réseaux sociaux suffit pour entraîner des conséquences importantes et générer un sentiment de peur qui creuse des fossés entre nous et vous*⁵² ».

Si certaines personnes domiciliées expriment une forte réticence à l'égard de la présence des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance (allant parfois jusqu'à refuser tout dialogue ou toute forme de cohabitation⁵³), d'autres, au contraire appellent à plus de compréhension et d'empathie⁵⁴ : « *Tout le monde devrait essayer de se mettre à la place des autres pour mieux comprendre le pourquoi et le comment les gens sont devenus itinérants ou sans-abri, au lieu de toujours penser au pire des choses (accro aux jeux, drogues, etc.)*⁵⁵ ».

Les comportements inappropriés dans l'espace public

Au-delà des perceptions ambivalentes, plusieurs personnes ont mis de l'avant que ce n'est pas tant la présence de citoyennes et citoyens en situation d'itinérance qui les dérange, mais plutôt certains comportements jugés inappropriés qui créent un climat d'insécurité ou d'inconfort⁵⁶.

Certains commentaires recueillis illustrent ces comportements : demandes insistantes d'argent, harcèlement verbal, comportements imprévisibles liés à la consommation de substances, actes de vandalisme, attroupements, vols dans les cabanons, intrusion dans les domiciles ainsi que dans les cours arrière privées⁵⁷.

Quelques personnes participantes rapportent des exemples de situations vécues :

« [...] *De plus en plus de gens sont intoxiqués, ils font beaucoup d'errance, nous agressent verbalement, sont désorganisés et crient. Quelques-uns commettent des vols. J'ai été témoin à quelques reprises de vente de stupéfiants en plein jour dans la rue. Il y a une garderie près de chez nous, ce n'est pas sécuritaire. Cela crée un climat d'inquiétude et d'insécurité. Avant, nous n'avions pas ce genre de souci à Longueuil. Plusieurs de nos voisins et nous-mêmes avons fait installer des caméras et un système antivol sur la maison. Toutes les clôtures doivent être constamment verrouillées pour éviter les intrusions. Ce n'est plus agréable de vivre dans notre quartier maintenant*⁵⁸ ».

« *Une personne itinérante a coupé ma haie pour s'y coucher. Ma fille de 15 ans se fait accoster en prenant l'autobus pour l'école le matin. On lui demande de l'argent quand elle va chez Tim. Il y a beaucoup de sollicitations dans les stationnements des magasins. Elle ne se sent pas en sécurité dans les rues du quartier depuis la dernière année*⁵⁹ ».

52 Regards croisés, doc. 9.6, p. 3.

53 Résultats du questionnaire, doc. 8.2, p. 19, 22, 25.

54 Résultats du questionnaire, doc. 8.2, p. 15, 24, 26.

55 Résultats du questionnaire, doc. 8.2, p. 15.

56 Rediffusion de la séance d'expression des opinions, doc. 8.1; Résultats du questionnaire, doc. 8.2; Compte-rendu de la discussion citoyenne, doc. 8.3; Jacques Trudel, doc. 10.4.

57 Résultats du questionnaire, doc. 8.2, p. 34.

58 Résultats du questionnaire, doc. 8.2, p. 23.

59 Résultats du questionnaire, doc. 8.2, p. 35.

D'autres mentionnent aussi avoir vécu ou observé des situations survenues dans l'espace public impliquant des bagarres ou certains gestes obscènes qui les ont dérangés⁶⁰.

Par exemple, un citoyen rapporte qu'à proximité de son dépanneur de quartier : « [...] *il y a régulièrement des rassemblements de personnes vivant à l'Abri de la Rive-Sud. On les voit se chicaner, faire des transactions de drogues ou consommer drogues et/ou alcool, ils viennent uriner dans nos cours, etc. Sans parler de la prostitution... Et si le propriétaire du dépanneur les " chasse ", ils viennent s'installer sur notre terrain (j'habite à côté). Ceci est une problématique parmi d'autres*⁶¹ ».

Par ailleurs, la consommation dans l'espace public a été identifiée comme un autre facteur déclencheur du sentiment d'insécurité et de malaise pour certaines personnes rencontrées⁶².

Ces comportements liés à l'état de consommation sont mentionnés par plusieurs citoyennes et citoyens domiciliés, qui rapportent des altercations avec des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance en état d'ébriété⁶³.

Une personne domiciliée constate que : « [...] *généralement, les personnes qui utilisent les refuges et ressources [en itinérance] ne sont pas problématiques. Ce sont [plutôt celles] qui ont de gros problèmes de consommation. Elles sont souvent exclues des refuges en raison de leur comportement et refusent souvent l'aide appropriée*⁶⁴. »

Au-delà des comportements d'ébriété, il est souligné que les échanges et la vente de drogue, visibles dans l'espace public, renforcent également le sentiment d'insécurité chez les citoyennes et citoyens domiciliés, notamment dans les lieux fréquentés par les enfants⁶⁵. Ce ressenti exprimé dans les témoignages se reflète également dans les réponses au questionnaire sur l'itinérance et la cohabitation sociale⁶⁶ qui montrent que 65 % des personnes domiciliées ont exprimé ressentir un sentiment d'insécurité en lien avec l'itinérance dans l'espace public.

Plusieurs soulignent avoir vécu des situations d'insécurité dans les lieux suivants : la rue (24 %), les parcs (22 %) et d'autres espaces publics (21 %) tels que le métro, l'école, le lieu de travail, les piscines municipales, les commerces, etc.

La dégradation visible des milieux de vie

Les préoccupations liées à la dégradation des milieux de vie, notamment la présence de déchets, la pollution environnementale, les dommages au mobilier urbain, ont suscité diverses réactions chez les citoyennes et citoyens domiciliés. Plusieurs associent ces dégradations à l'augmentation de la population en situation d'itinérance, perçue comme entraînant des transformations visibles dans les quartiers⁶⁷. Les campements, en particulier, sont souvent au cœur de nombreuses préoccupations. Leur présence dans les parcs, sur des terrains vacants ou à proximité des résidences, est perçue par certains comme contribuant au sentiment d'inhospitalité dans des lieux auparavant fréquentés⁶⁸.

60 Résultats du questionnaire, doc. 8.2, p. 36.

61 Résultats du questionnaire, doc. 8.2, p. 36.

62 Résultats du questionnaire, doc. 8.2, p. 21; Rock Longueuil, doc. 10.1, p. 1.

63 Résultats du questionnaire, doc. 8.2, p. 14, 35, 36.

64 Résultats du questionnaire, doc. 8.2, p. 14, 35, 36.

65 Résultats du questionnaire, doc. 8.2, p. 14.

66 Les données recueillies dans le cadre du questionnaire sur l'itinérance et la cohabitation sociale réalisé par l'Office ne sont pas représentatives de l'ensemble de la population. La participation au questionnaire était sur une base volontaire.

67 Résultats du questionnaire, doc. 8.2, p. 19, 22, 24.

68 Résultats du questionnaire, doc. 8.2, p. 27 à 37.

Une citoyenne rapporte que : « deux personnes en situation d'itinérance se sont fait un campement sur le terrain vague voisin à mon immeuble d'appartements (ce qui ne dérange pas en soi). Cependant, ils branchaient leurs appareils électroniques sans couvert (notamment une batterie où tous les fils étaient à découvert donc danger d'électrocution des enfants qui jouent dans la cour et risque de feu). Quand je leur ai demandé de ne plus brancher des appareils dangereux dans le bloc, ils m'ont fait savoir qu'ils n'étaient pas contents et j'ai été obligée d'appeler la police pour qu'ils se calment (je ne voulais pas en arriver à là). De plus, ils fouillaient dans nos poubelles et en vidaient le contenu au sol sans le ramasser. J'avais parfois à sortir mon chien au parc à quelques minutes de marche plutôt que dans ma cour, car ils consommaient de la drogue dans ma cour et devenaient agressifs. La cohabitation ne m'aurait jamais dérangée si ce n'était pas de l'agressivité de la drogue, de la méchanceté et des insultes⁶⁹ ».

D'autres citoyens qui fréquentent le parc Marie-Victorin, en bordure du fleuve, constatent également des changements importants :

« [...] Je n'ai jamais vu autant de déchets plastiques et autres détritiques que dans les environs de ces campements. Je fréquente le parc Marie-Victorin depuis mon enfance, et c'est la première fois que je le vois dans un tel état. Ça me fait mal au cœur de constater la pollution, les arbres coupés pour construire des abris, la pêche illégale, etc.⁷⁰ ».

« Les itinérants qui vivent le long du fleuve causent une situation problématique qui ne peut être tolérée davantage. Il y a de tout, en passant de la défécation sur le sol, aux seringues souillées, à des morceaux de déchets plastiques, des constructions faites avec des arbres abattus, des feux de camps, etc. Tolérer ces agissements n'aide pas ces personnes. Il faut les aider, protéger la nature et rendre à nouveau sécuritaire ces lieux publics⁷¹ ».

Il est souligné que ces transformations dans le paysage urbain ont un impact négatif sur la manière dont les résidents perçoivent et vivent leur quartier. Par conséquent, plusieurs personnes ayant répondu au sondage envisagent de déménager ou ont déjà quitté leur quartier⁷².

« [...] Je suis une mère de famille et j'ai deux enfants de 2 et 3 ans. J'ai dû quitter la magnifique vie dans notre quartier, dont moi et mon amoureux étions tombés amoureux. Cela fait maintenant 8 mois que nous avons déménagé à Sainte-Julie. La vie auprès des itinérants était insupportable ; ce n'est pas l'exemple que je veux donner à mes enfants en grandissant. Je peux vous assurer que Longueuil est maintenant un endroit que notre famille évite à tout prix, après de multiples incidents dangereux et pour moi-même avoir été victime d'agressions par un itinérant. Vous ne comprendrez jamais comment laisser ces gens dans des espaces publics peut ruiner des vies [...]»⁷³ ».

69 Résultats du questionnaire, doc. 8.2, p. 27.

70 Résultats du questionnaire, doc. 8.2, p. 31.

71 Résultats du questionnaire, doc. 8.2, p. 20.

72 Résultats du questionnaire, doc. 8.2, p. 19, 20, 24.

73 Résultats du questionnaire, doc. 8.2, p. 33.



2.1.2 Selon les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance

Les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance qui se sont exprimés dans le cadre des ateliers de correspondance et de la boîte d'expression ont dit vivre de l'insécurité dans la rue. Entre les déplacements forcés, les accusations injustifiées, l'exclusion des espaces publics et la stigmatisation constante, plusieurs témoignent vivre un stress permanent qui fragilise leur santé mentale ainsi que physique. Ils expliquent que dormir, se laver, manger, trouver un abri ou simplement aller aux toilettes est un « *combat quotidien*⁷⁴ ». C'est également ce dont ont témoigné les expertes et experts de vécu lors du forum d'information, qui ont la sensation qu'actuellement « *le système n'aide personne à s'en sortir*⁷⁵ ».

La notion d'insécurité et les tensions sociales liées au manque d'infrastructures

Ce sentiment d'insécurité s'explique aussi, d'après les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance, par l'absence d'infrastructures accessibles répondant aux besoins essentiels. Il est souligné que cette situation aggrave les tensions avec la population domiciliée. Comme le mentionne un citoyen en situation d'itinérance : « *On critique beaucoup l'attitude des personnes en situation d'itinérance, mais, si elles avaient accès à des ressources de base pour combler leurs besoins essentiels, cela réduirait grandement les tensions et les risques d'escalade*⁷⁶ ».

Par exemple, l'accès aux toilettes dans les commerces ou les restaurants leur est fréquemment interdit, ce qui constitue un problème majeur. En l'absence d'alternatives, les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance se retrouvent parfois à faire leurs besoins en public. Un citoyen en situation d'itinérance explique : « *[...] Un numéro 1, ça passe encore. Mais un numéro 2, c'est vraiment rough. Les gens nous voient faire ça, et ils nous jugent. On comprend que ce soit choquant, mais il faut aussi comprendre qu'il n'y a nulle part où aller. L'hiver, les toilettes extérieures mises en place sont glaciales, sans lumière et inutilisables*⁷⁷ ».

La protection des biens personnels représente également une source importante de stress et de tensions, car la population en situation d'itinérance dispose de très peu d'espace pour entreposer ses choses. Comme le souligne un intervenant d'un organisme, le fait de posséder peu confère à chaque objet une valeur importante⁷⁸.

Le jugement porté envers la population itinérante

En plus du manque d'infrastructures de base, il a été souligné à la commission que plusieurs citoyennes et citoyens en situation d'itinérance se sentent fréquemment jugés et stigmatisés, perçus comme des problèmes plutôt que comme des personnes à part entière. Le regard de la population domiciliée alimente une insécurité constante chez la population itinérante. Une citoyenne en situation d'itinérance souligne : « *[...] nous ne sommes pas invisibles, même si parfois on a l'impression que la population souhaiterait que nous le soyons. Ce que nous souhaitons, c'est être vus pour ce que nous sommes : des personnes. Pas comme des déchets, ni des problèmes, ni des dangers publics*⁷⁹ ».

Cette stigmatisation se manifeste par des comportements d'évitement et des regards méfiants,

74 Regards croisés, doc. 9.1, p. 1.

75 Rediffusion du forum sur l'itinérance et la cohabitation sociale, doc. 5.1, Itinérance et cohabitation sociale - Se comprendre pour vivre ensemble - Forum d'information.

76 Regards croisés, doc. 9.1, p. 2.

77 Regards croisés, doc. 9.1, p.1; Rediffusion du forum sur l'itinérance et la cohabitation sociale, doc. 5.1, Itinérance et cohabitation sociale - Se comprendre pour vivre ensemble - Forum d'information.

78 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 14.

79 Regards croisés, doc. 9.5, p. 1.

que ce soit dans les centres commerciaux, les transports ou dans la rue. Un citoyen en situation d'itinérance témoigne : « L'autre jour, une mère a dit à son enfant : *“Touche-le pas. Il a sûrement des maladies.” Voilà comment on nous perçoit*⁸⁰ ».

Face à ces jugements, et à la violence verbale, psychologique ou physique qu'elles peuvent subir, une citoyenne en situation d'itinérance confie : « *Oui, certains d'entre nous peuvent être directs ou brusques ou réagir fortement. Mais à force d'être jugés et humiliés, on finit par se décourager, se refermer et réagir*⁸¹ ».

Par ailleurs, il est important de souligner que certains intervenants remarquent que les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance ne disposent d'aucun espace où ils peuvent simplement exister sans être jugés⁸².

Les défis de la cohabitation entre femmes et hommes en situation d'itinérance dans les ressources d'hébergement

Les discussions avec les personnes participantes ont mis en évidence les défis importants que représente la cohabitation sociale entre hommes et femmes en situation d'itinérance. Déjà confrontées à différentes formes de violence dans la rue, plusieurs femmes voient ces risques s'amplifier dans les milieux mixtes. Cette double vulnérabilité, liée à la fois au genre et à la situation d'itinérance, génère un fort sentiment d'insécurité. Selon les personnes rencontrées, cette réalité nécessite une attention particulière⁸³.

En Montérégie, les ressources d'hébergement exclusivement féminines sont très limitées, la Maison Halo étant la seule offrant quatre places d'urgence non mixtes⁸⁴. À cela s'ajoute une confusion fréquente entre les services pour violence conjugale, en itinérance et les centres de crise, rendant la navigation difficile⁸⁵. Faute d'alternatives claires, les femmes en situation d'itinérance se retrouvent souvent contraintes aux hébergements mixtes, perçus comme des facteurs aggravants de violence⁸⁶.

Selon la Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie⁸⁷, près de 50 % des répondantes consultées⁸⁸ ont souligné que la cohabitation avec les hommes en situation d'itinérance augmente leur sentiment d'insécurité, en particulier dans les espaces partagés. Une citoyenne en situation d'itinérance témoigne : « *Une femme qui sort d'une relation marquée par le contrôle coercitif doit, par exemple, partager sa salle de bain et sa cuisine avec un groupe mixte, ce qui est source d'inconfort et de stress pour elle*⁸⁹ ».

Une autre citoyenne en situation d'itinérance raconte s'être cachée sous une couverture dans un dortoir mixte pour que les autres occupants ne sachent pas qu'elle était une femme, par crainte pour sa sécurité⁹⁰.

80 Regards croisés, doc. 9.1, p. 2.

81 Regards croisés, doc. 9.5, p. 2.

82 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 14.

83 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 11-12.

84 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 19; Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie, doc. 10.6, p. 3.

85 Roxanne Bissessar, doc. 10.2, p. 1; Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie, doc. 10.6, p. 4.

86 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 19; Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie, doc. 10.6, p. 3.

87 Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie, doc. 10.6, p. 3.

88 Afin d'offrir un portrait précis de la réalité vécue sur le terrain, la Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie a consulté les organismes membres qui sont implantés à Longueuil et/ou qui desservent spécifiquement les femmes de Longueuil.

89 Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie, doc. 10.6, p. 3.

90 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 12.

Il est mentionné que la majorité des ressources d'hébergement existantes, en raison de leur nature mixte et/ou orientée vers une clientèle masculine, ne répondent pas aux besoins spécifiques des femmes⁹¹. En ce sens, il a été indiqué à la commission que : « *le mode survie dans lequel l'itinérance les place pousse les femmes à faire des choix qui les maintiennent dans l'insécurité, comme retourner dans un environnement inadéquat de violence conjugale ou familiale, refuser les hébergements d'urgence*⁹² [...] ».

L'invisibilité et l'insécurité vécue dans la rue par les citoyennes en situation d'itinérance

L'un des constats récurrents évoqués par les personnes participantes est que l'itinérance féminine demeure largement invisible, y compris pour les intervenants⁹³. Par crainte pour leur sécurité, les femmes en situation d'itinérance adoptent des stratégies pour éviter d'être vues dans l'espace public. L'une d'elles décrit la rue comme un enfer⁹⁴ et une autre ajoute que dormir dans la rue est un acte de survie, encore plus difficile pour les femmes que pour les hommes⁹⁵.

Pour plusieurs femmes, la rue est souvent décrite comme un environnement dangereux⁹⁶, où « *le stress ne s'arrête jamais*⁹⁷ ». Une autre ajoute : « *L'insécurité dans la rue, ça rend malade*⁹⁸ ».

De plus, l'absence de refuge ouvert la nuit accroît les risques de consommation et d'épisodes psychotiques⁹⁹. Une intervenante explique : « *certaines femmes choisissent de consommer durant la nuit pour rester éveillées, plutôt que d'utiliser les ressources [d'hébergement] mixtes pour dormir*¹⁰⁰ ». D'après des personnes participantes, cette invisibilisation contribue à renforcer leur exclusion, faute de milieux de vie adaptés¹⁰¹.

Dans ce contexte, la cohabitation sociale impose une pression particulière pour les femmes en situation d'itinérance. Certaines expliquent qu'elles doivent parfois se montrer « brusque » ou affirmer leur présence pour se protéger. Une participante ajoute : « *une femme qui n'est pas dérangeante dans la rue est une proie*¹⁰² ».

91 Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie, doc. 10.6, p. 3.

92 Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie, doc. 10.6, p. 4.

93 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 19.

94 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 19; Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie, doc. 10.6, p. 3; Roxane Bissessar, doc. 10.2, p. 1.

95 Regards croisés, doc. 9.5, p. 2.

96 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 19.

97 Regards croisés, doc. 9.7, p. 1.

98 Regards croisés, doc. 9.1, p. 3.

99 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 14.

100 Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie, doc. 10.6, p. 4.

101 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 19.

102 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 8.

La solidarité au sein de la population itinérante

Malgré les tensions, plusieurs personnes participantes ont mis en lumière la présence d'un lien fort et unique qui unit la population en situation d'itinérance¹⁰³. Comme l'exprime l'un d'eux : « *La rue est marquée d'une vraie solidarité qu'on ne voit pas dans le reste de la société. Dans la rue, on est comme une chaîne. Quand l'un tombe, les autres essaient de le rattraper. Quand quelqu'un dérape, on l'attrape. On l'aide à revenir. On le ramène avec nous*¹⁰⁴ ».

Un citoyen en situation d'itinérance partage : « *Quand je suis mal pris, ils sont là. Et moi aussi, j'essaie de redonner autant que je peux. On veille les uns sur les autres. Quand il en manque un, on le ressent*¹⁰⁵ ».



2.1.3 Selon les commerçantes et commerçants

Lors des rencontres *in situ*, un certain nombre de commerçantes et commerçants ont rapporté à la commission une multiplication, depuis les derniers mois, de situations jugées problématiques, qui ont aggravé leur sentiment d'insécurité, en plus de nuire à la revitalisation de certains quartiers et à la cohabitation sociale.

À titre d'exemple, on cite des intrusions dans des lieux vacants ou occupés, de la sollicitation auprès des clients, des vols à l'étalage ainsi que des comportements menaçants¹⁰⁶, tandis qu'un autre a été témoin de plusieurs agressions à l'arme blanche¹⁰⁷. L'accumulation de ces situations a conduit une personne travaillant dans des bureaux de la rue Saint-Charles à ne pas renouveler son bail, en raison d'un fort sentiment d'insécurité : « *elle ne se sentait plus assez en sécurité dans son bureau*¹⁰⁸ ».

Dans ces conditions, certaines commerçantes et commerçants expriment leur désarroi en déclarant : « *Je veux bien cohabiter avec eux, mais eux ne cohabitent pas avec la clientèle*¹⁰⁹ ». Une autre personne participante rapporte quant à elle avoir distribué de la nourriture à des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance, mais avoir été contrainte d'arrêter sous la pression du voisinage : « *Les proprios des condos ont dit "Arrêtez de les nourrir sinon on n'ira plus à votre commerce"*¹¹⁰ ».

Finalement, les commerçantes et commerçants ont exprimé à la commission leur préoccupation, leur tristesse et leur sentiment d'impuissance quant à la réalité des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance qui s'éternise, en insistant sur le fait que simplement les déplacer sans aide n'est pas ce qu'ils souhaitent¹¹¹.

103 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 21.

104 Regards croisés, doc. 9.7, p. 2

105 Regards croisés, doc. 9.7, p. 2.

106 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 9.

107 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 9.

108 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 10.

109 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 9.

110 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 9.

111 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 10.



2.1.4 Selon les organismes communautaires en itinérance à Longueuil

Parmi les commentaires recueillis auprès du personnel œuvrant dans des organismes communautaires en itinérance, plusieurs ont exprimé de plus en plus d'inquiétude face à la montée du sentiment d'insécurité, qu'il soit vécu directement par eux, observé dans l'espace public ou ressenti dans les relations avec le voisinage, plus particulièrement par les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance.

Les tensions observées par le milieu communautaire

Plusieurs témoignent de violence envers la communauté itinérante, signalant une montée préoccupante de l'intolérance dans certains quartiers de Longueuil. Par exemple, un intervenant raconte qu'à proximité de sa ressource d'hébergement, un commerce victime de vols récurrents accuse de manière répétée les usagers de son organisme, allant jusqu'à lui envoyer des photos des voleurs¹¹². Il souligne que ces personnes ne sont, dans la majorité des cas, pas connues de l'organisme. Ainsi, les organismes se trouvent souvent impliqués, malgré eux, dans des tensions locales, alors même qu'ils ne le sont pas directement. Le personnel travaillant dans des organismes en itinérance perçoit aussi que les comportements dérangeants de certains citoyennes et citoyens en situation d'itinérance (malpropreté, consommation visible, bruit) renforcent les préjugés à l'égard de l'ensemble de la population itinérante¹¹³.

En parlant de la stigmatisation des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance, une intervenante rencontrée ajoute : [...] si on réussit à changer les perceptions, peut-être qu'on réglerait beaucoup de problèmes de cohabitation¹¹⁴. Plusieurs membres du milieu communautaire soulignent que c'est une minorité d'individus qui causent des problèmes, mais que c'est l'ensemble de la communauté itinérante qui en subit les conséquences¹¹⁵.

Ces gestes prennent souvent une forme subtile (regards, remarques agressives, refus de service – par ex. : refus d'accès aux toilettes), plaintes répétées de la part de la population domiciliée ou exploitant un commerce) ce qui contribue à renforcer l'isolement et l'exclusion des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance¹¹⁶.

Selon la DSPM, les stéréotypes et préjugés véhiculés dans les rapports sociaux (souvent nourris par la peur et la méconnaissance) contribuent à justifier l'exclusion et les discriminations envers les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance¹¹⁷.

112 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 7.

113 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 8-9.

114 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 8.

115 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 7.

116 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 7.

117 DSPM, doc. 10.10, p. 22.

Le sentiment d'insécurité vécu par le personnel du milieu communautaire

L'augmentation des comportements perçus comme agressifs, combinés à la hausse des enjeux de santé mentale et des problèmes de dépendance, soulève des préoccupations importantes quant à la sécurité dans les milieux d'intervention, ceux-ci n'étant pas toujours adaptés pour accueillir et accompagner une diversité de profils aux besoins variés¹¹⁸.

Plusieurs personnes travaillant dans le milieu communautaire rapportent avoir subi des violences verbales ou physiques, allant parfois jusqu'à des menaces de mort¹¹⁹. Parfois, ces gestes sont posés par des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance qui ne fréquentent pas les organismes en itinérance¹²⁰. Un organisme rapporte que ces situations s'intensifiaient particulièrement avec les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance du campement Bourassa. Par exemple, parfois en appelant la police, l'intensité de la colère augmentait¹²¹.

La charge émotionnelle du travail du milieu communautaire

Au-delà des agressions directes, les intervenantes et intervenants communautaires doivent composer avec une charge émotionnelle importante, liée à la nature de leur travail. Une personne travaillant dans le milieu communautaire souligne qu'ils donnent beaucoup d'eux-mêmes et doivent trouver un équilibre pour se protéger émotionnellement. Il est souligné qu'accompagner les personnes en détresse, faire face quotidiennement à la souffrance, à la maladie mentale ou à la violence, demande un engagement personnel important. D'autres rappellent que tous sont humains, avec leurs forces et leurs limites, ce qui rend leur rôle aussi précieux que fragile¹²².

Un conflit moral lié au manque de moyens

À cette pression s'ajoute, selon les intervenantes et intervenants rencontrés, un sentiment de frustration et d'impuissance, causé par le manque de moyens. Elles témoignent d'un conflit moral important. Bien qu'ils aient la volonté d'aider chaque citoyenne et citoyen en situation d'itinérance, les moyens à leur disposition sont insuffisants, ce qui les empêche de répondre à l'ensemble des besoins exprimés. Ils doivent faire des choix difficiles comme refuser des personnes faute de place et vivent une tension constante entre leur désir d'aider et les contraintes pratiques.

Plusieurs intervenantes et intervenants rapportent que la période actuelle est particulièrement difficile, notamment en raison de la pénurie de personnel. Plusieurs ont la sensation qu'elles ont tout essayé et qu'il n'y a plus d'options pour les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance. Un intervenant souligne : « *On prend des gens de la rue... puis on les renvoie à la rue*¹²³ ». Une autre personne ajoute que la société actuelle génère plus d'itinérance qu'elle en gère et que la situation est de pire en pire¹²⁴.

118 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 8-9.

119 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 9.

120 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 7.

121 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 8.

122 Ces propos ont été formulés par des personnes participantes lors de l'activité entourant la pièce de théâtre *Viens t'en dans rue*.

123 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 18.

124 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 18.

Une pression supplémentaire : la gestion des tensions avec le voisinage

Également, il est rapporté que les organismes communautaires reçoivent fréquemment des appels de citoyennes et citoyens domiciliés qui, plutôt que de contacter les autorités compétentes, leur adressent directement leurs préoccupations. Selon les témoignages recueillis, cette dynamique ajoute une pression supplémentaire pour les équipes qui doivent composer avec les tensions avec le voisinage, tout en gérant des situations difficiles au sein de leur établissement¹²⁵.



2.1.5 Selon les partenaires institutionnels

L'insécurité vécue par les partenaires institutionnels se manifeste à plusieurs niveaux, tant sur le plan humain que structurel. Plusieurs partenaires ont rapporté être confrontés à des situations de tension sur les lieux de leur travail.

Une institution rapporte que son personnel responsable de la sécurité et le personnel d'entretien sont régulièrement confrontés à des situations de tensions avec les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance. Cris, intimidation, comportements agressifs sont nommés comme alimentant un climat de tension et d'insécurité¹²⁶.

Des cas concrets ont été rapportés à la commission, comme celui d'un citoyen en situation d'itinérance qui participait à une activité artistique organisée à l'Université de Sherbrooke et qui, après une journée positive, aurait, d'après les personnes entendues, saccagé l'espace le lendemain¹²⁷.

Plus largement, certains espaces (p. ex., toilettes) d'un établissement sont progressivement devenus des lieux de consommation ou de vente de drogues. Il a été relevé que l'utilisation des toilettes, des bancs ou encore des aires de repos par des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance, a dans certains cas, causé des problèmes de cohabitation. À cela s'ajoute une augmentation des objets dangereux retrouvés dans l'environnement immédiat (couteaux, seringues, etc.)¹²⁸.

Un établissement scolaire soutient avoir vécu une expérience similaire lorsque le campement Bourassa était présent (lire l'encadré p. 47).

Du côté du Réseau de transport de l'agglomération de Longueuil (RTL), les personnes conduisant des autobus ressentent elles aussi un sentiment d'insécurité grandissant dans l'exercice de leur travail. Elles rapportent une augmentation des comportements agressifs à bord, ainsi qu'une hausse des cas de non-paiement par des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance. Dans certaines situations, des tensions éclatent lorsque celles-ci refusent de payer leur titre de transport ou réagissent négativement à l'intervention du personnel du réseau de transport¹²⁹.

125 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 6.

126 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 10.

127 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 10.

128 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 10.

129 RTL, doc. 10.9, p. 3.

À ce sujet, le RTL souligne la perte d'un duo policier du Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL) affecté au terminus, qui permettait de réduire les délais d'intervention en plus de répondre plus efficacement aux situations complexes. Cette révision du mode d'opération aurait eu un impact négatif sur la sécurité et la gestion quotidienne du terminus en plus de créer un manque de soutien sur le terrain¹³⁰.

Le sentiment de ne pas être suffisamment outillés, soutenus ou encadrés est exprimé par quelques partenaires institutionnels qui ont la sensation de se retrouver démunis et en première ligne face à ces situations¹³¹. D'après eux, l'insécurité qu'ils vivent n'est pas seulement liée à des menaces physiques ou à des incidents ponctuels, mais vient également du manque de coordination et de soutien sur le terrain¹³².

Ce manque de coordination a eu des répercussions concrètes, comme l'a souligné le RTL, suivant la décision prise par la Société de transport de Montréal (STM) d'interdire le flânage dans son réseau de métro. Bien que cette mesure visait à renforcer la sécurité, elle a contribué à un déplacement des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance vers d'autres secteurs, notamment au terminus Longueuil. Cette situation a engendré des impacts réels sur les opérations du RTL, affectant à la fois son personnel et ses infrastructures¹³³.

Dans ce contexte, le RTL a insisté sur l'importance d'une communication plus fluide, continue et proactive entre les organisations concernées par la question de l'itinérance, afin de mieux anticiper les effets collatéraux des décisions prises sans concertation préalable¹³⁴.

130 RTL, doc. 10.9, p. 3.

131 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 11.

132 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 11.

133 RTL, doc. 10.9.

134 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 11.

Cas spécifique : campement Bourassa

Le campement Bourassa, implanté en 2024 à proximité du parc Jean-de-Lalande, a été évoqué par plusieurs personnes participantes comme un événement marquant dans la gestion de l'itinérance à Longueuil. Considéré par plusieurs personnes consultées comme une situation exceptionnelle, ce campement a généré un fort sentiment d'insécurité dans la communauté locale¹³⁵, notamment en raison de sa proximité immédiate avec une école primaire.

Les membres du personnel de l'école ont rapporté qu'ils étaient constamment en alerte. Ils dépensaient beaucoup d'énergie à gérer des situations qui dépassaient leur mandat d'établissement scolaire. Des comportements jugés menaçants comme la consommation de substances, des vols ou du vandalisme ont été observés à répétition¹³⁶. Le personnel arrivait à l'école plus tôt pour vérifier que tout était sécuritaire pour les enfants. L'école est allée jusqu'à installer des caméras de surveillance et engager une entreprise de sécurité privée pour les aider. Plusieurs ont dénoncé des lacunes dans la gestion des responsabilités en matière d'itinérance à Longueuil, affirmant qu'à un certain point : « [...] *c'était la responsabilité de personne*¹³⁷ ».

Les appels répétés à la police et aux ressources d'hébergement à proximité se soldaient souvent par des réponses peu adaptées ou une absence de suivi. Cette absence d'intervention a progressivement alimenté un sentiment d'impuissance et de découragement parmi les acteurs impliqués¹³⁸. Il a été souligné à la commission que pour les travailleuses et travailleurs du milieu communautaire, la pression était énorme. Elles se sont retrouvées à devoir intervenir dans un contexte surchargé, avec des tensions au sein même de leur organisme, mais aussi dans le campement¹³⁹.

Quelques citoyennes et quelques citoyens domiciliés ont toutefois exprimé des perceptions plus nuancées. Certaines ayant cohabité sans peur¹⁴⁰, d'autres critiquant l'intolérance de la population domiciliée¹⁴¹. Certaines personnes consultées ont souligné que le démantèlement du campement est une réaction tardive face à une situation connue de longue date, avec le sentiment « qu'il faut qu'un drame arrive pour que la Ville réagisse¹⁴² ».

Les intervenantes et intervenants communautaires rencontrés estiment que la présence du campement Bourassa a eu un impact important sur la perception de l'itinérance à Longueuil. Ils soulignent également que la couverture médiatique entourant l'itinérance, et plus particulièrement le campement, a amplifié les perceptions négatives, ce qui a nui aux efforts de cohabitation sociale à Longueuil et renforcé la stigmatisation des personnes en situation d'itinérance¹⁴³.

Bon nombre de personnes participantes ont souligné que la situation entourant le campement doit permettre des apprentissages et une meilleure coordination entre les acteurs communautaires et institutionnels¹⁴⁴. Pour plusieurs personnes entendues par la commission, il est impératif qu'une telle situation ne se reproduise pas¹⁴⁵.

135 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p.15-16.

136 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p.15-16.

137 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 15.

138 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 15-16.

139 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 15-16.

140 Regards croisés, doc. 9.6, p. 3-4.

141 Résultats du questionnaire, doc. 8.2, p. 25.

142 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 15.

143 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 7.

144 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 15 à 17.

145 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 17.

2.2 LES PRESSIONS EXERCÉES SUR LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES EN ITINÉRANCE

L'augmentation de l'itinérance exerce une pression considérable sur les organismes communautaires et les infrastructures locales¹⁴⁶. Selon plusieurs personnes participantes, cette saturation constitue un obstacle majeur à l'accès aux services pour les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance. Il est souligné que le nombre de places et d'intervenants est largement insuffisant pour répondre à la demande croissante. Elle se manifeste par un manque de ressources d'hébergement adaptées, particulièrement marqué en période hivernale, par des critères d'admissibilité jugés trop restrictifs, ainsi que des limites associées au financement, souvent perçus comme insuffisants ou inadaptés aux besoins réels du terrain.

2.2.1 Le manque de ressources et de services comme obstacles à une cohabitation harmonieuse

Plusieurs personnes participantes ont souligné un changement notable dans les profils des personnes se retrouvant à la rue ou étant à risque de l'être. Le personnel du milieu communautaire observe une plus grande diversité de profils, incluant davantage de femmes, de jeunes, de personnes issues de la diversité de genres, ainsi que de personnes immigrantes¹⁴⁷.

Un organisme observe également une présence de personnes vivant une situation d'itinérance pour la première fois, souvent causée par des rénovictions ou des expulsions¹⁴⁸.

Par ailleurs, deux organismes rencontrés ont signalé à la commission qu'un nombre croissant de jeunes accompagnés par la Direction de la protection de la jeunesse ou vivant avec un statut migratoire précaire se retrouvent dans une grande vulnérabilité, particulièrement au moment de leur transition vers l'autonomie. À 18 ans : « *plusieurs se retrouvent livrés à eux-mêmes*¹⁴⁹ », sans accompagnement adéquat pour les soutenir dans leur passage vers la vie adulte. Pour les personnes intervenant auprès d'eux, cette absence de soutien accentue leurs risques de tomber dans l'itinérance¹⁵⁰.

Par conséquent, le manque d'organismes adaptés à la diversité des profils (personnes âgées, femmes, personnes issues de l'immigration et de la diversité sexuelle), entraîne des conséquences importantes pour les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance : détérioration de leur santé, sentiment d'exclusion et tensions croissantes¹⁵¹.

146 DSPM, doc. 10.10, p. 15; synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 18.

147 Rediffusion de la séance d'expression des opinions, doc. 8.1 (9:25, 50:17); Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p.19-20; DSPM, doc. 10.10, p. 12.

148 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 18.

149 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 18.

150 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 18.

151 Séance d'expression des opinions, doc. 8.1 (9:25, 50:17); Centraide, doc. 10.7, p. 5-11; DSPM, doc. 10.10, p. 16-45.

Le personnel communautaire note que les organismes sont contraints d'accueillir, dans les mêmes lieux, des personnes ayant des besoins très différents¹⁵². Il est souligné que les tensions observées dans certaines ressources d'hébergement ou dans l'espace public s'expliquent en partie par cette absence de services spécialisés¹⁵³.

Un citoyen en situation d'itinérance constate d'ailleurs que certaines personnes auraient besoin d'un suivi plus encadré ou de soins particuliers en santé mentale ou en dépendance, qui ne sont pas offerts dans les ressources d'hébergement actuelles. Il ajoute que ces personnes ne se trouvent pas dans un environnement adapté à leurs besoins¹⁵⁴.

Des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance rapportent également que la durée limitée de l'accès aux ressources en hébergement n'est pas suffisante pour se sortir de la rue et nuit à leur rétablissement : « *On n'a même pas le temps de se déposer et de récupérer un peu de sommeil qu'il faut déjà repartir*¹⁵⁵ ».

Le manque de services liés à la consommation supervisée

Parmi les services manquants figurent les services de consommation supervisée. Selon plusieurs intervenantes et intervenants, ce manque entraîne des problèmes au sein même des organismes communautaires¹⁵⁶.

Certains intervenantes et intervenants soulignent l'incohérence de devoir interdire la consommation sur les lieux de leur organisme, sans pouvoir proposer d'alternative adéquate¹⁵⁷. Il est souligné qu'il y a très peu d'endroits où les citoyennes et citoyens peuvent consommer en sécurité¹⁵⁸. D'ailleurs, plusieurs personnes participantes ont mentionné à la commission qu'il n'existe actuellement aucun lieu de consommation supervisé à Longueuil, le plus proche se trouvant à Montréal. Faute d'endroits adaptés, il a été observé que les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance n'ont souvent d'autre choix que de consommer dans l'espace public¹⁵⁹.

Un organisme mentionne avoir tenté d'aménager un espace extérieur de détente et de flânage, mais il a constaté qu'il était très peu utilisé, notamment parce que la consommation y était interdite¹⁶⁰.

Le manque de centre de jour en itinérance

Selon plusieurs personnes participantes, l'absence de centres de jour en itinérance à Longueuil est une lacune dans les services offerts à la population en situation d'itinérance. Actuellement, bien que la Halte du Coin ne soit pas officiellement un centre de jour, elle assume ce rôle de manière informelle les vendredis, samedis et dimanches, en offrant un service de repas à une clientèle plus large que celle qu'elle héberge la nuit. Il est souligné que lors de ces journées, la fréquentation de l'organisme augmente considérablement. Par conséquent, un intervenant ajoute que la popularité de la Halte lors de ces journées génère des inquiétudes dans le quartier en raison du nombre important de citoyennes et citoyens en situation d'itinérance. Pour les personnes rencontrées, la création d'un véritable centre de jour est devenue une nécessité¹⁶¹.

152 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 13-14; Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie, doc. 10.6, p. 3.

153 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 13-14.

154 Regards croisés, doc. 9.7, p. 4.

155 Regards croisés, doc. 9.1, p. 2.

156 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 6.

157 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 6.

158 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 6-7.

159 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 6.

160 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 6-7.

161 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 13-14.

2.2.2 La saisonnalité du phénomène de l'itinérance

Selon plusieurs personnes entendues par la commission, le manque de ressources en itinérance adaptées aux conditions hivernales exacerberait le sentiment d'insécurité vécu par les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance, en plus d'intensifier les tensions avec les citoyennes et citoyens domiciliés et les commerçantes et commerçants.

Si l'ensemble de la population itinérante vit déjà en mode survie toute l'année, l'hiver accentuerait considérablement la rudesse des conditions de vie¹⁶². Le personnel d'un organisme communautaire rapporte : « *[Ils] deviennent irrités, c'est vraiment très à vif [l'hiver] versus l'été. [...] [Ils] sont tellement en mode survie. La consommation, c'est pour survivre, c'est pour passer une nuit de plus, c'est pour passer une semaine de plus. [...] [Et] c'est un peu plus chacun pour soi, parce que chacun doit se débrouiller*¹⁶³ ».

Ce constat est également partagé par des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance : « *Chaque hiver, on gèle. Le système doit être plus flexible et plus humain, surtout pendant les mois froids. Il faudrait commencer par mieux nous traiter l'hiver et nous donner accès à des soins et à des places dignes où dormir*¹⁶⁴ ».

La Halte-Répit (roulotte hivernale)

Par ailleurs, certaines ressources d'hébergement hivernales temporaires, telles que la roulotte de la Halte-Répit¹⁶⁵, sont perçues comme insuffisamment sécuritaires, plus spécifiquement pour les femmes. Des cas d'agressions et de crimes sexuels ont été signalés auprès d'intervenants et intervenantes communautaires dans cette installation¹⁶⁶.

Plusieurs citoyennes en situation d'itinérance évitent d'aller à la Halte-Répit par crainte pour leur sécurité ou à cause des conditions jugées insalubres. Malgré tout, plusieurs citoyennes et citoyens en situation d'itinérance mentionnent que la Halte-Répit demeure une installation essentielle, particulièrement durant les périodes de froid extrême.

Des préoccupations ont également été soulevées concernant la gestion des conflits autour de la roulotte. Selon les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance, les intervenants assignés à la roulotte n'interviennent pas à l'extérieur pour des raisons de sécurité, ce qui aurait permis à certaines situations de conflit de dégénérer.

La décision de retirer la Halte-Répit un mois plus tôt en 2025 a également été perçue comme une perte significative par plusieurs citoyennes et citoyens en situation d'itinérance. Bien que cette installation soit considérée comme primordiale par plusieurs personnes participantes, les conditions actuelles de son fonctionnement sont remises en question, notamment dû au manque de nourriture, à la surpopulation, à la présence d'actes de violence à l'intérieur et à l'extérieur de la roulotte, au manque de soutien des intervenants.

162 Regards croisés, doc. 91, p. 2; Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p.10; DSPM, doc. 10.10, p. 20.

163 DSPM, doc. 10.10, p. 20.

164 Regards croisés, doc. 91, p. 2.

165 La Halte-Répit (Halte-Chaleur) est un abri temporaire pour les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance mis en place par la Ville de Longueuil et ses partenaires du milieu communautaire pendant l'hiver (jusqu'à la mi-avril). Située à proximité du terminus Longueuil, elle était ouverte de 21 h à 9 h. Une personne formée en intervention est sur place de 21 h à minuit et une personne chargée de la sécurité assure le relais de minuit à 9 h.

166 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 13; Regards croisés, doc. 91, p. 2.

2.2.3 Les limites des critères d'admissibilité dans les ressources en itinérance

Selon des témoignages recueillis par la commission, les critères d'admissibilité aux ressources en itinérance sont rigides et les règles de fonctionnement de certaines d'entre elles représentent des obstacles importants à l'accès aux services pour les personnes les plus vulnérables. Cela a pour effet d'exclure plusieurs citoyennes et citoyens en situation d'itinérance des organismes communautaires. Les personnes vivant avec une dépendance, en situation de crise psychologique, issues de la diversité sexuelle, en couple ou accompagnées d'un animal sont particulièrement touchées par cette réalité¹⁶⁷.

Par exemple, les organismes genrés, comme les refuges pour femmes, représentent des barrières supplémentaires pour les personnes trans en situation d'itinérance. Une personne issue de la diversité sexuelle a notamment témoigné que les refuges d'hébergement pour femmes n'accueillent généralement que les femmes cisgenres et peuvent exiger des preuves médicales pour reconnaître l'identité de genre. Dans certains cas, les pièces d'identité ne sont pas jugées suffisantes, contrairement à ce qui est demandé aux citoyennes en situation d'itinérance cisgenres. Il est souligné que ces pratiques sont perçues comme discriminatoires et intrusives¹⁶⁸.

2.2.4 L'incertitude liée au financement des ressources en itinérance

Le manque de financement à long terme représente un frein majeur pour les organismes communautaires. Plusieurs dénoncent les subventions non récurrentes des projets, soulignant que cette forme de financement génère une instabilité constante, tant au niveau des ressources humaines que des services offerts. Ce type de financement entraîne donc un stress organisationnel important, en plus de générer de la compétition entre les organismes¹⁶⁹.

Il a également été mentionné que le soutien communautaire, tant en amont qu'en aval, demeure fragile¹⁷⁰. Cette fragilité est attribuée à un sous-financement chronique, mais aussi à un manque de coordination entre les programmes gouvernementaux¹⁷¹. Ainsi, plusieurs personnes travaillant dans le milieu communautaire ont souligné à la commission que les organismes venant en aide à la population itinérante doivent sans cesse naviguer entre des enveloppes budgétaires précaires et des exigences administratives lourdes. Cette réalité nuit directement à leur capacité d'offrir un accompagnement stable et adapté aux besoins changeants des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance¹⁷².

Les personnes consultées ont insisté sur l'importance de mieux reconnaître l'apport et l'expertise des organismes communautaires, de les soutenir dans leur mission et de s'éloigner de la lourdeur administrative du financement par projet ou par programme¹⁷³.

Enfin, quelques organismes ont fait valoir que la façon dont les subventions sont catégorisées empêche l'obtention de financements adaptés aux réalités genrées. À l'heure actuelle, il n'existerait aucun financement réservé aux enjeux touchant les femmes en situation d'itinérance¹⁷⁴.

167 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 18; Centraide, doc. 10.7, p. 6; DSPM, doc. 10.10, p. 15.

168 Compte-rendu des boîtes d'expression, doc. 8.4, p. 2.

169 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 18-19.

170 DSPM, doc. 10.10, p. 15.

171 DSPM, doc. 10.10, p. 15.

172 Centraide, doc. 10.7, p. 6; Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 16.

173 Centraide, doc. 10.7, p. 6; Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 16.

174 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 19; Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie, doc. 10.6.

2.3 L'EFFET D'AFFLUENCE AUTOUR DES RESSOURCES EN ITINÉRANCE

L'implantation de ressources destinées aux citoyennes et citoyens en situation d'itinérance suscite des réactions divisées au sein de la communauté locale. Si l'existence même de ces services est rarement remise en question, c'est plutôt leur intégration dans les quartiers résidentiels et les répercussions sur la cohabitation qui soulèvent des préoccupations¹⁷⁵.

Par exemple, un citoyen domicilié accepte que la présence de services communautaires attire des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance. Cependant, il mentionne qu'il trouve difficile de cohabiter avec certains comportements comme la consommation, les déchets ou l'intrusion sur les propriétés privées. Selon lui, une sensibilisation auprès des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance concernés est nécessaire¹⁷⁶.

Dans la même lignée, une personne exploitant un commerce rapporte un impact négatif sur ses activités commerciales, ainsi que sur celles d'autres commerces voisins, depuis l'implantation d'une ressource en itinérance. Elle souligne que certains comportements mentionnés plus haut nuisent gravement à son activité commerciale. Elle propose même d'envisager la possibilité de déménager l'organisme dans un endroit plus approprié « [...] à l'écart des zones commerciales et des écoles. » Elle précise qu'elle n'est pas contre les ressources en itinérance, mais que l'emplacement choisi pour ce type de ressource est « [...] très mal adapté¹⁷⁷ ».

De son côté, le personnel d'un organisme en itinérance soulève les défis d'exploiter une ressource en itinérance dans un secteur résidentiel. Il donne l'exemple de l'utilisation inappropriée de certains abribus à proximité de l'organisme, qui auraient été occupés de façon prolongée et, dans certains cas, utilisés comme lieu de consommation. En ce sens, l'abribus est devenu un espace de tension entre citoyennes et citoyens en situation d'itinérance et les usagers du transport en commun, ces derniers ayant été contraints de cesser de l'utiliser. À la suite de discussions avec les partenaires du milieu, notamment avec le RTL, l'abribus a été retiré afin de résoudre ce problème¹⁷⁸.

Plusieurs organismes ont expliqué que l'augmentation des tensions sociales autour des ressources en hébergement contribue au climat d'insécurité, et génère un repli sur soi et une réduction des interactions globale au sein de la population « *les gens n'osent plus intervenir entre eux*¹⁷⁹ ».

Les intervenantes et intervenants de l'organisme ont précisé que les comportements jugés problématiques dans ce secteur ne provenaient pas des usagers de la ressource d'hébergement, mais bien d'autres personnes gravitant autour de celles-ci. L'effet d'attraction engendré par la ressource d'hébergement aurait généré, selon eux, une forte affluence de flâneurs dans les environs, incluant notamment des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance¹⁸⁰.

175 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 8.

176 Résultats du questionnaire, doc. 8.2, p. 23.

177 Rock Longueuil, doc. 10.1, p. 1.

178 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 11.

179 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 8.

180 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 11.

D'autres personnes participantes font aussi face à des défis similaires. Bien qu'il n'y ait pas de ressource en itinérance qui se soit implantée à proximité du terminus Longueuil, l'installation de la Halte-Répit, entraîne des tensions dans le secteur. Les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance doivent désormais traverser le terminus pour accéder à la roulotte, augmentant ainsi leur présence au sein même de celui-ci¹⁸¹.

2.3.1 Les initiatives qui facilitent la cohabitation autour des organismes

La commission a également recueilli des témoignages de cohabitation réussie entre une ressource d'hébergement et son voisinage. Lors d'une rencontre sur le terrain, un organisme a mentionné que cette cohabitation harmonieuse s'explique par plusieurs facteurs, notamment par son emplacement et par son mode de fonctionnement.

Il est souligné que son fonctionnement repose sur un encadrement rigoureux, avec une équipe importante d'intervenantes et d'intervenants psychosociaux assurant un accompagnement constant auprès de la clientèle hébergée. La majorité d'entre elles y séjournent pour de longues durées, ce qui favorise des comportements plus stables. Celles qui y sont hébergées temporairement doivent réserver leur place par téléphone, ce qui évite les files d'attente ou les attroupements devant la ressource d'hébergement. De plus, les clientèles accueillies adoptent généralement des comportements discrets, par exemple lorsqu'elles consomment dans l'espace public, ce qui contribue à réduire les tensions potentielles avec le voisinage¹⁸².

L'organisme en question ajoute qu'il met en œuvre des actions proactives pour aller à la rencontre du voisinage, comme des tournées de porte à porte pour informer les résidents de sa mission¹⁸³.

À ce propos, une personne domiciliée ayant participé à un événement avec le voisinage indique : « *c'était vraiment cool de les entendre et de mieux comprendre ce qu'ils et elles vivent. Une initiative à répéter... et je suggère : partout sur le territoire!*¹⁸⁴ ».

D'autres organismes communautaires ont mentionné avoir entrepris des démarches similaires, comme l'organisation de journées portes ouvertes, bien que celles-ci n'aient pas toujours permis de susciter une participation du voisinage¹⁸⁵.

À ce sujet, plusieurs organismes et institutions soulignent qu'il est difficile de joindre la population domiciliée. Selon une personne du milieu communautaire, à moins qu'un problème ne survienne directement dans leur environnement, la population domiciliée ne se sent pas interpellée par les activités proposées telles que les BBQ ou les journées portes ouvertes¹⁸⁶.

181 RTL, doc. 10.9, p. 3.

182 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 12.

183 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 12.

184 Résultats du questionnaire, doc. 8.2, p. 20.

185 DSPM, doc. 10.10, p. 47.

186 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 8.

Les défis d'implantation d'une ressource d'hébergement : le cas de la Halte du Coin

Il a été rapporté à la commission que l'implantation d'une ressource en itinérance, comme la Halte du Coin, représente un défi important pour les équipes sur le terrain, particulièrement lorsqu'elle s'effectue dans l'urgence. Plusieurs personnes participantes ont souligné que la mise en place de la Halte s'est faite dans un contexte exceptionnel, alors qu'aucun refuge similaire n'existait à Longueuil au début de la pandémie de COVID-19. Cette situation a précipité son ouverture, d'abord à son emplacement original, puis à son site actuel, après le démantèlement du campement Bourassa¹⁸⁷.

Selon des personnes rencontrées, le déménagement de la Halte à la fin de l'été 2024 s'est apparenté à une évacuation plutôt qu'à une implantation planifiée. Bien qu'une tournée d'information ait été effectuée auprès des personnes résidentes, celle-ci s'est déroulée alors que l'organisme était déjà installé. Il a été souligné que cette communication aurait dû être faite en amont, mais que le manque de temps n'a pas permis de le faire¹⁸⁸.

Plusieurs intervenantes et intervenants ont souligné qu'une implantation réussie dépend d'une approche structurée, d'un partenariat clair et d'une meilleure coordination entre les différents acteurs concernés, et d'un temps suffisant pour établir des liens avec le milieu¹⁸⁹.

Malgré ces défis, certaines personnes entendues ont souligné le rôle actif de la Ville de Longueuil dans le déménagement de la Halte du Coin, notamment en fournissant un local pour accueillir l'organisme et en offrant le support d'une agente de la cohabitation spécialisée en acceptabilité sociale¹⁹⁰.

187 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 21-22.

188 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 22.

189 Centraide, doc. 10.7, p. 7.

190 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 22.

2.4 LE PROBLÈME DE L'ACCÈS AU LOGEMENT

Bien que l'accès au logement ne touche pas directement les enjeux de cohabitation sociale, il a été identifié par la grande majorité des personnes participantes comme un levier fondamental pour favoriser celle-ci et comme une condition préalable et concomitante à tout effort pour améliorer la cohabitation.

Dans ce contexte, les personnes participantes à la démarche ont identifié deux facteurs qui compliquent la sortie de l'itinérance : la difficulté de trouver un logement et le manque d'accompagnement post-hébergement.

2.4.1 Les difficultés à se trouver un logement

Plusieurs personnes travaillant dans le milieu communautaire mentionnent que lorsque le propriétaire d'un appartement apprend que la personne a vécu en situation d'itinérance, cela suffit, dans la plupart des cas, à faire disparaître toute possibilité de location¹⁹¹. Pour éviter ces refus, des intervenantes et intervenants communautaires ont mentionné devoir employer des stratégies créatives pour soutenir les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance dans leur recherche de logement. Une intervenante rencontrée ajoute qu'en voulant bien faire, ces stratégies dans lesquelles les intervenantes et intervenants agissent au nom des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance contribuent sans le vouloir à les invisibiliser et, par conséquent, renforce leur marginalisation et leur exclusion¹⁹².

D'autres ont, quant à eux, mentionné la saturation du marché en habitation et, plus spécifiquement, le fait que les logements considérés comme abordables ne le sont plus à Longueuil¹⁹³. À titre de comparaison, il a été mentionné qu'en 2024, aucun logement n'était disponible à Longueuil avec un loyer égal ou inférieur à 850 \$ par mois. Ce contexte rend l'accès au logement extrêmement difficile pour de nombreuses personnes seules et compromet les possibilités de relocalisation pour les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance¹⁹⁴.

Également, l'absence de téléphone ou l'accès limité à un forfait a également été identifié comme un frein important pour effectuer des suivis ou répondre aux appels liés à des offres de logement. Une intervenante communautaire a mentionné que, pour plusieurs personnes, la simple création d'une adresse courriel afin de consulter les annonces en ligne, représente un obstacle supplémentaire¹⁹⁵.

Enfin, il a été souligné que la réinsertion semble plus accessible dans les cas de premier épisode d'itinérance, alors que le facteur temps est l'ennemi principal des citoyennes et citoyens se retrouvant à la rue¹⁹⁶.

191 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 21.

192 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 21.

193 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 20-21; Résultats du questionnaire, doc. 8.2.

194 DSPM, doc. 10.10, p. 14.

195 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 21.

196 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 20.

2.4.2 La nécessité du suivi post-hébergement

Un ensemble de personnes rencontrées par la commission ont mentionné que l'accès à un logement sans accompagnement suffisant pourrait générer davantage d'instabilité qu'il n'en résoudrait. Pour plusieurs citoyennes et citoyens en situation d'itinérance, le passage vers un logement peut être vécu comme une rupture, notamment lorsque le lien avec le réseau d'organismes communautaires se perd, ce qui accentue le sentiment d'isolement.¹⁹⁷

Une résidente d'un organisme en itinérance s'exprime à ce sujet : « *Ce qui fait en sorte que je ne sois pas de nouveau dans la rue est que je suis bien chez moi, je peux aller vers la réhabilitation parce que je me sens bien chez moi et que je me sens en sécurité*¹⁹⁸ ».

Une ressource en hébergement a souligné que de plus en plus de personnes accueillies présentent des situations complexes, souvent associées à divers enjeux personnels ou sociaux, ce qui complique leur transition vers un logement autonome. Comme elles ne sont pas toujours prêtes à quitter la ressource d'hébergement à la fin de leur séjour, et en raison du manque de services en santé mentale et de la difficulté d'obtenir un suivi psychiatrique, l'équipe a mis en place un poste d'accompagnement pré et post-hébergement¹⁹⁹.

2.5 LA DIFFICULTÉ DE DÉPARTAGER LES RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE D'ITINÉRANCE

La question de la cohabitation sociale dans le contexte de l'itinérance soulève des préoccupations quant à la répartition des responsabilités entre les différents acteurs concernés.

2.5.1 Un appel à une responsabilisation collective

Plusieurs personnes rencontrées par la commission ont insisté sur le fait que la cohabitation ne peut reposer uniquement sur les épaules des personnes en situation d'itinérance. Elle implique une responsabilité partagée, où toutes et tous doivent contribuer à un environnement respectueux des droits de chacun²⁰⁰.

Une personne participante s'est notamment exprimée sur sa lassitude face à certains propos de personnes élues au niveau municipal qui mentionneraient que l'itinérance est un problème de compétence fédérale et provinciale. Selon elle, « *l'itinérance, c'est une question qui nous touche toutes et tous*²⁰¹ ».

197 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 20.

198 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 20.

199 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 20.

200 DSPM, doc. 10.10, p. 41.

201 Jacques Trudel, doc. 10.4, p. 2.

2.5.2 Un manque de coordination et de soutien concret des autorités locales

Un ensemble de personnes rencontrées rapportent également que leur sentiment d'insécurité est aggravé par l'absence de réponse adéquate des autorités locales. À de nombreuses reprises, elles mentionnent avoir contacté la police, mais notent que la réponse est souvent incomplète ou inadéquate. Un commerçant souligne « *la police ne vient plus, même pour les vols*²⁰² ». Ce manque de soutien, notamment dans des situations d'urgence, aurait contribué à l'aggravation de certaines tensions, comme cela a été observé dans le cas du campement Bourassa.

Cette situation renforce le sentiment d'impuissance des personnes participantes, notamment celles des commerçants et des professionnels, qui ne savent pas comment aider les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance et déclarent ne plus savoir comment gérer ces situations²⁰³.

D'autres ont exprimé le sentiment que la Ville ne propose pas de solutions concrètes et ont l'impression que l'on attend des commerçantes et commerçants qu'elles connaissent toutes les personnes présentes aux abords des commerces, ce qui est perçu comme particulièrement exigeant.

Certaines personnes participantes s'étonnent que ce rôle ne soit pas assumé davantage par la Brigade de cohabitation sociale²⁰⁴.

Des commentaires ont aussi été formulés concernant la rue commerciale Saint-Charles, où la présence policière est jugée insuffisante, le secteur Saint-Charles n'étant pas inclus dans la zone d'intervention de la police RÉSO. En conséquence, certaines commerçantes et commerçants estiment que les rencontres actuellement proposées avec la Ville et ses partenaires, axées sur la sensibilisation, ne répondent pas aux besoins réels exprimés par la communauté commerçante : « *on constate, on le nomme, mais pas vraiment d'action*²⁰⁵ ».

Un autre enjeu soulevé est le manque de suivi de la part du Comité de cohabitation de la Table itinérance Rive-Sud, concernant des situations jugées problématiques et signalées aux personnes compétentes.

Au-delà des réponses d'urgence, plusieurs personnes participantes ont souligné une confusion quant à l'organisation des services en matière d'itinérance. Selon eux, il est souvent difficile de savoir qui contacter pour poser des questions ou signaler un problème²⁰⁶.

Par ailleurs, plusieurs citoyennes et citoyens domiciliés ont exprimé le sentiment de ne pas être suffisamment entendus, préparés ou informés au sujet de l'itinérance²⁰⁷.

202 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 9.

203 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 9.

204 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 17.

205 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 17.

206 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 16.

207 Regards croisés, doc. 9.6, p. 3.

2.5.3 Les bons coups de la Ville de Longueuil dans la lutte contre l'itinérance

Malgré les critiques formulées, plusieurs personnes participantes ont souligné l'engagement, le leadership et la volonté d'agir de la Ville de Longueuil en matière d'itinérance²⁰⁸. Leur témoignage met en lumière un ensemble d'initiatives concrètes, qui font de Longueuil un acteur important sur cette question.

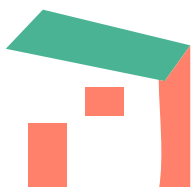
Parmi les bons coups mentionnés, plusieurs personnes ont salué les efforts de la Ville pour mieux comprendre la réalité de la population en situation d'itinérance sur son territoire²⁰⁹, notamment par :

- la cartographie participative des ressources en itinérance réalisée en 2023;
- l'organisation d'une journée de réflexion sur les campements en 2024, en y incluant des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance ou des expertes et experts de vécu;
- la création d'un inventaire des terrains vacants et des immeubles à requalifier;
- le travail des policiers RÉSO en matière d'itinérance;
- la mise en place d'une recherche-action sur les maisons de chambres et les hébergements transitoires.

Les personnes participantes ont également salué la participation active de la Ville à différents espaces de collaboration, comme le Comité de cohabitation de la Table itinérance Rive-Sud, ainsi que l'implantation d'une vigie hebdomadaire avec différents partenaires locaux pour mieux répondre aux enjeux soulevés sur le terrain²¹⁰. D'autres ont ajouté que la Ville de Longueuil bénéficiait de la présence de partenaires communautaires et institutionnels engagés, sur lesquels elle peut s'appuyer²¹¹.

L'adoption de plusieurs plans, notamment d'un Cadre de référence municipal de lutte à l'itinérance et d'un Plan d'action municipal de lutte à l'itinérance 2024-2026 a aussi été soulignée comme un levier important. Ces outils encadrent l'intervention municipale et concrétisent les actions en matière d'itinérance à Longueuil²¹².

Quelques personnes participantes ont souligné de manière positive la posture de la Ville face au droit à la citoyenneté des personnes en situation d'itinérance. Celle-ci est perçue comme un geste inclusif pour améliorer la cohabitation sociale, un membre d'équipe du Comité de cohabitation souligne :



« Longueuil qui décide d'appeler les personnes en situation d'itinérance des citoyens en situation d'itinérance, juste ça, je trouve que c'est favorable à une [meilleure] cohabitation sociale²¹³ ».

208 Compte-rendu de la discussion citoyenne, doc. 8.3; Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 17; DSPM, doc. 10.10, p. 33.

209 DSPM, doc. 10.10, p. 13, 30.

210 DSPM, doc. 10.10, p. 26.

211 Centraide, doc. 10.7, p. 6.

212 DSPM, doc. 10.10, p. 28.

213 DSPM, doc. 10.10, p. 28.

D'autres ont salué l'engagement de la Ville à ne procéder au démantèlement des campements qu'en cas de danger immédiat.

Il est souligné par la DSPM que Longueuil se distingue par son approche transversale et engagée de la lutte à l'itinérance²¹⁴.

2.6 LES SOLUTIONS PROPOSÉES PAR LA COMMUNAUTÉ LONGUEILLOISE POUR FAVORISER UNE COHABITATION HARMONIEUSE

Dans le cadre des activités de la démarche, les personnes participantes ont été invitées à réfléchir aux conditions qui permettraient à toutes et à tous de cohabiter harmonieusement. Les citoyennes et citoyens domiciliés, en situation d'itinérance, commerçantes et commerçants, ainsi que les institutions et les organismes communautaires œuvrant en itinérance ont proposé une multitude de pistes de solutions.

Afin de faire ressortir les propositions partagées, les solutions communes ont été regroupées dans un premier temps. Des sections distinctes présentent ensuite des solutions spécifiques exprimées par chacun des groupes.

La liste complète des solutions suggérées est disponible à l'annexe sur les solutions proposées.

2.6.1 Les solutions communes

L'éducation et le dialogue pour une meilleure cohabitation

Un consensus clair s'est dégagé lors des échanges avec les personnes participantes : pour favoriser une cohabitation respectueuse entre tous les membres de la communauté, il est important de renforcer les actions d'éducation, de dialogue et d'information.

Comprendre les autres pour mieux vivre ensemble

Plusieurs personnes participantes insistent sur l'importance de mieux comprendre la réalité des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance. Il est ainsi proposé de développer des outils éducatifs, de renforcer les campagnes publicitaires et de valoriser la voix des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance. Ces initiatives ont pour objectifs de transformer les perceptions et de déconstruire les stéréotypes associés aux citoyennes et citoyens en situation d'itinérance²¹⁵.

214 DSPM, doc. 1010, p. 33.

215 Compte-rendu de la discussion citoyenne, doc. 8.3.

Les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance souhaitent avant tout être reconnus comme des individus avec une histoire, des émotions et des besoins, et appellent à davantage de compréhension de la part de la population locale. Comme le rappelle un citoyen en situation d'itinérance : « *On a besoin d'ouverture, de respect, de considération, mais aussi d'opportunités. Nous sommes sensibles à vos réalités, et on vous invite à faire un pas vers nous, à écouter et à discuter ensemble, sans juger. Parce qu'en fin de compte, ce que nous désirons, c'est exactement ce que vous voulez : être vus, entendus et respectés et cohabiter... avec humanité*²¹⁶. »

D'autres y expriment le souhait de réapprendre à vivre ensemble, de reconnaître l'humanité de chacun, et de rejeter l'idée d'une solution unique²¹⁷. En ce sens, une personne domiciliée rencontrée par la commission nomme : « *Trop souvent, les gens pensent que toutes les personnes en situation d'itinérance vivent toutes les mêmes choses. Il serait important de sortir de cette généralité et de prendre en compte les parcours et les besoins uniques de chaque individu*²¹⁸ ».

La création d'espaces d'échange

Plusieurs personnes participantes insistent également sur l'importance de créer des espaces d'échange ouverts, où les différentes parties prenantes (personnes domiciliées, exploitant un commerce, et en situation d'itinérance) pourraient se rencontrer, dialoguer et collaborer. Ces lieux de dialogue contribueraient à apaiser les tensions²¹⁹.

Le renforcement du dialogue avec le voisinage à proximité des ressources en itinérance

Il a été porté à l'attention de la commission que renforcer le dialogue avec les résidents des quartiers où sont implantés des organismes en itinérance est important. Malgré certaines initiatives déjà en place, il est souligné que ce dialogue demeure souvent insuffisant²²⁰. Pour y remédier, il a été suggéré que les organismes communautaires développent davantage une posture d'ouverture et d'écoute active envers leur voisinage. Cela pourrait passer notamment par une présence régulière des intervenantes et intervenants dans le milieu immédiat. Ce type d'approche permettrait de favoriser une cohabitation plus harmonieuse et de désamorcer certaines tensions vécues dans l'espace public²²¹.

L'implication des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance pour sensibiliser

Parmi les initiatives proposées, certaines personnes participantes suggèrent d'impliquer directement les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance dans les actions de sensibilisation. Par exemple, il est suggéré de mettre en place des kiosques d'information sur l'itinérance, animés par les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance, ou encore d'organiser des journées portes ouvertes dans les organismes communautaires en itinérance, des cafés communautaires, des bibliothèques vivantes²²² ; le tout pour favoriser la création de liens²²³.

Par ailleurs, l'organisation d'activités inclusives et valorisantes pour les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance est vue par ceux-ci comme un moyen de briser l'isolement, tout en mettant en lumière les gestes positifs du quotidien²²⁴.

216 Regards croisés, doc. 9.5, p. 2-3.

217 Séance d'expression des opinions, doc. 8.1, (9:25 - 20:28).

218 Regards croisés, docs. 9.1 et 9.3.

219 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 22; Centraide, doc. 10.7; Hébergement La Casa Bernard-Hubert, doc. 10.8; DSPM, doc. 10.10.

220 Compte-rendu de la discussion citoyenne, doc. 8.3.

221 Séance d'expression des opinions, doc. 8.1, (9:25 - 20:28).

222 Regards croisés, docs. 9.1 et 9.3.

223 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 22; Centraide, doc. 10.7; Hébergement La Casa Bernard-Hubert, doc. 10.8; DSPM, doc. 10.10.

224 Compte-rendu de la discussion citoyenne, doc. 8.3.

L'amélioration des initiatives en médiation sociale

Parmi les suggestions énoncées, il a été mis de l'avant de mettre en place un numéro ou un point de contact facilement accessible pour la population domiciliée vivant près des ressources en itinérance²²⁵. Une proposition similaire prévoit la mise en place d'une ligne d'écoute qui agirait comme une alternative systématique à la police. Cette solution permettrait à un intervenant formé de répondre de manière adaptée aux besoins exprimés par la population²²⁶.

Par ailleurs, certaines personnes participantes encouragent la création d'outils de médiation sociale afin de prévenir les conflits et de proposer des solutions adaptées à chaque contexte²²⁷.

L'accès au logement

Au-delà de la sensibilisation et de la communication, les personnes participantes ont fortement exprimé le besoin d'agir concrètement sur la question du logement. Dans le questionnaire sur l'itinérance et la cohabitation sociale, 33 % des personnes répondantes ont identifié la construction de logement abordable comme la priorité pour améliorer la cohabitation sociale²²⁸.

Plusieurs personnes participantes ont exprimé le besoin de diversifier l'offre résidentielle, en construisant massivement des logements à prix modique²²⁹, incluant des maisons de chambres structurées²³⁰, des logements supervisés²³¹, des unités modulaires ou encore des logements adaptés à des profils spécifiques (pères monoparentaux, jeunes en transition, personnes immigrantes, etc.²³².)

Une personne participante propose notamment de faire participer les résidentes et résidents des logements sociaux à leur entretien, renforçant ainsi leur sentiment d'appartenance tout en réduisant les coûts²³³.

Plusieurs personnes ont également insisté sur l'importance d'associer l'habitation à un accompagnement, notamment en matière de santé mentale, d'aide à la réinsertion sociale ou de soutien à l'emploi. Selon les commentaires, la seule construction de logements ne suffit pas à répondre aux besoins des personnes en situation de vulnérabilité²³⁴. Un suivi à moyen ou long terme après l'obtention d'un logement est essentiel selon plusieurs²³⁵.

Les personnes participantes ont également exprimé le souhait que les différents paliers de gouvernement (municipal, provincial et fédéral) collaborent davantage, en augmentant les investissements dans le logement abordable, les soins en santé mentale, les services en dépendance et le soutien aux organismes communautaires.²³⁶

225 Séance d'expression des opinions, doc. 8.1, (1:13 – 1:29).

226 Regards croisés, doc. 9.5.

227 Hébergement La Casa Bernard-Hubert, doc. 10.8; DSPM, doc. 10.10.

228 Résultats du questionnaire, doc. 8.2, p. 13.

229 Résultats du questionnaire, doc. 8.2, p. 14 à 27.

230 Séance d'expression des opinions, doc. 8.1, (2:14).

231 Jocelyn Jacques, doc. 10.5, p. 1.

232 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 26; Centraide, doc. 10.7; DSPM, doc. 10.10.

233 Louise Bohémier, doc. 10.3, p. 1.

234 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 25-26.

235 Résultats du questionnaire, doc. 8.2, p. 14 à 27.

236 Résultats du questionnaire, doc. 8.2, p. 14 à 27.

L'accès aux services de base

De nombreuses personnes participantes ont souligné l'importance d'avoir accès à la fois à des infrastructures de base et à des services spécialisés.

Parmi les propositions recueillies, plusieurs insistent sur le besoin de déployer des équipes multidisciplinaires incluant des policiers formés et de l'accompagnement en santé mentale²³⁷. Ces services sont vus comme essentiels pour répondre aux besoins immédiats des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance, mais aussi pour leur offrir du soutien afin qu'ils puissent se sortir de la rue²³⁸.

Plus largement, les personnes participantes insistent sur l'importance d'adapter les services aux besoins individuels, en évitant les approches uniformisées.

Par ailleurs, les personnes participantes ont également souligné l'importance d'aménager des services de base dans l'espace public. Selon elles, cela permettrait de réduire certains comportements jugés dérangeants et contribuerait à réduire les tensions au sein de la communauté²³⁹.

Dans cette optique, le questionnaire élaboré par l'Office a permis de recueillir l'avis des personnes répondantes sur les types d'infrastructures ou d'installations à développer pour favoriser une cohabitation harmonieuse dans les espaces publics à Longueuil. Selon les personnes répondantes, trois infrastructures seraient prioritaires à développer : des refuges ou centres d'hébergement (60 %), des toilettes publiques (35 %), des haltes-chaleur ou fraîcheur (32 %)²⁴⁰.

D'autres infrastructures et équipements ont également été proposés parmi les contributions reçues. Les besoins identifiés sont notamment :

- des douches accessibles;
- des fontaines à eau;
- des frigos communautaires;
- des prises de courant accessibles dans des lieux publics;
- des distributeurs de produits menstruels gratuits;
- un centre d'injection supervisée;
- des espaces d'entreposage 24 h;
- des ressources d'hébergement pour dormir de jour, etc.

237 Résultats du questionnaire, doc. 8.2, p. 14 à 27.

238 Compte-rendu de la discussion citoyenne, doc. 8.3; Louise Bohémier, doc. 10.3, p. 1.

239 Compte-rendu de la discussion citoyenne, doc. 8.3; Regards croisés, doc. 9.1; Compte-rendu des boîtes d'expression, doc. 8.4; Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 13.

240 Résultats du questionnaire, doc. 8.2, p. 12.

L'implication des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance dans la prise de décision

Un autre enjeu important soulevé par les personnes participantes concerne l'implication des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance dans la gouvernance des projets et des organismes communautaires.

Divers organismes soulignent la nécessité de reconnaître l'expérience de vie des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance. Les organismes communautaires insistent sur l'importance de les inclure dans les processus décisionnels et de soutenir les projets créés par et pour eux²⁴¹.

Les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance ajoutent qu'il faudrait également valoriser leur expertise notamment au sein des différents comités et tables de concertation en itinérance²⁴². Cette participation permettrait non seulement d'intégrer leur point de vue dans les décisions qui les concernent, mais aussi de rééquilibrer les rapports de pouvoir et d'assurer une meilleure adéquation entre les services offerts et les réalités vécues²⁴³.

Un citoyen en situation d'itinérance souligne : « Nous voulons nous impliquer et participer aux décisions. Nous voulons être consultés avant qu'on agisse pour nous. Nous croyons qu'il faut nous inclure dès le départ. Nous avons proposé l'idée de créer un mini-comité, une petite structure stable où l'on pourrait s'impliquer pour faire une différence. On aurait aussi envie de s'impliquer dans notre environnement. Nous sommes prêts à donner de notre temps aux gens qui nous ont donnés²⁴⁴ ».

Certaines propositions vont plus loin, suggérant que les interventions policières en lien avec l'itinérance soient accompagnées d'une experte ou un expert de vécu afin de faciliter les interactions avec les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance. Cette personne pourrait agir comme observateur et soutenir les policiers en cas de besoin²⁴⁵.

En parlant des expertes et experts de vécu, quelques citoyennes et citoyens en situation d'itinérance soulignent : « Leur présence ferait vraiment une différence. Elles pourraient comprendre nos réalités et nos besoins parfois difficiles à exprimer. Elles pourraient nous aider à nous reconnaître à travers elles et devenir une source d'inspiration²⁴⁶».

241 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 23.

242 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 23.

243 Regards croisés, doc. 9.1, p. 2.

244 Regards croisés, doc. 9.3, p. 2.

245 Regards croisés, doc. 9.3, p. 2.

246 Regards croisés, doc. 9.1, p. 3.



2.6.2 Les solutions apportées par les citoyennes et citoyens domiciliés

En plus des solutions communes à toutes les parties prenantes, plusieurs propositions ont été formulées spécifiquement par les citoyennes et citoyens domiciliés afin de favoriser une meilleure cohabitation avec la population en situation d'itinérance.

Lors de la séance d'expression des opinions, un citoyen propose de s'inspirer d'un modèle observé au Guatemala, où les personnes hébergées sont invitées à contribuer activement à la vie communautaire du quartier (jardinage, entraide, tâches collectives). Selon lui, cette forme d'implication pourrait être transposée à Longueuil pour renforcer la cohabitation et valoriser les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance²⁴⁷. Une autre citoyenne insiste sur la nécessité de responsabiliser les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance une fois logés en les impliquant activement dans la gestion de leur environnement²⁴⁸.

Certaines idées plus innovantes ont aussi été soulevées. Un citoyen propose un système numérique basé sur des codes QR. Chaque personne pourrait y avoir un identifiant volontaire, permettant des interactions plus sécurisées et facilitant la participation à des initiatives collectives. Intégré au site de la Ville, ce système viserait à mieux connecter les citoyennes et citoyens, les intervenantes et intervenants, ainsi que les services autour de projets communs²⁴⁹.

Par ailleurs, il a été recommandé d'assouplir les critères d'accès aux ressources en hébergement afin de mieux répondre aux besoins actuels²⁵⁰.

En ce sens, les résultats du questionnaire élaboré par l'Office mettent en lumière plusieurs solutions qui faciliteraient la cohabitation entre les personnes en situation d'itinérance et les citoyennes et citoyens domiciliés. Parmi les solutions les plus populaires, 45 % des personnes répondantes considèrent que la mise à disposition d'outils (tels que des formations ou des capsules vidéo sur l'itinérance) permettrait de faciliter la cohabitation. De plus, 42 % estiment qu'une diffusion accrue d'informations sur les organismes communautaires en itinérance contribuerait à renforcer la compréhension mutuelle et le lien social²⁵¹.

À ces résultats s'ajoutent de nombreuses suggestions formulées dans les commentaires libres du questionnaire. Ces propositions couvrent un large éventail de solutions, notamment :

- la création d'opportunités d'emploi pour les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance;
- un investissement des différents paliers de gouvernement dans les soins de santé mentale et en dépendance;
- davantage de services d'accompagnement, d'aide à la réinsertion sociale et de soutien aux organismes communautaires;
- l'augmentation du soutien financier aux organismes communautaires œuvrant en itinérance;

247 Séance d'expression des opinions, doc. 8.1, (1:13).

248 Séance d'expression des opinions, doc. 8.1, (2:14).

249 Séance d'expression des opinions, doc. 8.1, (30:51).

250 Compte-rendu de la discussion citoyenne, doc. 8.3.

251 Résultats du questionnaire, doc. 8.2, p. 14 à 27.

- le renforcement de l'accès gratuit à la nourriture et aux dons (p. ex. : vêtements, produits d'hygiène, etc.)²⁵².

Certaines personnes proposent également la création d'un fonds de solidarité municipal, alimenté par une contribution annuelle volontaire des propriétaires, ainsi que l'augmentation des budgets pour les organismes œuvrant auprès des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance²⁵³.



2.6.3 Les solutions apportées par les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance

Les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance ayant participé à la démarche ont aussi identifié plusieurs initiatives concrètes pour améliorer la cohabitation sociale et répondre à leurs besoins de base. Ces propositions visent à rendre les ressources en itinérance existantes plus adaptées et sécuritaires.

En premier lieu, ils ont proposé plusieurs pistes d'amélioration pour les roulottes hivernales. Ils suggèrent notamment d'augmenter la surveillance aux abords de la roulotte, voire d'y assurer une présence policière, afin de garantir un espace sécuritaire pour dormir en paix²⁵⁴. Dans le même esprit, ils souhaitent prolonger la durée de service de la roulotte et d'ajouter une seconde roulotte, afin de désengorger l'espace existant²⁵⁵.

Certaines personnes en situation d'itinérance ont également proposé de renforcer la surveillance autour des ressources d'hébergement (que ce soit par une présence policière ou d'autres formes de sécurité) pour garantir un sentiment de sécurité²⁵⁶.

En ce sens, plusieurs soulignent la nécessité de former les agents de sécurité à l'intervention sociale afin d'encourager des pratiques plus respectueuses²⁵⁷.

Par ailleurs, il a aussi été suggéré de prioriser l'accès à certaines ressources en itinérance pour les personnes originaires de Longueuil. Un citoyen en situation d'itinérance témoigne de la situation actuelle : « *Ce que je peux dire des services offerts aux personnes en situation d'itinérance à Longueuil, c'est qu'ils sont adéquats. Toutefois, ils sont débordés en raison de l'arrivée de nombreuses personnes itinérantes provenant de Montréal, qui viennent chercher refuge ici. Cela a pour effet de priver les citoyens de Longueuil de l'accès à ces services. Beaucoup d'entre nous se retrouvent alors à dormir dehors, sans ressources, sans nourriture, et confrontés à l'intolérance de la population. Les services ne semblent plus adaptés à la réalité de Longueuil, et selon moi, si rien ne change, le nombre de personnes en situation d'itinérance va continuer d'augmenter*²⁵⁸ ».

252 Résultats du questionnaire, doc. 8.2, p. 14 à 27.

253 Résultats du questionnaire, doc. 8.2, p. 14 à 27.

254 Regards croisés, doc. 9.1, p. 2.

255 Regards croisés, doc. 9.1, p. 2.

256 Regards croisés, doc. 9.1, p. 3.

257 Regards croisés, doc. 9.1, p. 3.

258 Compte-rendu des boîtes d'expression, doc. 8.4, p. 2.

Il est aussi proposé de mieux connecter les ressources d'hébergements aux soins spécialisés, afin d'orienter correctement les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance qui nécessitent un suivi plus adapté. D'autres ont exprimé le besoin de mettre en place un accompagnement transitoire pour orienter les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance vers des services appropriés à leurs besoins²⁵⁹.

Enfin, certaines ont mentionné le besoin d'un meilleur respect des règles dans les espaces publics, en particulier en ce qui concerne la consommation de substances, afin de favoriser un environnement plus sécuritaire et respectueux pour l'ensemble de la population de Longueuil²⁶⁰.



2.6.4 Les solutions apportées par les commerçantes et commerçants

De leur côté, les commerçantes et commerçants ont exprimé le souhait d'être entendues par les comités en itinérance, et pouvoir participer à des espaces d'échange pour discuter des problématiques qu'ils vivent, et ce, afin de trouver des solutions concrètes. Elles aimeraient notamment participer aux rencontres de la Table itinérance Rive-Sud (TIRS). Il est souligné que participer activement aux espaces de discussion existants permettrait une meilleure compréhension des réalités vécues par l'ensemble des acteurs concernés²⁶¹.

Elles aimeraient avoir une personne-ressource ainsi qu'une ou un agent de police RÉSO dans le secteur de la rue Saint-Charles, qui pourraient être contactés en cas d'urgence. Les personnes exploitant un commerce estiment que la chaîne de contacts actuelle n'est pas suffisamment efficace pour répondre aux situations vécues. Certaines personnes estiment que les défis en lien avec la cohabitation sociale sont particulièrement prononcés avant l'été, soit en avril et mai, puis tendent à se calmer lorsque la saison estivale commence et que la rue s'anime. Dans cette optique, la mise en place de formations données par les policiers RÉSO sur la manière d'intervenir serait un bon point de départ. Les formations pourraient être offertes idéalement avant la période de tensions, soit vers les mois de février ou mars²⁶².



2.6.5 Les solutions apportées par les organismes et institutions

Finalement, les partenaires communautaires et institutionnels ayant participé à la démarche ont également formulé un ensemble de propositions et de recommandations afin d'améliorer la qualité de vie et le vivre-ensemble de toutes les personnes touchées par les enjeux liés à l'itinérance et à la cohabitation sociale. La plupart appellent à un changement de posture : plutôt que de simplement gérer les tensions sociales en lien avec l'itinérance, plusieurs suggèrent d'agir sur les causes systémiques de celle-ci, de même que sur la compréhension et l'amélioration des conditions de vie des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance.

259 Regards croisés, doc. 97, p. 3.

260 Compte-rendu des boîtes d'expression, doc. 8.4, p. 2-3.

261 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 23.

262 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 22.

La consommation dans l'espace public

La question de la consommation supervisée est soulevée par plusieurs organismes comme un levier pour améliorer la cohabitation sociale. Plusieurs proposent la création d'un site de consommation supervisée tout en considérant la logistique et la nécessité d'une communication claire auprès des usagers²⁶³. Un organisme pour les femmes vulnérables insiste pour qu'un tel service soit conçu avec une approche sensible au genre²⁶⁴. Un autre organisme ajoute que ces lieux doivent être encadrés, notamment en ce qui a trait à la distribution de matériel stérile²⁶⁵.

Les organismes communautaires ont souligné l'importance de mettre en place des zones de tolérance pour consommer de l'alcool. Le parc St. Mark est un exemple de ce type de zone de tolérance où la consommation d'alcool est généralement tolérée²⁶⁶.

Les solutions pour répondre aux besoins de base et transformer les approches

Au-delà des enjeux de cohabitation, plusieurs propositions touchent l'amélioration des conditions de vie des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance.

La sécurité alimentaire

Plusieurs recommandations visent à structurer une offre alimentaire stable, adaptée et diversifiée : cuisines collectives, coupons alimentaires, frigos-partage, passes alimentaires, etc.²⁶⁷. Un organisme propose même d'imposer des sanctions aux commerces qui jettent des denrées encore consommables²⁶⁸.

Les campements et démantèlement

Certaines personnes rencontrées proposent que tout démantèlement de campement jugé nécessaire soit encadré par une planification rigoureuse, une communication en amont et soit réalisée dans le respect de la dignité des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance²⁶⁹. Il a également été suggéré que la Ville adopte un règlement municipal officialisant son engagement à ne pas procéder à un démantèlement sans avoir d'abord offert des solutions de relogement dans des conditions jugées dignes et respectueuses²⁷⁰.

Vers une meilleure coordination et une vision stratégique régionale

Un organisme invite à une meilleure coordination des actions et approche collective pour répondre aux besoins des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance. En réunissant les différents acteurs concernés, il serait possible de mieux comprendre les réalités vécues et de mettre en place des mesures respectueuses de la dignité des personnes²⁷¹.

Par conséquent, il est proposé de développer une vision stratégique régionale partagée, avec une répartition claire des responsabilités entre les acteurs municipaux, communautaires et institutionnels²⁷².

263 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 23; DSPM, doc. 10.10.

264 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 23.

265 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 23.

266 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 24.

267 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 24; Centraide, doc. 10.7; DSPM, doc. 10.10.

268 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 24.

269 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 25.

270 Centraide, doc. 10.7, p. 9.

271 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 22 à 24.

272 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 27; Centraide, doc. 10.7; RTL, doc.10.9; DSPM, doc. 10.10.

L'itinérance au féminin

Les différents organismes pour les femmes en itinérance mettent en lumière des enjeux spécifiques liés à l'itinérance féminine et proposent des pistes de solutions axées sur l'équité, la sécurité et l'aménagement des services.

Les organismes insistent sur la création de ressources en itinérance exclusivement pour les femmes, notamment, car il y en a peu à Longueuil. En ce qui concerne leur utilisation sécuritaire des ressources en itinérance mixtes, il est souligné que l'ouverture d'un centre de jour, la révision des critères d'admissibilité aux services, le soutien en santé mentale adapté à leurs besoins et à leur rythme seraient des solutions qui faciliteraient leur intégration dans les ressources en itinérance actuelles²⁷³.

L'accès à des infrastructures sécuritaires ouvertes 24 h est également proposé par les organismes. Ils proposent d'offrir un endroit sécuritaire où les femmes peuvent se reposer le jour, accéder à des toilettes, se laver, nettoyer leurs vêtements etc. En plus, il est souligné de fixer un ratio de femmes dans les hébergements pour favoriser l'équité dans l'accès aux ressources en itinérances, tout en reconnaissant les limites de cette solution dans des environnements mixtes²⁷⁴.

Une approche genrée et différenciée est également au cœur des recommandations formulées. La multiplication des recherches sur l'itinérance féminine ainsi que l'intégration d'une approche ADS+ (analyse différenciée selon les sexes et plus) dans la planification de toute nouvelle infrastructure ou nouvel outil sont vues comme des leviers dans le soutien à la réalité des femmes en itinérance²⁷⁵.

273 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 26.

274 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 26.

275 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 23.

3 L'ANALYSE DE LA COMMISSION



MOT DES COMMISSAIRES

Lorsqu'on s'intéresse à la cohabitation sociale en lien avec l'itinérance, on découvre rapidement à quel point cet enjeu comporte des facettes variées, selon le point de vue qu'on adopte. Aussi, contrairement à d'autres problèmes sociaux, il y a un aspect visible à l'itinérance qui suscite des prises de positions tranchées dans l'espace public.

La cohabitation sociale est la possibilité pour les citoyennes et citoyens de différents horizons de partager un espace commun de façon harmonieuse; en découle la responsabilité collective de tenir compte des réalités et des besoins de tout le monde. L'aménagement de l'espace public et les normes qui en régissent l'occupation, les ressources qui sont mises à la disposition des citoyennes et des citoyens, les attitudes et interactions qui sont encouragées figurent parmi les points névralgiques qui orientent le vivre-ensemble.

La majorité des personnes et groupes entendus lors de la période d'expression des opinions de la démarche s'est prononcée sur l'itinérance comme telle, avant d'aborder la question de la cohabitation sociale, perçue comme étant un symptôme plutôt que le véritable problème. Or, le mandat donné à l'Office portait spécifiquement sur la cohabitation sociale; ainsi, le chapitre 3 en traite en priorité. Toutefois, nous avons choisi de partager quelques constats que nous avons entendus sur les besoins à Longueuil en matière de logement adapté aux citoyennes et citoyens en situation d'itinérance, compte tenu de l'imbrication entre le problème et ses effets sur la cohabitation.

Le chapitre 3 présente l'analyse et les recommandations de la commission. Il puise son contenu dans les contributions reçues par la commission, tout en les sopesant, les analysant et en tirant des solutions adressées à la Ville de Longueuil.

Le chapitre est divisé en quatre sections. La première partie porte sur l'insécurité et sur les approches à privilégier pour en réduire la force et la fréquence. La deuxième partie traite de la présence, sur le territoire, de ressources en itinérance, et les façons d'améliorer la cohabitation avec leur voisinage. Les parties trois et quatre traitent de l'enjeu du logement adapté aux citoyennes et citoyens en situation d'itinérance et de la place qui leur est faite dans le projet urbain de demain.

Il est important de rappeler que **ceci est un rapport de participation publique, c'est-à-dire qu'il rend compte des points de vue entendus lors de la démarche de participation**. Nos recommandations se basent sur l'intelligence collective de la population longueuilloise et sur nos observations lors de nos visites sur le terrain. Le lecteur à la recherche d'un rapport d'experts, de sources externes du type « bonnes pratiques à l'international » ou de rapports de recherche non soumis à la commission devra chercher ailleurs.

De plus, le présent chapitre ne présente pas de revendication politique sur qui doit faire quoi entre la Ville, les gouvernements provincial ou fédéral, bien que nous reconnaissons que bon nombre des mesures importantes en matière d'itinérance ne relèvent pas des pouvoirs municipaux. Les personnes consultées étaient toutes d'accord que les trois paliers de gouvernement ont leur responsabilité et doivent agir en concertation. Pour tout ce qui n'est pas de compétence municipale, la Ville peut assurer une forme de leadership auprès des acteurs concernés.

La Ville ayant sollicité la démarche et le rapport qui en découle, les recommandations contenues dans ce chapitre s'adressent à elle. La Ville pourra ensuite discuter avec ses partenaires des rôles de chacun dans leur financement et leur mise en œuvre. D'ailleurs, la Ville de Longueuil a déjà élaboré un Plan d'action municipal de lutte à l'itinérance 2024-2026 qui découle de son Cadre de référence municipal de lutte à l'itinérance. Ce plan contient plusieurs actions portant sur la cohabitation sociale auxquelles les recommandations du présent rapport font écho. **Il reste sans équivoque que la Ville seule ne peut résoudre les crises auxquelles elle est actuellement confrontée et que les recommandations de la commission devraient être lues comme une responsabilité partagée par l'ensemble de la société.**

Enfin, nous avons tenté de rédiger ce chapitre dans le plus grand respect des parties entendues, en se rappelant la responsabilité de ne stigmatiser personne.

3.1 PARTIE I – RÉDUIRE L'INSÉCURITÉ POUR MIEUX COHABITER

Le sentiment de sécurité est essentiel pour vivre ensemble harmonieusement. C'est d'ailleurs autour du thème de l'insécurité que le comité exécutif a posé sa première question à la commission dans le cadre du présent mandat : « *Mieux comprendre les causes de l'insécurité dans un contexte d'augmentation de l'itinérance visible à Longueuil* ²⁷⁶ »

Dès le début de la démarche, il est apparu évident pour les commissaires que ce sont les personnes qui vivent dans la rue qui sont en situation d'insécurité au quotidien. Le forum sur l'itinérance, la présentation d'extraits de la pièce de théâtre « Viens t'en dans rue », mais aussi les témoignages reçus et nos observations sur le terrain nous ont permis de mieux saisir cette dure réalité de la rue. C'est pourquoi la partie 3.1 de ce chapitre propose des actions contribuant à réduire l'insécurité des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance.

Le sentiment d'insécurité vécu par les autres groupes de la population est tout aussi légitime et fait l'objet d'une analyse. La section 3.2 propose ainsi des pistes de réflexion et des recommandations visant à mieux outiller les citoyennes et citoyens domiciliés, les commerçantes et commerçants, et les partenaires institutionnels pour réduire leur sentiment d'insécurité et mieux cohabiter. Les sections 3.3 et 3.4 portent sur la présence d'intervenantes et d'intervenants sur le terrain et sur des stratégies de dialogue pour favoriser la cohabitation.

3.1.1 RÉPONDRE AUX BESOINS DE BASE DES CITOYENNES ET CITOYENS EN SITUATION D'ITINÉRANCE

La commission a pu constater que le quotidien des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance est fait d'une recherche constante de ressources et d'installations pour se nourrir, éliminer, se laver, s'abriter, s'occuper, mettre ses effets en sécurité. Elles nous racontent que le peu de contrôle qu'elles exercent sur leurs conditions de vie et l'incertitude permanente qu'elles vivent génèrent un stress énorme, qui affectent leurs comportements. Qui ne serait pas sur les nerfs après n'avoir pas mangé ni dormi depuis 24 ou 48 heures?

Leur réalité est aussi celle de la crainte constante d'être déplacé, d'être agressé, de se faire voler, de voir sa tente démantelée. « *Trop souvent, nous sommes perçus comme des problèmes à déplacer* ²⁷⁷ ». À cela s'ajoute la violence des rapports sociaux : les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance racontent faire face à de l'indifférence, des jugements et parfois à de la violence verbale. Difficile, alors, de penser à la cohabitation, à la bienséance, au civisme.

En répondant aux besoins de base des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance, on réduit en partie ce qui leur cause de l'insécurité ; ceci a l'avantage supplémentaire d'apaiser les comportements et de favoriser une meilleure cohabitation avec le reste de la population. **C'est un des constats majeurs de la commission : plus les besoins des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance seront pris en charge, plus la cohabitation sociale sera facilitée.**

276 Résolution du comité exécutif de la Ville de Longueuil (CE-240828), doc. 11, p. 1.

277 Regards croisés, doc. 9.1, p. 1.

Aussi, force est de constater que lorsqu'on s'attaque à l'insécurité des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance, on s'attaque à des problèmes qui touchent d'autres parties de la population qui ne se trouvent pas nécessairement dans la rue (insécurité matérielle, instabilité, exclusion ou désaffiliation sociale). Ainsi, on peut dire que ce qui est bon pour les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance est aussi bon pour beaucoup de monde.

Agir sur ces sources de stress doit être une priorité dans le travail sur la cohabitation sociale.

D'ailleurs, plusieurs mesures proposées ci-dessous font déjà l'objet d'actions prévues au Plan d'action municipal de lutte à l'itinérance 2024-2026 de la Ville de Longueuil.

3.1.1.1 S'abriter de façon sécuritaire et digne

L'hébergement

Les hébergements d'urgence à Longueuil (L'Abri de la Rive-Sud, la Halte du Coin, le Halo, La Casa) ne répondent pas à la demande qui va en augmentant. La Halte-Répit, installée près du métro pour accueillir, l'hiver, les personnes n'ayant pas trouvé de place dans un hébergement d'urgence, déborde elle aussi. Son emplacement stratégique au centre-ville répond à la forte fréquentation de ce secteur par des citoyennes et des citoyens en situation d'itinérance. Toutefois, elle offre des conditions qui ne favorisent pas le repos : des dizaines de tapis de sol entassés les uns contre les autres; deux toilettes chimiques à l'extérieur, qui ont cessé de fonctionner après quelques semaines; peu ou pas de nourriture; la roulotte qui ferme début avril alors que le temps froid n'est pas encore disparu. En bref, un environnement insécurisant qui favorise les comportements agressifs. Selon les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance : plusieurs personnes, et notamment des femmes, évitent d'aller à la Halte-Répit par peur ou à cause des conditions insalubres qui y règnent²⁷⁸.

Il faut saluer la réponse rapide que constitue la roulotte à la crise actuelle. Mais ce type de refuge d'urgence devrait être considéré comme temporaire, et la recherche d'une solution permanente devrait faire l'objet d'une concertation rapide entre les acteurs concernés, comme prévu au Plan d'action municipal de lutte à l'itinérance 2024-2026²⁷⁹.

Recommandation 1 - *La commission recommande à la Ville de collaborer avec ses partenaires afin d'installer un refuge permanent au centre-ville en remplacement de la roulotte de la Halte-Répit.*

Les campements

L'installation d'une tente sur le domaine public (parcs, boisés, en bordure de rue) est un « habitat de survie²⁸⁰ » pour une personne en situation d'itinérance. L'experte Carolyne Grimard explique : « *Même les formes d'habiter les plus précaires (comme les tentes) peuvent être des manifestations de la volonté d'habiter quelque part, autrement.*

278 Regards croisés, doc. 91, p. 2.

279 Plan d'action municipal de lutte à l'itinérance 2024-2026 de la Ville de Longueuil, actions 34, p. 5.

280 Rediffusion du forum sur l'itinérance et la cohabitation sociale, doc. 5.1, Itinérance et cohabitation sociale - Se comprendre pour vivre ensemble - Forum d'information.

Reconnaître cela, c'est décentrer notre regard, et comprendre que des formes d'habiter non conventionnelles, non permanentes, non privatives sont tout de même valides. Ce n'est pas simplement une question d'infrastructures, mais de justice sociale et urbaine²⁸¹ ».

Lorsque les tentes s'installent en groupe, elles donnent à leurs occupantes et occupants un sentiment de communauté, qui nourrit une grande solidarité, dont les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance ont témoigné à plusieurs reprises : « *La rue est marquée d'une vraie solidarité qu'on ne voit pas dans le reste de la société. Dans la rue, on est comme une chaîne. Quand l'un tombe, les autres essaient de le rattraper. Quand quelqu'un dérape, on l'attrape. (...) Ce qu'on a, ce sont les uns et les autres. C'est notre famille de rue²⁸² ».*

Il faut reconnaître que les campements font partie de la réalité des villes et qu'ils ne disparaîtront pas sans des investissements majeurs dans le logement d'urgence et dans le logement social et communautaire. Des campements vont vraisemblablement continuer d'apparaître dans les prochaines années. Leur encadrement est essentiel pour éviter les démantèlements et assurer une bonne cohabitation sociale. La Ville a d'ailleurs indiqué que sa politique interne était de tenter de limiter le nombre de tentes à 5 dans un campement. Mais où? À quelle distance des écoles et des garderies? Pour combien de personnes? Selon quelle logique?

Selon Centraide, il serait nécessaire « *d'adopter un règlement municipal officialisant l'engagement à ne pas démanteler les campements en l'absence de solutions de logement dignes et respectueuses²⁸³ ».* Le Plan d'action municipal de lutte à l'itinérance 2024-2026 de la Ville prévoit actuellement de : « *Développer et mettre en œuvre une stratégie pour la gestion des campements²⁸⁴ ».* La commission ne peut se prononcer sur l'occasion d'adopter un règlement municipal, mais pense que la Ville aurait, au minimum, avantage à clarifier et officialiser sa stratégie sur les campements par l'adoption d'une politique. Elle pourrait, par ce moyen, formaliser son engagement à ne pas démanteler les campements, mais sous certaines conditions, des règles pourraient encadrer leur présence sur le territoire.

L'élaboration de la politique devrait se faire au moyen d'une consultation publique inclusive ou, au minimum, en collaboration avec des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance ayant vécu dans un campement, et avec les organismes en itinérance.

En précisant et diffusant largement sa politique sur les campements, la Ville réduirait le sentiment d'insécurité pour ceux qui dorment dans une tente en les rassurant sur leur droit à un abri et en leur donnant plus de prévisibilité. Une diffusion large auprès de la population, avec des efforts ciblés dans les secteurs les plus touchés par les campements, permettrait aussi aux personnes domiciliées et aux commerçantes et commerçants de comprendre que la présence de campements est désormais encadrée et surveillée en fonction de règles comprises par toutes les parties.

Recommandation 2 - *La commission recommande à la Ville d'adopter et de diffuser une politique officielle sur les campements afin de clarifier et formaliser les règles qui les encadrent, pour ainsi réduire l'incertitude de tous les groupes de la population.*

281 Rediffusion du forum sur l'itinérance et la cohabitation sociale, doc. 5.1, Itinérance et cohabitation sociale - Se comprendre pour vivre ensemble - Forum d'information.

282 Regards croisés, doc. 9.7, p. 2.

283 Centraide, doc. 10.7, p. 9.

284 Plan d'action municipal de lutte à l'itinérance 2024-2026 de la Ville de Longueuil, action 11, p. 3.

La sécurité des femmes

Plusieurs témoignages ont fait état du manque d'infrastructures sécuritaires pour les femmes. La majorité des hébergements pour citoyennes et citoyens en situation d'itinérance sont mixtes ou conçus pour une clientèle masculine. Les femmes utilisent peu ces hébergements par peur pour leur sécurité, tandis que le seul refuge réservé aux femmes ne compte que quatre places actuellement pour tout Longueuil.

La commission a été informée que des femmes marchent toute la nuit pour ne pas être en proie à des attaques sur la rue ou dans les hébergements. Et pour rester éveillées, certaines décident de consommer. Et compte tenu de l'absence d'un centre de jour à Longueuil, elles se retrouvent sans espace où se déposer en toute sécurité, le jour comme la nuit. **L'itinérance au féminin est en croissance fulgurante, mais les services et installations adaptés à leur réalité, eux, ne le sont pas.**

Recommandation 3 - *La commission recommande à la Ville de collaborer avec ses partenaires afin d'augmenter le nombre de places dans des refuges pour les femmes et d'évaluer la possibilité d'ouvrir un centre de jour qui leur serait réservé pour réduire leur insécurité.*

Plus largement, que ce soit en hébergement, en hygiène, en socialisation ou dans d'autres domaines, une analyse ADS+ doit être faite afin de s'assurer que les solutions proposées répondent aux besoins spécifiques des femmes, surtout en matière de sécurité. Cette approche fait l'objet de deux actions dans le Plan d'action municipal de lutte à l'itinérance 2024-2026²⁸⁵. **Toutefois, elle semble actuellement être un angle mort des ressources communautaires en itinérance**, qui auraient intérêt à procéder à une analyse différenciée pour réduire l'insécurité des femmes qui les fréquentent.

Tenir compte de la diversité des réalités

Dans son Plan d'action municipal de lutte à l'itinérance 2024-2026, la Ville a prévu d'assurer une veille stratégique afin d'être agile dans la réponse aux besoins des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance sur le territoire. À cela devrait s'ajouter une analyse des besoins variés selon les profils de l'itinérance.

Les personnes âgées, les personnes ayant un emploi, les personnes racisées, les personnes migrantes, les personnes accompagnées d'un enfant ont, pour certaines dimensions de leur quotidien, des besoins différents; la réponse doit, par conséquent, s'adapter à elles, plutôt que ce soit à elles de s'adapter à la réponse. L'analyse différenciée est une méthodologie d'analyse qui permet de mieux tenir compte des différents profils pour éviter les angles morts qui sont difficiles à rattraper par la suite, que ce soit en matière d'hébergement, d'accompagnement ou de services à la personne. Afin d'avoir un portrait à jour de la diversité des besoins, des diagnostics devraient être posés pour des populations spécifiques, afin de mieux les desservir.

285 Plan d'action municipal de lutte à l'itinérance 2024-2026 de la Ville de Longueuil, action 16, p. 4, action 48, p. 7.

3.1.1.2 Pouvoir occuper l'espace public



- « Pour être, il faut être quelque part²⁸⁶ ».
- - Carolyne Grimard

Les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance rapportent que les espaces publics qui leur sont hostiles les obligent à se replier sur des lieux isolés, ce qui les expose à un risque de violence et contrevient à leur droit d'occuper l'espace public. Les aménagements urbains doivent être pensés pour être accessibles et sûrs pour tout le monde : éclairage dans les parcs, espaces pour flâner, mobilier urbain accueillant, accès à des espaces pour sécuriser les effets personnels (casiers). Aussi, comme prévu dans son Plan d'action municipal de lutte à l'itinérance 2024-2026 en itinérance, la Ville devrait prévoir un espace offrant un accès inconditionnel et répondant aux réalités de l'itinérance et aux besoins des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance. La création de cette zone de tolérance serait cohérente avec l'idée de leur droit d'« être quelque part²⁸⁷ ».

Pour occuper l'espace public, les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance doivent aussi pouvoir répondre à leurs besoins sanitaires et d'hygiène personnelle. Tous les groupes entendus par la commission ont noté l'urgence d'aménager des installations sanitaires à plusieurs endroits clés pour répondre aux besoins d'hygiène des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance, mais aussi de toute la population longueuilloise : blocs sanitaires comportant de l'eau potable, des douches et des toilettes; haltes-chaleur et haltes-fraîcheur. Si cette action est déjà en partie prévue au Plan d'action municipal de lutte à l'itinérance 2024-2026 de la Ville²⁸⁸, elle devrait être mise en œuvre avec un souci particulier pour le choix des emplacements : ni trop excentrés pour éviter les longs déplacements pour s'y rendre, ni trop concentrés ou trop près des centres d'hébergement afin d'éviter les attroupements. Leur entretien devrait être prévu en fonction de l'usage qui y sera fait.

Dans la conception de ces espaces, il est impératif de tenir compte des besoins spécifiques des femmes en ce qui a trait à l'emplacement et l'aménagement des installations (sécurité) et à l'offre de services (dépannage hygiénique, notamment). L'approche ADS+ est ici un critère de conception essentiel.

3.1.1.3 Se nourrir et se déplacer

Les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance rencontrés lors d'activités in situ de la commission ont témoigné de la fonction apaisante d'un bon repas. Être bien nourri, manger dans des conditions dignes, cela a une incidence directe sur leurs comportements, nous disent-ils. Pourtant, ils sont nombreux à remarquer que l'accès à de la nourriture saine est insuffisant.

286 Rediffusion du forum sur l'itinérance et la cohabitation sociale, doc. 5.1, Itinérance et cohabitation sociale - Se comprendre pour vivre ensemble - Forum d'information.

287 Plan d'action municipal de lutte à l'itinérance 2024-2026 de la Ville de Longueuil, action 26, p. 5.

288 Plan d'action municipal de lutte à l'itinérance 2024-2026 de la Ville de Longueuil, action 20, p. 4.

Des actions en sécurité alimentaire ciblant spécifiquement les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance devraient être développées : soutenir la structuration d'une offre alimentaire stable, adaptée et diversifiée (cuisines collectives, coupons alimentaires, frigos-partage, passes alimentaires, etc.) et expérimenter des solutions nouvelles faites sur mesure pour les populations itinérantes (p. ex. distributrices de nourriture).

En ce qui concerne leur mobilité, le Réseau de transport de l'agglomération de Longueuil (RTL) rapporte que des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance prennent les autobus sans payer, ce qui cause des tensions avec les chauffeurs et les autres usagers. Afin de favoriser une meilleure cohabitation, mais aussi pour permettre aux citoyennes et citoyens en situation d'itinérance de se déplacer vers les services, des solutions pourraient être envisagées pour soutenir l'accès au transport en commun sur le territoire, par exemple en leur offrant des plages horaires gratuites ou une tarification sociale.

Le rôle crucial des services médicaux

L'accès aux soins de santé et de santé mentale est une pièce maîtresse dans l'amélioration de la condition des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance et de la cohabitation sociale. D'ailleurs, certains organismes ont témoigné de la difficulté de faire cohabiter des personnes ayant des problèmes graves de santé mentale avec les autres usagers. Ils témoignent aussi de la difficulté d'accompagner et de soutenir les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance lorsque les soins médicaux ne sont pas facilement accessibles. Il importe de créer des ponts entre les ressources d'hébergement et les soins spécialisés, afin d'orienter correctement les personnes qui ont besoin d'un suivi plus adapté.

Le Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026 du ministère de la Santé et des Services sociaux préconise d'ailleurs d'adapter le système de santé pour rejoindre directement les personnes en situation d'itinérance dans leurs milieux de vie, au moment le plus approprié, pour leur offrir les services dont elles ont besoin, plutôt que de chercher à adapter les trajectoires des utilisatrices et des utilisateurs de services en situation d'itinérance au système. Le projet de clinique mobile de santé qui doit voir le jour à Longueuil constitue un pas dans cette direction.

3.1.1.4 S'occuper, socialiser, participer

Les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance ont exprimé leur souhait d'avoir accès à des activités culturelles et sociales valorisantes. En plus de canaliser les énergies, ces activités donnent un sentiment d'utilité, ce qui contribue à une bonne santé mentale.

Des projets comme le Travail Alternatif Payé À la Journée (TAPAJ) et sa brigade de propreté remportent un certain succès, mais peinent à répondre à la demande qui ne cesse d'augmenter. Aussi, ils ne répondent pas à la diversité des profils. Les programmes d'insertion sociale et de travail à la journée pourraient être bonifiés pour accueillir plus de personnes, et être élargis pour cibler une diversité de populations : les personnes âgées, les personnes nouvellement arrivées, les personnes ayant des limitations fonctionnelles. Des activités artistiques participatives (chorale, art-thérapie, théâtre d'intervention) pourraient aussi être offertes à la population itinérante.

La Ville a déjà prévu une stratégie de soutien aux programmes socioprofessionnels et d'accès aux services municipaux (notamment aux bibliothèques, aux loisirs) pour les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance²⁸⁹. Nous l'encourageons à élargir cette perspective afin qu'elle soutienne la création de programmes artistiques et de participation citoyenne portés par les organismes locaux ciblant les citoyennes et les citoyens en situation d'itinérance.

En outre, Longueuil ne compte actuellement aucun centre de jour, et le besoin d'un endroit sécuritaire où vaquer à ses occupations a été maintes fois entendu par la commission.

Recommandation 4 - *La commission recommande à la Ville de mettre en place, ou de soutenir la mise en place par ses partenaires, des installations et programmes qui répondront aux besoins des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance en matière d'hébergement, d'alimentation, de mobilité, d'occupation sécuritaire de l'espace public, d'accès à des installations sanitaires et d'activités de loisir ou socioprofessionnelles.*

289 Plan d'action municipal de lutte à l'itinérance 2024-2026 de la Ville de Longueuil, actions 18 et 19, p. 4.

Du côté des organismes communautaires : l'insécurité chronique

Les organismes communautaires en itinérance sont au front face à la crise majeure qui frappe les villes. Tous nous ont parlé de la difficulté de répondre à la demande croissante dans un contexte de précarité chronique. Cette précarité est notamment causée par :

- des programmes de financement de divers paliers gouvernementaux qui ne s'arriment ou ne se complètent pas bien;
- des critères d'admissibilité qui ne concordent pas avec les services qu'ils rendent;
- des ressources insuffisantes pour répondre à la demande;
- une lourdeur administrative qui les détourne de leur mission; et
- la lourdeur des cas qui va en augmentant.

Lorsque les ressources sont insuffisantes, les travailleurs eux-mêmes en pâtissent : conditions de travail précaires (salaires, avantages sociaux, sécurité d'emploi); conditions de travail moralement difficiles (devoir constamment refuser des services à des personnes dans le besoin); gestion en mode urgence.

Et, par ricochet, les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance en subissent les conséquences : insuffisance et imprévisibilité des ressources, roulement de personnel.

En somme : l'écosystème communautaire de soutien des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance est lui-même dans une situation d'insécurité chronique.

3.1.2 OUTILLER LES CITOYENNES ET CITOYENS DOMICILIÉS, LES COMMERÇANTES ET COMMERÇANTS, ET LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

La réaction à l'itinérance est très personnelle, propre à chaque personne, selon son vécu, son genre, la situation à laquelle elle est confrontée. La démarche participative a révélé une diversité d'attitudes face au phénomène de l'itinérance et de la cohabitation sociale chez les citoyennes et citoyens domiciliés et, les commerçantes et commerçants, allant de l'inconfort, à l'insécurité, et jusqu'à l'intolérance (voir l'encadré suivant). Bien que cela soit un sujet sensible, nous tentons de l'aborder de la manière la plus constructive et respectueuse possible.

La Ville de Longueuil et ses partenaires ont déjà mis en place plusieurs mesures et initiatives cherchant à réduire le sentiment d'insécurité et d'améliorer la cohabitation sociale. La commission propose dans les quatre sous-sections qui suivent, des pistes de réflexion sur des éléments qui permettraient d'améliorer ou de bonifier ce qui est déjà en place.

Les différentes attitudes face à l'itinérance : de l'inconfort à l'intolérance

La commission a pu témoigner d'un sentiment d'empathie assez généralisé dans la collectivité, mais aussi d'une série d'émotions négatives, sur un spectre allant de l'inconfort jusqu'à l'intolérance.

D'un côté, l'**inconfort** ressenti par la population en contact avec le phénomène de l'itinérance est surtout suscité par un choc moral : les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance subissent une injustice sociale et leur présence dans l'espace public signale notre échec collectif à prendre soin de toutes les citoyennes et de tous les citoyens.

Ce sentiment augmente lorsque l'on constate que l'aide dont une personne en situation d'itinérance aurait besoin tarde à arriver ou n'arrive jamais. Lorsqu'une personne se met à dormir, tous les soirs, devant son commerce, et que rien ne semble pointer vers un changement de sa situation, la commerçante se demande : « *Qui s'occupe de lui? Est-ce que c'est moi qui doit le faire? Mais je ne sais pas comment. Je ne suis pas équipée pour cela*²⁹⁰ ». Les gens se sentent alors impuissants face à l'itinérance.

Il est à noter que les citoyennes et citoyens domiciliés ont évoqué être conscients de parfois ressentir une peur injustifiée, mais difficile à contrôler, qui entraîne des comportements pouvant être considérés comme déshumanisants envers une personne en situation d'itinérance (par exemple, ne pas répondre lorsqu'on est interpellé, changer de côté de rue pour l'éviter, etc.).

Quant au sentiment d'**insécurité**, les personnes participantes ont indiqué le ressentir face aux demandes insistantes d'argent, au harcèlement verbal, aux comportements imprévisibles liés à la consommation de substances, aux actes de vandalisme, aux attroupements, aux vols dans les cabanons, aux intrusions dans les domiciles, ainsi que dans les cours arrière privées²⁹¹.

Certains comportements associés à des situations de crise (désorganisation, incivilités) provoquent aussi des réactions de peur et nuisent à la cohabitation entre les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance, domiciliés et, les commerçantes et commerçants. Les réactions sont plus vives lorsque ces gestes sont posés devant des enfants. Il est important de souligner qu'il semble y avoir peu d'incidence de crimes contre la personne, qu'il s'agisse d'attaques ou autres gestes violents mettant à risque une personne domiciliée. **On peut constater qu'il y a un certain écart entre le danger perçu par une personne domiciliée et le danger réel causé par l'itinérance, et que certains cas isolés pénalisent toutes les personnes en situation d'itinérance.**

Pour leur part, les commerçantes et commerçants rapportent vivre de l'insécurité liée à la relation avec leur clientèle et la viabilité de leur commerce, tel qu'exprimé dans les mots d'une personne rencontrée dans le cadre de la visite terrain de la commission : « *Je veux bien cohabiter avec eux, mais eux ne cohabitent pas avec la clientèle*²⁹² ».

À l'autre extrême du spectre, l'**intolérance** s'installe lorsque la peur devient envahissante. Mais si la peur peut être un réflexe de protection, elle ne doit pas devenir un prétexte pour entretenir des préjugés. Lorsque la seule vue d'une personne en situation d'itinérance provoque des comportements déshumanisants, cela affecte leur dignité, leur capacité de réinsertion et les met potentiellement en danger.

290 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p.17.

291 Pour davantage de détails à ce sujet, voir le chapitre 2, section 2.1.1 – Les comportements inappropriés dans l'espace public, p. 23-24

292 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 9.

3.1.2.1 Clarifier les types de situations et les réponses appropriées

La commission a observé deux types de situations où les personnes domiciliées ou les commerçantes et commerçants ont besoin de soutien en matière de cohabitation. Les situations nécessitant une réponse immédiate et les situations récurrentes ou semi-permanentes. Ces situations requièrent des réponses distinctes et la population doit en être informée.

Les situations urgentes

En ce qui concerne les situations urgentes liées à un délit mineur (p. ex. vol à l'étalage, intrusion sur une propriété privée), à un crime (vandalisme sur un bien, attaque, etc.), ainsi que celles où une personne qui se désorganise aurait besoin d'aide urgente (crise), la commission a pu ressentir dans le cadre de son mandat une forme d'insatisfaction concernant la vitesse des interventions et le soutien obtenu. Les citoyennes et citoyens domiciliés, les commerçantes et commerçants, les institutions et même les organismes communautaires ont exprimé une forme de désarroi à ce sujet. Certains estiment que les appels au 911 « *ne servent plus à rien*²⁹³ », que lorsqu'une infraction est commise par une personne en situation d'itinérance : « *on n'intervient plus*²⁹⁴ ».

À cet égard, la commission a pu entendre le point de vue de la police. Plusieurs raisons peuvent expliquer qu'on ait l'impression qu'elle ne réagit pas immédiatement à la suite d'appels au 911, notamment le manque d'effectifs ou le mode de communication et d'attribution des appels. Comme l'a expliqué un agent du SPAL : « *Tu vois une auto de patrouille passer et ne rien faire, tu penses qu'elle ignore ton appel, mais elle est probablement déjà sur un autre appel*²⁹⁵ ». Néanmoins, le message qui est transmis aux citoyennes et citoyens comme aux commerçantes et commerçants qui se trouveraient face à des méfaits reste de porter plainte à la police.

De plus, si l'arrestation passée d'une personne, itinérante ou non, n'a pas eu de conséquence notable sur sa trajectoire et ne fait que l'enliser dans un cycle de judiciarisation (voir encadré), il se peut que l'approche d'intervention de la police cherche à minimiser ce cercle vicieux.

Tandis que, lorsque les appels concernent plutôt une situation de cohabitation, et que la réponse policière est perçue comme insuffisante, cela peut engendrer un sentiment d'impuissance et parfois une forme de cynisme. Ceci représente un risque s'il y a escalade de l'intolérance.

Les commissaires ne sont pas des experts en sécurité publique. Nous observons seulement qu'il y a un sentiment assez généralisé dans la communauté de ne pas savoir qui appeler dans différentes situations, dont celles qui requièrent une réponse immédiate. La Ville a aussi soulevé ce point de manière générale dans son Plan d'action municipal de lutte à l'itinérance 2024-2026²⁹⁶.

La question est de clarifier à qui faire appel dans les situations qui touchent l'itinérance. L'information est actuellement communiquée de manière éparse sur différents sites Web ou médias sociaux d'organismes et d'institutions. Celle sur le site du 211 ne convient pas non plus à répondre aux questionnements des citoyennes et citoyens.

293 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 16.

294 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 16.

295 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 17.

296 Plan d'action municipal de lutte à l'itinérance 2024-2026 de la Ville de Longueuil, action 31, p. 5.

Il faut s'assurer de rendre largement connues ces informations et où on peut les retrouver. Les efforts de communication au sujet de la procédure à suivre doivent présenter les différents intervenants de l'écosystème de soutien aux citoyennes et citoyens en situation d'itinérance et leurs rôles respectifs. Ils doivent clairement décrire les différents types de situations et les ressources disponibles pour chacun, ainsi que les attentes à prévoir sur la réponse qui viendra.

Faire connaître le travail des différents intervenants en itinérance et leurs rôles respectifs pourrait aussi permettre à la population d'être rassurée sur les efforts déjà mis en place par l'écosystème visant la prise en charge et la sortie de la rue des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance.

En plus du site Web de la Ville, des moyens de communication de proximité (p. ex. accroche-porte) pourraient faciliter la diffusion dans un périmètre proche des campements et des ressources en itinérance.

Recommandation 5 - *La commission recommande à la Ville de clarifier, pour la population longueuilloise, à qui faire appel dans différents types de situations et mieux informer la population sur ce qui doit être considéré comme urgent (911) et ce qui ne l'est pas.*

L'amplification négative par les médias

La commission a entendu l'impact négatif que les médias peuvent avoir en amplifiant le sentiment d'insécurité de la population domiciliée. Il y a un travail important à faire auprès d'eux pour leur rappeler l'impact que leur travail peut avoir sur des humains en situation vulnérable qui sont confrontés à des difficultés majeures au quotidien.

Centraide suggère d'ailleurs d'offrir des formations aux élu·es et élus, aux médias et aux autres actrices et acteurs concernés pour encourager l'utilisation d'une terminologie bienveillante et déstigmatisante²⁹⁷.

Les situations récurrentes ou semi-permanentes

Les situations récurrentes ou semi-permanentes sont celles où il y a un malaise ou de l'inconfort sans que quiconque ne soit en danger. Ces situations semblent se produire lorsqu'un lieu est utilisé de manière quotidienne par un groupe de citoyennes et citoyens en situation d'itinérance, de manière prolongée. Ceci peut comprendre, par exemple, la présence de débris et accumulation de matériel, la quête persistante ou inappropriée, la consommation visible d'alcool et de drogues, les attroupements ou de la turbulence.

297 Centraide, doc. 10.7, p. 11.

Face à ces phénomènes, une multitude de personnes intervenantes agissent déjà sur le terrain à Longueuil : les travailleuses et travailleurs de rue, du CISSS-ME, des ressources d'hébergement et communautaires, le SPAL et son équipe RÉSO.

Leurs interventions se font dans la durée et visent différents objectifs : stabiliser une situation de crise/de désorganisation; soutenir une personne dans ses démarches administratives (aide sociale, recherche de logement); orienter la personne vers des ressources d'hébergement ou des soins de santé appropriés, etc. Dans certains cas, les interventions visent à réduire les attroupements, vérifier la sécurité de campements, faire cesser un comportement incivil, etc.

Lorsqu'elles sont témoins de crises, d'attroupements, de comportements incivils, citoyennes et citoyens domiciliés et, commerçantes et commerçants s'attendent parfois à ce que l'intervention fasse cesser le comportement immédiatement – que « ça se règle tout de suite », surtout lorsqu'elles appellent le 911. Or, dans ce type de situation, l'intervention par la police peut atténuer le comportement, mais ne pas le faire cesser de façon permanente, car les comportements sont liés à des besoins de base qui ne sont pas adéquatement pris en charge. C'est ici que les méthodes de médiation ou les approches plus innovantes en cohabitation prennent une place essentielle pour mieux vivre ensemble.

L'approche de justice

En matière de justice, il y a, d'après les experts entendus lors du Forum²⁹⁸, deux types d'approches : répressive et inclusive. L'approche inclusive, centrée sur la justice sociale et la visibilité des personnes en situation d'itinérance, reconnaît leur droit d'occuper l'espace public. Elle inclut aussi la réduction des méfaits, c'est-à-dire d'agir sur les causes des comportements au lieu de les pénaliser. Elle préconise la médiation au lieu de la pénalisation. La commission observe que l'approche inclusive semble être la voie que préfèrent les citoyennes et citoyens, organismes et institutions rencontrés pendant ses travaux, bien qu'une faible minorité espère un contrôle pénal plus sévère de l'itinérance.

Toutefois, le consensus entendu porte aussi sur l'importance d'avoir recours à la justice lorsque cela est pertinent, en complément avec de l'aide psychiatrique.

Le défi demeure de bien identifier quels cas l'exigent, pour éviter les effets néfastes de la judiciarisation. À titre d'exemple, plusieurs ressources d'hébergement ont témoigné de la difficulté à mener leurs opérations lorsqu'un usager pose des gestes violents, casse, fait des menaces. Ces comportements nuisent non seulement à la cohabitation sociale, mais surtout à la cohabitation au sein des installations, et entravent le travail de ces organismes.

298 Rediffusion du forum sur l'itinérance et la cohabitation sociale, doc. 51, Itinérance et cohabitation sociale - Se comprendre pour vivre ensemble - Forum d'information.,

3.1.2 Mieux travailler avec les institutions et les commerces

Avec les institutions et les grands commerces

Pour les institutions et les grands commerces, les enjeux de cohabitation avec l'itinérance les plus récurrents ont été observés dans les bâtiments ayant des espaces accessibles au public. On peut penser aux centres commerciaux, au campus de l'Université Sherbrooke ou au terminus du métro de Longueuil. Ces lieux ont leur propre service de sécurité privé qui assure le respect des règles de l'établissement.

La commission a été témoin de diverses approches, plus ou moins sévères, déployées par des agents de sécurité privée. Les plus sévères ont un niveau de tolérance plus bas à l'endroit de certains comportements et utilisent la force et l'autorité pour appliquer les règles concernant le flânage, la consommation ou l'utilisation des toilettes privées.

L'autre approche que nous avons pu observer est basée sur la notion de communauté. C'est ce qui a notamment été mis en place par l'Université de Sherbrooke, où un code de vie a été développé et communiqué aux citoyennes et citoyens en situation d'itinérance qui occupent l'espace et utilisent ses infrastructures (toilettes, bancs, foire alimentaire). Des formations ont été offertes aux agents de sécurité pour interagir avec elles de façon humaine, axées sur la dignité et le respect de l'autre. « *Leur présence ne nous gêne pas... mais ça a été tout un parcours pour que nos employés acceptent de cohabiter*²⁹⁹ ». Cette approche reconnaît que les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance sont des membres à part entière de la communauté du campus universitaire. Mais elle requiert aussi leur responsabilisation dans le respect du code de vie.

Des responsables des institutions ont soulevé que les approches plus constructives, fondées sur le respect de la dignité, n'équivalent pas à un laisser-faire. À titre d'exemple, la vente et la consommation de drogues ou la prostitution ne peuvent cohabiter avec les usagers des établissements. « *Il faut trouver la voie*³⁰⁰ », disent-ils, où le respect est réciproque. L'approche des codes de vie pourrait être valorisée par la Ville de Longueuil et partagée avec l'ensemble des institutions et grands commerces du territoire.

Malgré ces approches, les établissements nous ont tout de même informés avoir encore certains problèmes récurrents et sentent qu'ils sont arrivés au bout de leur capacité de bien gérer le problème. Ils estiment jouer un rôle qui va au-delà de leur mission et constatent que les approches inclusives de cohabitation ont un coût élevé qu'ils doivent assumer seuls.

À titre d'exemple, le RTL, qui vit une accentuation de la problématique de l'itinérance au terminus Longueuil et sur la Rive-Sud en général, a lui aussi adopté un code de vie informel et formé ses agents de sécurité, en collaboration avec la police RÉSO et le CISSS-ME, afin de les outiller dans leurs interactions fréquentes avec des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance. Malgré cette approche humaine, du soutien professionnel est encore nécessaire. « *La complexité croissante de la situation de l'itinérance entraîne des répercussions réelles et constantes sur les opérations du RTL, son personnel et ses infrastructures. L'expérience récente démontre à quel point le soutien du duo de policiers du SPAL au terminus Longueuil est essentiel afin de maintenir un meilleur équilibre et de renforcer le sentiment de sécurité pour les usagers et le personnel*³⁰¹ ».

299 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 10.

300 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 10-11.

301 RTL, doc. 10.9, p. 4.

Avec les petits commerces et les rues commerçantes

Pour les plus petits commerces, l'approche du code de vie, comme celle de l'Université de Sherbrooke, n'est pas vraiment applicable. Ils n'ont pas de service de sécurité privée qui joue un rôle d'intermédiaire dans la cohabitation. Ce sont les propriétaires des entreprises et leurs employées et employés qui doivent gérer les situations les plus difficiles.

Afin de s'adapter à leurs contraintes d'horaire, la commission s'est déplacée sur le terrain pour aller à la rencontre des commerçantes et commerçants situés dans les zones ayant une plus forte concentration de citoyennes et citoyens en situation d'itinérance et ainsi entendre leur voix.

Leurs besoins principaux sont de deux ordres : améliorer leur savoir-faire dans leurs interactions avec la population en situation d'itinérance et recevoir du soutien pour les cas plus difficiles ou récurrents (citoyennes et citoyens en situation d'itinérance qui s'installent dans l'entrée d'un commerce, sollicitation de la clientèle, etc.). En effet, à l'heure actuelle, les commerçantes et commerçants ne savent pas qui contacter.



« Les commerçantes et commerçants sont des humains et ils ont de l'empathie pour ce que vivent les personnes en situation d'itinérance, mais ils se sentent en danger et ne savent pas comment réagir. Ils sont sensibilisés, mais n'ont pas d'aide³⁰² ».

Par ailleurs, certaines entreprises ou des professionnelles et professionnels ayant leurs bureaux sur des rues commerçantes ont décidé de ne pas renouveler leurs baux commerciaux en raison des problèmes de cohabitation avec l'itinérance. Ils quitteraient parce qu'ils ne se sentent pas en sécurité dans leur bureau.

Comment mieux soutenir les petits commerçants? Lors de la tournée, un commerçant a raconté à la commission avoir été conseillé informellement par une employée du CISSS-ME, qui passait à son café, sur des méthodes pour agir dans le cadre de situations problématiques avec les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance. Ces conseils pratiques auraient eu des retombées positives pour ce commerce, qui a ensuite décidé d'ouvrir davantage sa porte à la clientèle en situation d'itinérance, se sentant adéquatement équipé pour interagir avec elle. Chaque membre du personnel a depuis été conseillé à son tour par les propriétaires sur les approches à adopter avec cette clientèle.

La Société de développement commercial (SDC) Espace St-Charles a, quant à elle, affirmé qu'une formation structurée sur « comment agir », comme celle que la police RÉSO a développée pour le RTL, serait bénéfique pour les commerces ayant à interagir avec une clientèle en situation d'itinérance (cafés, dépanneurs, pharmacies, restaurants, etc.). La Ville a déjà prévu dans son Plan d'action municipal de lutte à l'itinérance 2024-2026 d'offrir des formations à son personnel municipal qui côtoie au quotidien des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance³⁰³. La commission encourage fortement qu'une telle formation soit aussi élargie aux institutions et aux commerces de son territoire.

302 Synthèse des rencontres *in situ*, doc. 8.5, p. 10.

303 Plan d'action municipal de lutte à l'itinérance 2024-2026 de la Ville de Longueuil, action 47, p. 7.

Recommandation 6 - *La commission recommande à la Ville et au SPAL de développer, en collaboration avec l'équipe RÉSO, une formation destinée aux institutions, commerces et immeubles qui ont des équipes de sécurité privée ou des employées et employés en contact avec des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance.*

Mieux interagir avec les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance est une chose, mais il reste que pour plusieurs commerçantes et commerçants, créer un contact personnel avec elles et savoir comment agir dans une situation de cohabitation récurrente, c'est trop leur demander. Dans ces situations, le soutien dont les commerçantes et commerçants ont besoin, c'est la présence sur le terrain d'intervenantes et intervenants de proximité qui entretiennent des liens avec les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance et qui les soutiennent dans leur sortie de l'itinérance. Ceci est l'objet de la sous-section 3.2.3.

De plus, les commerçantes et commerçants, et leurs associations doivent être considérées comme des parties prenantes au cœur des stratégies de cohabitation et non seulement comme des acteurs qu'il faudrait sensibiliser. Ce point est traité dans la section 1.4.

3.1.2.3 Assurer une plus grande présence des intervenantes et intervenants sur le terrain

La consultation aura permis de soulever l'importance des intervenantes et intervenants sur le terrain pour faciliter la cohabitation avec la collectivité. Cette section propose une analyse des modes d'intervention des principaux acteurs présents sur le terrain à Longueuil auprès des citoyennes et des citoyens en situation d'itinérance, domiciliés et, des commerçantes et commerçants.

Maintenir et bonifier les équipes RÉSO et Proximité

La police RÉSO est un acteur important dans la cohabitation avec l'itinérance à Longueuil. Rappelons que RÉSO ne répond pas aux appels d'urgence, sauf exception. L'objectif est de permettre aux citoyennes et citoyens qui le souhaitent d'entrer en contact avec la police et d'échanger sur des situations ou des problématiques qui les concernent. Ces agentes et agents sont aussi un point de contact pour certaines personnes en situation d'itinérance qui auraient besoin d'une assistance ponctuelle.

L'implication de la police RÉSO près des lieux de rassemblement des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance est très importante, surtout lorsqu'il y a des tensions avec le voisinage. Leur présence rassure les citoyennes et citoyens domiciliés et, les commerçantes et commerçants tout en offrant une approche de médiation positive. La pertinence de cette approche est reconnue par la Ville qui recommande dans son Plan d'action municipal de lutte à l'itinérance 2024-2026 de consolider le programme RÉSO³⁰⁴.

304 Plan d'action municipal de lutte à l'itinérance 2024-2026 de la Ville de Longueuil, action 30, p. 5.

La commission retient deux problèmes identifiés lors de la démarche participative. Le premier est l'absence de la police RÉSO le soir et la nuit lorsque les problèmes les plus importants surviennent. Le second est l'absence de service RÉSO dans certains secteurs commerciaux importants, comme la rue Saint-Charles, qui sont à l'extérieur des secteurs de couverture de RÉSO. Ceci entraîne aussi des difficultés pour les organismes, qui doivent dans ces cas traiter avec des approches policières moins axées sur la médiation.

Recommandation 7 - *La commission recommande à la Ville et au SPAL de maintenir et de bonifier son approche de proximité (p. ex. agentes et agents communautaires ou RÉSO) dans les secteurs les plus fréquentés par des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance, notamment dans les secteurs ayant des rues commerçantes, et assurer une présence la nuit.*

Accroître la présence des travailleuses et travailleurs de rue

Les travailleuses et travailleurs de rue répondent à des besoins en matière d'écoute, d'aide d'urgence (premiers soins, dépannage alimentaire ou hygiénique) et fournissent du matériel de consommation sécuritaire. La qualité et la nécessité de ce travail d'intervention, porté principalement par l'organisme Macadam, sont reconnues par les personnes ayant participé à la consultation.

Le besoin en travailleuses et travailleurs de rue et en ressources d'intervention directe augmente rapidement. La commission a entendu qu'il manque de personnel pour répondre au nombre croissant de personnes ayant recours à ces services, ainsi qu'à la complexification des cas.

L'équipe Proximité du CISSS-ME a, quant à elle, été mise sur pied en 2020. Bon nombre de personnes ne vont pas vers les services, alors l'équipe Proximité fait du repérage et de l'intervention de proximité pour amener les services aux citoyennes et citoyens en situation d'itinérance qui sont disposés à les recevoir, notamment en ce qui concerne la stabilité résidentielle et l'accompagnement psychosocial. L'équipe est constituée de neuf intervenantes et intervenants, d'éducatrices spécialisées et de travailleuses et travailleurs sociaux, et a accès à des infirmières et infirmiers et à un médecin psychiatre au besoin. Elle est accompagnée de la police RÉSO lors de ses tournées, qu'elle effectue à pied tous les jours dans les secteurs les plus touchés par l'itinérance, afin de tisser des liens de confiance avec les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance.

D'après les commentaires entendus lors des consultations, la pertinence et la qualité de cette équipe sont largement reconnues. L'équipe connaît bien les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance qu'elle accompagne et effectue un suivi serré de leur situation. Les interventions de l'équipe aident à stabiliser la situation des personnes auprès desquelles elle intervient et à les rediriger vers les services, notamment résidentiels, contribuant directement à améliorer la cohabitation sociale.

Recommandation 8 - *La commission recommande à la Ville de soutenir financièrement ou par des représentations, l'augmentation du nombre de travailleuses et travailleurs de rue, incluant ceux de l'équipe Proximité, afin de répondre à la croissance de la population itinérante.*

Revoir le rôle de la Brigade de cohabitation sociale

Le rôle sur le terrain de la Brigade de cohabitation sociale reste, quant à lui, relativement flou aux yeux de la commission. Sa mise sur pied a été un des gestes phares de la Table Itinérance Rive-Sud (TIRS). La commission aurait probablement recommandé sa création à la suite de la présente démarche de participation si elle n'existait pas déjà. On observe toutefois que les résultats sont pour l'instant mitigés.

De prime abord, l'existence de la Brigade n'est pas largement diffusée. Aussi, elle comprend peu d'effectifs, ce qui limite sa capacité d'intervention compte tenu de l'ampleur du défi de son mandat. Enfin, elle ne permet pas de faire dialoguer les parties pour construire une solution durable. En effet, la mission de la Brigade est de répondre aux demandes de la population domiciliée qui vit des difficultés avec des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance. Les interventions de la Brigade n'impliquent pas directement les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance. Il n'y a donc pas de médiation à proprement parler, plutôt un travail de sensibilisation de la population domiciliée et, des commerçantes et commerçants. Cette approche ne semble pas répondre aux besoins qui ont été exprimés à la commission.

Compte tenu de la croissance de l'itinérance, et malgré la bonne volonté de ses intervenantes et intervenants, la commission se questionne sur la capacité de la Brigade de cohabitation de répondre, dans sa forme actuelle, aux besoins en cohabitation et recommande que sa mission et les moyens dont elles disposent soient réévalués.

Recommandation 9 - *La commission recommande à la Ville de collaborer avec ses partenaires de la Table Itinérance Rive-Sud afin qu'ils revoient la mission de la Brigade et les moyens dont elle dispose pour aller dans le sens de la médiation sociale plutôt que de la sensibilisation et d'augmenter sa présence sur le terrain.*

Des secteurs à travailler en priorité

Les problèmes de cohabitation sociale en lien avec l'itinérance sont inégalement répartis sur le territoire. Certains secteurs sont touchés de façon disproportionnée (métro, Vieux-Longueuil, Coteau-Rouge). Des mesures spécifiques doivent être prises pour ces secteurs dans un esprit d'équité pour les populations domiciliée et commerçante les plus touchées par les effets de l'itinérance.

Pour comprendre comment les besoins évoluent, il faut continuer de suivre les données en itinérance : où sont les points de concentration, comment cela affecte-t-il les quartiers, quels sont les besoins non comblés (nouveaux ou anciens), etc. La Ville a déjà réalisé une cartographie participative des ressources en itinérance sur le territoire en 2023 et a organisé une journée de réflexion sur les campements en 2024.

Son Plan d'action municipal de lutte à l'itinérance 2024-2026 prévoit aussi d'assurer une veille stratégique et de mener des recherches en collaboration avec le milieu universitaire³⁰⁵. La commission l'encourage à continuer ce travail de diagnostic et de documentation de l'évolution des dynamiques propres à certaines portions du territoire.

3.1.2.4 Favoriser le dialogue entre les parties



« Pour cohabiter, il faut être deux³⁰⁶ ».

- Michel Parazelli

Une des clés entendues lors de la démarche pour favoriser la cohabitation est la création de lieux d'échanges et de rencontres entre les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance et domiciliés. En réponse à des jugements hâtifs ou à de l'indifférence, les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance appellent à plus d'écoute, d'ouverture et de solidarité. Ces postures ne surgissent pas de nulle part, elles naissent des occasions de se mettre à la place de l'autre. En somme, mieux se connaître pour mieux cohabiter.

Multiplier les activités de mixité sociale

Augmenter la fréquence, mais surtout la qualité des interactions entre citoyennes et citoyens domiciliés et en situation d'itinérance peut favoriser une meilleure compréhension de leurs vécus respectifs.

305 Plan d'action municipal de lutte à l'itinérance 2024-2026 de la Ville de Longueuil, actions 2 et 8, p. 2-3.

306 Rediffusion du forum sur l'itinérance et la cohabitation sociale, doc. 5.1, Itinérance et cohabitation sociale - Se comprendre pour vivre ensemble - Forum d'information.

Or, jusqu'à maintenant, les tentatives ont eu un succès plutôt inégal. En effet, lors de portes ouvertes organisées par des ressources en itinérance ou d'un comité citoyen mis en place par la Brigade de cohabitation sociale, les voisins n'ont pas été au rendez-vous.

Les inviter ne suffit pas. Il faut les mobiliser autour d'activités qui jumellent l'engagement et la médiation, comme des jardins et des cafés communautaires, des activités dans les bibliothèques, des brigades de propreté, etc. Nous avons aussi entendu l'importance de l'art dans la création de rencontres constructives. L'implantation de ces approches et activités, mais aussi leur valorisation dans l'espace public, contribueront à améliorer les perceptions de toutes les parties impliquées³⁰⁷.

Dans les situations de grande tension, lorsqu'il y a une plus grande présence de citoyennes et citoyens en situation d'itinérance dans un quartier, par exemple, il est possible d'aller plus loin en employant des stratégies de médiation relationnelle. L'approche de correspondance de l'activité « Regards croisés », expérimentée dans le cadre de la présente démarche, a montré que lorsque les bonnes conditions sont réunies, un dialogue constructif peut s'ouvrir entre les parties.

Par ailleurs, peu de personnes participantes à la démarche ont manifesté de l'intérêt pour des campagnes de sensibilisation. Les gens préfèrent être outillés : 67 % des répondants au questionnaire de l'Office ont demandé à être formés sur les meilleures façons d'interagir avec des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance. Si une telle démarche peut être difficile à mettre en œuvre dans l'ensemble de la ville, elle pourrait être offerte aux personnes résidentes et commerçantes des secteurs où l'itinérance est la plus concentrée.

Quant à savoir à qui revient la responsabilité d'organiser ces activités de médiation, il semble évident qu'elle ne peut pas reposer sur les seules épaules des ressources en itinérance. Pour bon nombre d'entre elles, la surcharge de travail des équipes est telle qu'elles doivent avant tout se concentrer sur leur clientèle.

Recommandation 10 - *La commission recommande à la Ville de multiplier les espaces de rencontre entre les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance et domiciliés et de soutenir les initiatives qui permettent d'outiller toutes les parties dans leur cohabitation.*

Assurer la participation de toutes les personnes et de tous les groupes concernés à la concertation

Dans le cadre de la démarche, les organismes communautaires, les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance et domiciliés ont partagé des idées pour réduire les tensions liées à l'itinérance. Plusieurs solutions concrètes ont été proposées dans le cadre de l'expression des opinions. Cette discussion ouverte et franche sur les causes des insécurités doit continuer afin de permettre à des solutions d'émerger, et doit se faire avec des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance, des experts de vécu et des personnes domiciliées. La Ville et le milieu communautaire pourront déterminer la meilleure façon de garder cette discussion ouverte.

307 Tel que prévu au Plan d'action municipal de lutte à l'itinérance 2024-2026 de la Ville de Longueuil, actions 24, 25, 29 de la p. 5 et action 51, p. 7.

Aussi, en matière de gouvernance, il nous semble important que le Comité cohabitation de la TIRS regroupe toutes les parties touchées par la question de la cohabitation en relation avec l'itinérance. Une formule bonifiée de ce comité déjà en place semble donc souhaitable, en y impliquant davantage de représentantes et représentants de personnes domiciliées vivant à proximité de ressources, ainsi que certains commerces implantés près des zones plus achalandées, dont minimalement la SDC Espace St-Charles. Les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance n'ont, quant à eux, pas de voix commune ni ne sont un groupe homogène, ce qui complexifie leur représentation autour d'une table. Il faut toutefois trouver des mécanismes pour le faire.

Impliquer les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance actuelle ou passée dans les décisions qui les concernent, c'est reconnaître l'utilité de leur savoir d'expérience, mais aussi l'importance de l'autonomisation dans le parcours de sortie de l'itinérance. Là où il y a des décisions qui sont prises, des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance ou des experts de vécu devraient être impliqués et rémunérés autant que possible, en faisant appel à leur expertise en matière de vie dans la rue et d'exclusion sociale et en mettant en place des mécanismes pour atténuer les rapports de force inégaux qui peuvent traverser ces espaces de concertation.

La commission appuie la Ville dans sa volonté de mettre en œuvre des mécanismes pour permettre aux citoyennes et citoyens en situation d'itinérance d'avoir une forme de représentation directe dans la sphère décisionnelle³⁰⁸. Un premier espace évident pour concrétiser cette volonté serait la TIRS.

Recommandation 11 - *La commission recommande à la Ville qu'elle demande à la Table Itinérance Rive-Sud d'examiner la possibilité d'élargir la représentativité pour inclure des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance ou experts de vécu, des citoyennes et citoyens domiciliés ainsi que des commerçantes et commerçants à sa structure et sa gouvernance.*

308 Plan d'action municipal de lutte à l'itinérance 2024-2026 de la Ville de Longueuil, action 17, p. 4.

3.2 PARTIE 2 – FAIRE MIEUX AUTOUR DES RESSOURCES EN ITINÉRANCE

Les besoins en services sont en croissance. À Longueuil comme ailleurs, de nouvelles installations devront être implantées afin de répondre à la demande au cours des prochaines années.

Les installations ou services manquants identifiés par les personnes participantes au cours de la démarche comprennent :

- un centre de jour qui permettrait aux citoyennes et citoyens en situation d'itinérance de se déposer pendant la journée;
- un site de consommation supervisée réduisant le risque et le danger pour les personnes qui consomment des drogues;
- des places supplémentaires en hébergement d'urgence réservées aux femmes.

Ces projets offriront des services complémentaires et essentiels à la réduction de l'insécurité des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance et à la sortie de la rue. La commission encourage la Ville à travailler en collaboration avec ses partenaires et avec les paliers gouvernementaux supérieurs afin de préciser les besoins et d'évaluer leur faisabilité en vue de leur réalisation.

Le milieu communautaire souhaiterait d'ailleurs que l'on puisse normaliser et valoriser la présence de ressources en itinérance au sein des milieux de vie. À cette fin, il est suggéré de documenter et de communiquer au sujet des effets positifs des services en itinérance, « *afin de changer les perceptions, et faire de ces composantes essentielles un élément considéré comme un enrichissement au sein des villes*³⁰⁹ ».

Il reste que ces projets pourraient entraîner des réactions de « pas dans ma cour ». Cette partie du chapitre 3 tente de regrouper les éléments à prendre en considération pour favoriser une meilleure cohabitation sociale autour d'une ressource existante ou qui s'implante.

3.2.1 RECONNAÎTRE L'EFFET D'AFFLUENCE DES RESSOURCES EN ITINÉRANCE ET MIEUX LES SOUTENIR

Les ressources en itinérance (hébergement d'urgence, à court ou moyen terme, refuge, centre de jour, repas) sont au front lors des situations récurrentes qui créent des tensions dans un milieu de vie. Elles ont un rôle à jouer pour assurer la cohabitation de leur clientèle sur le site de leur ressource, mais aussi auprès du voisinage et dans leur environnement immédiat.

Certains organismes de Longueuil réussissent déjà à tisser de bons liens avec leur voisinage. Les organismes qui semblent réussir à s'intégrer plus facilement dans leur quartier sont ceux qui hébergent des personnes à moyen ou à long terme.

309 Centraide, doc. 107, p. 13.

Extrait du mémoire de la Casa Bernard-Hubert : Cohabiter avec la communauté

« Dans un contexte où l'itinérance est de plus en plus visible et médiatisée, nous croyons essentiel de maintenir et de renforcer nos liens avec le voisinage. La cohabitation sociale ne se limite pas à nos murs : elle s'étend à l'ensemble de notre écosystème.

Nous avons ainsi développé des liens de proximité avec les organismes communautaires du quartier, avec l'école voisine, la brigadière scolaire, la coopérative voisine et divers partenaires locaux. Nos actions favorisent la connaissance mutuelle, la déconstruction des préjugés, et la création d'un tissu social plus solidaire³¹⁰ ».

Pour comprendre les enjeux potentiels de cohabitation, il est important de reconnaître que les ressources en itinérance exercent un effet d'affluence qui génère des attroupements autour de leur lieu physique. En effet, le nombre de places limité dans une ressource d'hébergement d'urgence par rapport aux besoins en croissance peut engendrer des attroupements autour de son emplacement et générer son lot de défis pour l'organisme et son voisinage. Ceci est d'autant plus vrai lorsque la ressource dessert ponctuellement une clientèle plus large que sa clientèle de base (p. ex. en offrant des cases postales ou des repas, etc.) ou qu'elle offre des services d'hébergement d'urgence du type « premier arrivé, premier servi ». Ces ressources attirent un grand nombre de personnes, et le taux de roulement important crée un environnement plus instable et propice aux débordements. Les contributions dans le cadre de la démarche ont d'ailleurs soulevé que les comportements problématiques générateurs de tension ne proviennent souvent pas des usagers de la ressource, mais des autres personnes qui gravitent autour de ceux-ci³¹¹.

Un autre phénomène pouvant générer d'importants enjeux de cohabitation autour des ressources en itinérance est les campements qui s'installent à proximité. Dans le cadre des travaux de la commission, plusieurs contributions ont rappelé les problèmes entourant le campement Bourassa³¹². Le refuge d'urgence a effectivement été confronté à une montée importante de l'itinérance au cours de l'été 2024 et une concentration de plusieurs tentes autour de son emplacement. La concentration des tentes au même endroit a mis beaucoup de pression sur les organismes communautaires, et le voisinage a eu l'impression d'une situation en perte de contrôle. Plusieurs incidents ont été soulevés par les personnes participantes, mais l'effet du nombre, ou de la densité des tentes apparaît comme l'enjeu de cohabitation principal de cet événement. Rappelons que l'expérience de Bourassa n'est pas unique et que les campements devant les refuges pleins à craquer de la métropole ont fait la manchette au cours de l'été 2025.

Pour la commission, il est important que l'effet d'affluence des ressources actuelles comme des futures installations soit reconnu d'emblée par toutes les parties intervenant dans la lutte à l'itinérance. Cette reconnaissance permettra de mieux anticiper les défis de cohabitation découlant de leur présence et de prévoir les services additionnels qui seront nécessaires, incluant la présence terrain et des approches de dialogue et de médiation avec le voisinage.

310 Hébergement La Casa Bernard-Hubert, doc. 10.8, p. 2.

311 Pour davantage de détails à ce sujet, voir le chapitre 2, section 2.1.1 – Les comportements inappropriés dans l'espace public, p. 23-24.

312 Pour davantage de détails à ce sujet, voir le chapitre 2 – Cas spécifique : campement Bourassa, p. 34.

La commission souhaite rappeler que le déménagement fréquent d'une ressource en itinérance ou son caractère temporaire limitent la capacité d'un organisme de tisser des liens avec son environnement. De plus, lorsque les ressources sont à bout de moyens³¹³, on ne peut pas espérer qu'elles en fassent plus. Il est donc essentiel de créer les conditions leur permettant de se stabiliser et de les soutenir dans leurs efforts de cohabitation avec le voisinage.

Recommandation 12 - *La commission recommande à la Ville et à ses partenaires d'offrir aux ressources en itinérance un soutien en matière de relations avec le voisinage, compte tenu des attroupements qu'elles suscitent autour de leurs installations.*

L'enjeu de la consommation

L'arrivée continue de substances dangereuses et la crise des opioïdes qu'elle engendre ont un effet dévastateur sur les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance. Les effets psychotiques de ces drogues peuvent avoir des conséquences à la fois sur leurs comportements et, par ricochet, sur la stigmatisation dont elles sont l'objet et la possibilité de cohabiter harmonieusement³¹⁴. « Quand il y a des gens en consommation, ils ne sont pas eux-mêmes, ils réagissent vite³¹⁵ ».

60 à 80 % des constats donnés aux citoyennes et citoyens en situation d'itinérance concernent la consommation d'alcool ou l'ivresse, mais ces constats ne font que générer des dettes judiciaires importantes sans prévenir la continuation du comportement. L'alcoolisme et la toxicomanie sont des maladies qui doivent être traitées comme telles. Des solutions doivent être trouvées pour rediriger la consommation d'alcool et de drogues vers des services et installations qui la rendent plus sécuritaire pour les usagers comme pour la communauté en général, que ce soit un centre de consommation supervisée fixe ou mobile³¹⁶, des services d'hébergement, des centres de jour qui n'exigent pas l'abstinence ou des zones de tolérance, en pensant à ne pas les concentrer pour éviter l'effet d'attroupement. Aussi, des personnes et organismes ayant participé à la démarche participative ont indiqué qu'un site de consommation supervisée ne devrait pas être installé à proximité d'une école.

313 Pour davantage de détails à ce sujet, voir le chapitre 2, section 2.3.1 – Les défis de l'implantation d'une ressource : le cas de la Halte du Coin, p. 41.

314 Présentation de Céline Bellot, rediffusion du forum sur l'itinérance et la cohabitation sociale, doc. 5.1, Itinérance et cohabitation sociale - Se comprendre pour vivre ensemble - Forum d'information.

315 DSPM, doc. 10.10, p. 20.

316 Plan d'action municipal de lutte à l'itinérance 2024-2026 de la Ville de Longueuil, action 36, p. 5.

3.2.2 PLANIFIER UNE STRATÉGIE DE COHABITATION AVANT L'IMPLANTATION D'UNE NOUVELLE RESSOURCE

Le déménagement de la Halte du Coin en mode urgence a engendré des problèmes locaux de cohabitation et des frustrations chez les citoyennes et citoyens habitant dans l'environnement immédiat. Ce déménagement a également été une expérience difficile pour le milieu communautaire, qui n'a pas été en mesure de bien planifier son intégration au voisinage vu le peu de temps qu'il a eu pour s'organiser.

La commission n'a toutefois pas entendu clairement les changements prévus afin de faire mieux lors des prochains projets d'implantation d'une ressource. On sait pourtant que la Halte du Coin est installée à son emplacement actuel pour une période d'environ deux ans seulement. Son déménagement est donc imminent d'ici 2027. D'autres installations verront aussi le jour, que ce soit pour offrir des services de proximité, des services d'urgence ou de l'hébergement.

Concernant l'implantation d'une nouvelle ressource en itinérance dans la ville, certaines contributions ont suggéré d'éviter les zones résidentielles ou commerciales. D'autres ont rappelé l'importance que les ressources en itinérance ne soient pas trop éloignées des points d'activité pour qu'elles demeurent accessibles. L'élément le plus souvent mentionné a été d'éviter d'implanter une ressource à proximité des écoles et des enfants. Il reste qu'aucune contribution reçue n'a soulevé des critères précis sur la distance à respecter par rapport aux écoles et garderies qui puissent guider les prochaines décisions liées au choix de sites pour l'implantation d'une ressource.

La commission retient surtout de la démarche que chaque cas est distinct. Ce ne sont donc pas des règles strictes, mais plutôt l'élaboration d'une stratégie de cohabitation « sur mesure » lors de la planification d'une ressource qui nous apparaît nécessaire pour assurer la cohabitation avec le voisinage. Ces stratégies doivent être conçues en collaboration avec toutes les parties concernées dans la transparence et le respect des rôles de chacun. Le Comité cohabitation sociale de la Table Itinérance Rive-Sud étant l'espace privilégié pour la concertation sur la cohabitation, il pourrait assurément être impliqué.

Une stratégie de cohabitation devrait comprendre et communiquer :

- la raison du choix du site;
- la façon dont l'organisme vient en aide aux citoyennes et citoyens en situation d'itinérance³¹⁷;
- les mesures de mitigation qui seront mises en place selon les enjeux de cohabitation prévisibles associés à l'implantation de la ressource (p. ex. attroupements, consommation, zones de rencontre avec les enfants, campements, etc.);
- l'approche de dialogue permettant d'écouter les préoccupations des citoyennes et citoyens domiciliés, des commerçantes et commerçants, des écoles, des garderies et autres parties touchées avant, pendant et après l'ouverture de la ressource.

En matière de coordination de ces travaux, même si la Ville n'est pas le leader³¹⁸ lors de l'implantation d'une nouvelle ressource sur son territoire, elle devra toujours s'impliquer dans les enjeux de cohabitation qui en découlent. La Ville a d'ailleurs identifié plusieurs éléments dans son Plan d'action municipal de lutte à l'itinérance 2024-2026 pour poursuivre et renforcer le travail de partenariat entre la Ville et les partenaires communautaires, institutionnels et privés. L'élaboration d'une stratégie de cohabitation devrait faire partie intégrante de ce travail de partenariat et de collaboration entre les acteurs avant d'ouvrir une nouvelle ressource.

Recommandation 13 - ***La commission recommande à la Ville d'assumer un leadership afin qu'une stratégie de cohabitation soit élaborée avant l'implantation d'une nouvelle ressource sur son territoire.***

Pour conclure, comme le suggère Centraide dans son mémoire, il serait important de « *recenser et rendre explicites les conditions de succès pour une implantation et une gestion efficace des ressources, en s'appuyant sur des expériences réussies et en assurant une transmission des savoirs auprès des personnes concernées*³¹⁹ ». Ces conditions de succès devraient être partagées largement pour favoriser l'apprentissage continu et la collaboration entre les organismes communautaires, les institutions, les municipalités, les personnes en situation d'itinérance et le voisinage, en s'appuyant sur leurs expériences réussies.

Nous encourageons la Ville à entrer en dialogue sur les bonnes pratiques entourant l'implantation d'une ressource avec d'autres municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal ou même à l'échelle de la province (p. ex. Union des municipalités du Québec - UMQ).

317 Près de la moitié des personnes répondantes au questionnaire de l'Office ont dit souhaiter avoir plus d'informations sur la façon dont les organismes viennent en aide aux personnes en situation d'itinérance. D'autres contributions ont soulevé l'importance d'avoir un « cadre clinique » clair avant d'ouvrir une nouvelle ressource afin de mieux concerner les efforts des intervenants pour sortir les personnes de la rue.

318 Voir la typologie des rôles de la Ville présentée dans son Cadre de référence municipal de lutte à l'itinérance, doc. 3.2., Tableau 3, p. 11.

319 Centraide, doc. 10.7, p. 8.

3.3 PARTIE 3 – L'IMPORTANCE DU LOGEMENT ACCOMPAGNÉ DE SERVICES POUR PRÉVENIR L'ITINÉRANCE

Bien que le mandat portait sur la cohabitation, la commission s'est fait rappeler tout au long de la démarche les grands besoins en habitation à Longueuil. Ce sujet est incontournable afin de favoriser la stabilité résidentielle et est complémentaire aux autres parties du rapport : plus il y aura de personnes logées, moins il y aura de problèmes de cohabitation sociale.

3.3.1 LE MANQUE DE LOGEMENTS ABORDABLES AUGMENTE LES ENJEUX DE COHABITATION

Les personnes participantes ont bien exprimé leur grande préoccupation pour la question du logement. La commission souligne l'écart important entre les revenus disponibles par l'aide sociale par rapport au prix actuel du marché pour une chambre à louer, qui tourne autour de 850 \$ par mois. C'est insuffisant ; la Ville ne peut pas combler cet écart.

Données sur le logement à Longueuil³²⁰

- Le loyer moyen a augmenté de 38 % depuis 2017, atteignant 1 005 \$ pour un logement d'une chambre en 2024
- Parmi les 13 330 ménages locataires vivant dans un logement inabordable, 85 % avaient de très faibles à modiques revenus, dont la majorité (80 %) était des personnes seules
- À Longueuil, 9,2 % des ménages locataires vivent dans un logement social et communautaire (COOP, OSBL, Office en habitation), une proportion légèrement inférieure à celle observée à l'échelle du Québec

Les visages de l'itinérance évoluent rapidement. Le facteur principal qui contribue à ce changement est la crise du logement. Ceux qui se retrouvent à la rue après la reprise d'un logement ou un changement familial (p. ex. séparation, perte d'un soutien, etc.) sont actuellement confrontés à un marché privé en habitation qui ne correspond pas à leur capacité de payer. Or, il est essentiel de récupérer les personnes aussitôt que possible, car il est beaucoup plus difficile et demandant en termes de ressources de sortir une personne de la rue lorsqu'elle se retrouve en état d'itinérance chronique.

320 Gouvernement du Québec. Portrait du logement locatif – Longueuil, présenté dans le mémoire de la DSPM, doc. 10.10, p. 14.

Sans logements abordables disponibles, pas de réduction de l'itinérance. Le manque de logement réduit d'ailleurs la capacité des organismes communautaires à soutenir adéquatement les personnes dans leur sortie de l'itinérance. Selon les spécialistes, c'est le logement qui permet la réinsertion sociale. « *Le soutien à la vie dans la rue sera toujours nécessaire, mais il faut que ce soutien serve de point de contact avec les personnes en situation d'itinérance pour viser une réinsertion sociale*³²¹ ».

Si l'on n'augmente pas les options de logements abordables à Longueuil, on devra faire face à une augmentation de l'itinérance et aux enjeux potentiels de cohabitation qui en découlent dans les années à venir. La Ville a identifié plusieurs mesures dans son Plan d'action municipal de lutte à l'itinérance 2024-2026, dont le premier objectif est de « *poursuivre et bonifier la mise en œuvre des actions en habitation qui permettent d'agir sur les facteurs limitant son accès et occasionnant une précarité résidentielle*³²² ». Sa stratégie d'habitation prévoit aussi plusieurs actions et mesures pour soutenir les ménages en difficulté et augmenter la création de logements.

De nombreuses contributions dans le cadre de la démarche encouragent la Ville à continuer ses efforts dans cette visée. Les personnes participantes ont également soulevé des enjeux au niveau de la réglementation limitant les maisons de chambres³²³. Ils ont aussi suggéré d'évaluer la possibilité de réutiliser des locaux vacants pour offrir de l'hébergement temporaire ou de transition³²⁴.

Les freins systémiques auxquels font face les municipalités³²⁵

Un rapport produit pour l'Union des municipalités du Québec (UMQ) met en lumière des freins systémiques auxquels font face les municipalités, y compris la Ville de Longueuil, dans la prévention de l'itinérance et la réduction de ses conséquences.

Parmi les constats, on retrouve :

- l'insuffisance de logements sociaux, causée par un sous-investissement gouvernemental, des coûts de construction élevés et un transfert de responsabilité vers les municipalités sans ressources suffisantes;
- la fragilité du soutien communautaire, tant en amont (prévention) qu'en aval (maintien en logement), en raison d'un sous-financement chronique ainsi que d'un manque de coordination entre les programmes gouvernementaux et les ressources communautaires, ce qui limite leur portée.

Ainsi, le manque d'accès à un logement convenable exacerbe les inégalités sociales de santé et nuit à la qualité de vie des ménages les plus vulnérables. Faute de logements adaptés à leurs besoins, les populations vulnérables sont plus susceptibles de s'éloigner des services et vivre davantage de précarité résidentielle, compromettant les efforts de lutte contre l'itinérance.

321 Faucher G, Waji O, Ruscio C, Fahey R. État de situation et analyse d'impact des programmes de prévention et de lutte contre l'itinérance au Québec sur les municipalités, p. 64. Consulté sur : <https://umq.qc.ca/wp-content/uploads/2023/09/umq-itinerance-rapport-finalrev.pdf>.

322 Plan d'action municipal de lutte à l'itinérance 2024-2026 de la Ville de Longueuil, action 1, p. 2.

323 Plan d'action municipal de lutte à l'itinérance 2024-2026 de la Ville de Longueuil, action 8, p. 3. D'ailleurs, la Ville de Longueuil aurait réalisé l'étude sur les maisons de chambres en 2024. Ce rapport n'a pas été remis à la commission dans le cadre de la démarche.

324 Compte-rendu des boîtes d'expression, doc. 8.4, p. 3.

325 Faucher G, Waji O, Ruscio C, Fahey R. État de situation et analyse d'impact des programmes de prévention et de lutte contre l'itinérance au Québec sur les municipalités, p. 64. Consulté sur : <https://umq.qc.ca/wp-content/uploads/2023/09/umq-itinerance-rapport-finalrev.pdf>

3.3.2 LE LOGEMENT OUI, MAIS PAS JUSTE DES PORTES

L'itinérance est un enjeu majeur de santé publique multifactoriel et complexe. Pour y répondre, il faut combiner les approches pour que cela donne des résultats durables, c'est-à-dire que ça permette une réelle sortie de l'itinérance : avoir accès à un toit stable et abordable en fonction de ses revenus, recevoir un soutien adéquat et bénéficier d'un réseau d'entraide. **Il est ainsi essentiel de viser le continuum complet d'habitation : refuges, ressources intermédiaires, logement transitoire, etc., sans oublier les services essentiels en soutien psychosocial, communautaire et médical. Donc, du logement oui, mais pas juste des portes.**

Quel soutien pour pérenniser la sortie de l'itinérance ?

Selon le Cadre de référence québécois sur le soutien communautaire en logement social et communautaire, ce soutien comprend « *l'accompagnement auprès de services publics, la gestion des conflits entre locataires, l'intervention en situation de crise, la gestion du bail, du soutien ponctuel, le soutien au comité de locataires et aux autres comités et l'organisation d'activités communautaires*³²⁶ ».

Peu de propriétaires privés sont outillés pour accompagner la réinsertion de personnes sortant de la rue, et dans tous les cas, rien ne garantit la pérennité de leur service ou l'abordabilité des unités qu'ils offrent. Un exemple frappant de la fragilité des logements privés à vocation sociale a été la mise en vente de la maison de chambres Chez Lise au cours de la démarche consultative. Chez Lise est une maison de chambres entièrement privée. Elle accueille 135 personnes qui sont, pour la plupart, des personnes qui ont des problèmes de santé mentale ou qui ont déjà été à la rue. Ceci a évidemment créé une onde de choc et d'incertitude dans le milieu.

La commission est consciente du sous-financement chronique du logement social et abordable et du soutien communautaire, mais il nous apparaît important de soulever les graves effets potentiels, en pleine crise du logement, de risquer de perdre 135 appartements pour une clientèle vulnérable faute de financement et de programmes adaptés pour « sauver » ce type de projet. Bien que la Ville de Longueuil ait eu le bon réflexe d'assujettir les immeubles Chez Lise à son « droit de préemption » afin d'avoir un droit de premier regard limitant la vente directe de l'immeuble à des fins spéculatives, l'immeuble n'avait toujours pas été sauvé à la fin de la présente démarche, faute d'un acheteur³²⁷. Aucun joueur de l'écosystème communautaire local

326 Gouvernement du Québec. Cadre de référence québécois sur le soutien communautaire en logement social et communautaire. Consulté sur : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2022/22-704-02W.pdf>.

327 Pour écouter l'entrevue sur le sujet, consultez la page suivante : <https://www.985fm.ca/audio/700528/l-objectif-de-la-ville-c-est-de-preserver-la-mission-sociale-de-chez-lise>.

ne semblait être désigné d'office pour racheter cet ensemble résidentiel. Ce cas illustre, selon la commission, l'importance que la Ville de Longueuil et ses partenaires établissent un plan d'action afin de renforcer la capacité des acteurs communautaires du logement à prendre en charge un tel projet et d'en développer d'autres de ce genre au cours des prochaines années. Un partenariat avec un organisme établi ailleurs dans la province pourrait aussi être envisagé en concertation avec le milieu.

La Ville prévoit déjà dans sa stratégie d'habitation de soutenir la mise hors marché des logements abordables existants³²⁸. Plus de six objectifs ont été identifiés pour cette orientation. La commission encourage la Ville à continuer leur mise en œuvre tout en y intégrant un nouvel objectif lié à l'inclusion de logements adaptés à la réinsertion des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance.

Recommandation 14 - *La commission recommande que la Ville mette en œuvre et assure un suivi de ses engagements en matière de création et de sortie du marché spéculatif de logements abordables, en prévoyant l'inclusion de logements adaptés à la réinsertion des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance.*

De plus, bien que l'on puisse saluer cette stratégie sur le logement de la Ville de Longueuil qui comprend 24 actions structurantes, la commission n'a toutefois pas eu la chance de connaître son avancement. C'est également le cas pour le Plan d'action municipal de lutte à l'itinérance 2024-2026. La production d'un bilan permettant à la communauté de voir le progrès de la Ville serait souhaitable au cours des prochains mois pour apprécier les efforts investis depuis l'adoption de ces deux documents phares en 2023³²⁹.

Les recommandations du présent rapport, ainsi que les contributions des personnes participantes (voir annexe) pourraient aussi permettre à la Ville de bonifier sa stratégie d'habitation et son plan d'action en itinérance au cours des prochains mois. En effet, plusieurs groupes et organisations ont fait des suggestions pertinentes concernant les divers besoins non comblés dans le continuum du logement qui permettraient de bonifier diverses orientations, dont celle visant à « *soutenir les ménages en difficulté*³³⁰ ».

328 Stratégie d'habitation de Longueuil, section 5.2.11, p. 27.

329 Stratégie d'habitation de la Ville de Longueuil, doc. 3.4, p. 30.

330 Voir l'annexe des solutions proposées à la fin du présent rapport.

3.4 PARTIE 4 – LE PROJET URBAIN : QUELLE PLACE POUR LES CITOYENNES ET CITOYENS EN SITUATION D’ITINÉRANCE ?

La commission souhaite ouvrir sa réflexion, dans cette dernière partie du chapitre 3, au sujet de la ville de demain. Lors de la période d’expression des opinions, un citoyen a posé la question suivante : « *Si on peut construire un nouveau centre-ville à Longueuil, comment se fait-il qu’il y a de plus en plus de personnes vivant sans abri ici ?*³³¹ »

Cette question a fait réfléchir la commission sur la place prévue pour les citoyennes et citoyens en situation d’itinérance dans ce grand projet de centre-ville de Longueuil en 2035. La vidéo promotionnelle³³² de la Ville annonce la création de 8 500 nouveaux logements, une réappropriation du fleuve, de nouveaux commerces... La commission a regardé cette vidéo avec la lunette des citoyennes et citoyens en situation d’itinérance. De celles qui se logent dans la Halte-Répit installée à quelques pas de ce grand projet de la Ville de Longueuil. Quelle est leur place dans cette ville de demain?

Nous comprenons qu’il peut être difficile pour la Ville d’exiger de la part des promoteurs une place pour les citoyennes et citoyens en situation d’itinérance dans sa vision 2035, mais une meilleure cohabitation avec les populations vulnérables passe aussi par une meilleure planification impliquant tous les services municipaux, pour que la ville de demain soit plus inclusive. Plusieurs citoyennes et citoyens en situation d’itinérance gravitent autour du métro pour des raisons économiques et géographiques. On ne peut pas penser qu’ils partiront de sitôt du nouveau centre-ville développé : le métro, l’université et le noyau de commerces et d’activités qui le jouxtent sont essentiels à leur survie quotidienne.

Il y a donc un besoin de prévoir une stratégie de cohabitation entre le redéveloppement des abords de la station de métro et la place qu’on va allouer aux citoyennes et citoyens en situation d’itinérance. Cette stratégie doit être pensée en étroite collaboration avec les organismes en itinérance et avec des citoyennes et citoyens en situation d’itinérance qui connaissent bien le secteur. À cette fin, la commission encourage la Ville de Longueuil à favoriser une plus grande inclusion sociale et planifier des stratégies de cohabitation dans sa vision 2035, car pour l’instant, force est d’admettre que la présence de citoyennes et citoyens en situation d’itinérance est un angle mort de ce grand projet urbain.

Recommandation 15 - *La commission recommande à la Ville de revoir sa vision 2035 pour le centre-ville afin qu’elle prévoie une place pour les citoyennes et les citoyens en situation d’itinérance et des stratégies favorisant la cohabitation sociale.*

³³¹ Jacques Trudel, doc. 10.4, p. 2.

³³² Vision du centre-ville de la Ville de Longueuil.
Consulté sur : <https://youtu.be/gYgBZ5aYH0A>.

La Ville de Longueuil, la Société immobilière du Canada (SIC) et les autres investisseurs ont une occasion unique de démontrer comment la ville de demain peut faire mieux. Les lignes directrices de la SIC prévoient déjà que tous ses projets immobiliers au Canada doivent comporter au moins 20 % de logements sociaux ou abordables, ce que la commission salue. Le logement communautaire est essentiel pour aider les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance à se sortir de la rue. Mais il faut aussi des options d'hébergement d'urgence et transitoire pour avoir un continuum complet.

La Ville de Longueuil a une occasion de faire de son nouveau centre un modèle de ville inclusive, avec un continuum « espace public – logement³³³ » complet. En somme, une vision 2035 renouvelée qui reconnaît l'existence de l'itinérance et planifie son inclusion dans son projet urbain.

333 Rediffusion du forum sur l'itinérance et la cohabitation sociale, doc. 5.1, Itinérance et cohabitation sociale - Se comprendre pour vivre ensemble - Forum d'information.

CONCLUSION

La démarche « Se comprendre pour vivre ensemble » de l'Office portant sur la cohabitation sociale est maintenant terminée. Cette grande réflexion collective impliquant plus de 1 000 participations aura permis de démontrer la pertinence de créer des espaces de dialogue social inclusifs. Réussir à se parler et à s'écouter est parfois difficile, mais ceci est essentiel pour éviter de glisser dans l'intolérance, un risque bien réel aujourd'hui si on ne regarde pas avec honnêteté les tensions dans la communauté.

Bien que le dialogue social demeure une clé de voûte pour toutes les actions à entreprendre, la situation requiert des actions rapides et coordonnées. Dans la mise en œuvre des actions favorisant la cohabitation sociale, la proactivité – déjà en marche – de la Ville et de ses partenaires sera décisive. Privilégier la planification et les solutions structurantes à long terme évitera de tomber dans un cycle sans fin de crises et de réponses improvisées.

Tout au long de la démarche, la commission a observé un dévouement du milieu communautaire et des personnes qui travaillent auprès des citoyennes et citoyens en itinérance. La grande valeur de leur travail dans un monde du *chacun pour soi* doit être reconnue et saluée.

Ce rapport devrait être vu comme le début d'une autre étape. Son contenu pourra servir à des délibérations entre tous les acteurs clés, incluant les citoyennes et citoyens domiciliés et en situation d'itinérance. Chaque groupe peut se l'approprier et se positionner.

Lorsqu'on scrute les sources profondes de l'itinérance, on trouve une crise de détérioration du tissu social. La bonne nouvelle, c'est que bien des actions en cohabitation sociale viennent agir directement sur ce paradigme.

La Ville est sur la bonne voie et agit déjà avec leadership sur la question de l'itinérance. Cette démarche de participation aura permis à la collectivité de participer à cet effort. La commission souhaite d'ailleurs saluer l'implication de la communauté de Longueuil dans la démarche. Les idées qui ont été exprimées sont d'une grande valeur et la Ville et ses partenaires pourront s'y référer au cours des prochaines années. Il importe que ces idées fassent l'objet d'un suivi et d'une reddition de comptes envers la population et les partenaires de la Ville, avec qui la collaboration est une condition essentielle de réussite.



Jean-François L. Vachon
Commissaire
Président de la commission



Miriam Fahmy
Commissaire

ANNEXE 1

LES SOLUTIONS PROPOSÉES



Dans le cadre de la démarche, l'Office a recensé l'ensemble des solutions évoquées par les personnes consultées lors des différentes activités de la démarche : la discussion citoyenne, les rencontres in situ, la séance d'expression des opinions, le questionnaire en ligne, les ateliers de correspondance « Regards croisés » et les contributions écrites. Ces solutions ont été triées par grandes thématiques et par publics afin de refléter au mieux la diversité des points de vue et des propositions recueillies. Étant donné que, dans le cadre de certaines activités, l'Office avait pris l'engagement de préserver la confidentialité des personnes participantes, les propos ne sont pas attribués à des individus, mais plutôt au groupe de la population auquel ils appartiennent.

Dans cette annexe, les solutions recueillies ont été organisées en fonction des mêmes grandes thématiques que celles employées dans le chapitre 2, soit :

- L'éducation et le dialogue
- L'accès au logement
- L'accès aux services de base
- L'implication des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance dans la prise de décision
- Les autres solutions évoquées par les différents publics

L'éducation et le dialogue



Selon les citoyennes et citoyens domiciliés

- Développer et diffuser des outils éducatifs sur l'itinérance
- Renforcer les campagnes de sensibilisation auprès du grand public
- Créer un système basé sur les codes QR pour permettre une interaction sécurisée entre les publics, et ce, pour favoriser la participation collective et mieux connecter les acteurs sociaux
- Accéder à davantage d'information et multiplier les échanges sur la réalité de l'itinérance pour mieux comprendre la situation vécue par les personnes sans-abri
- Sensibiliser et mettre fin à la croyance en une solution unique ou magique et admettre que ce sera avec les personnes concernées que des actions réellement adaptées pourront être mises en œuvre
- Créer des espaces de dialogue entre les commerçantes et commerçants, citoyennes et citoyens domiciliés et en situation d'itinérance
- Valoriser les actions positives des personnes en situation d'itinérance
- Réapprendre à vivre ensemble en construisant des liens, en étant à l'écoute, en reconnaissant l'humanité de chacun, au-delà du logement seul
- Écouter activement les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance en valorisant leurs vécus multiples, leurs réalités diverses et leurs besoins particuliers
- Éduquer les jeunes dans les écoles secondaires pour réduire les préjugés et promouvoir l'empathie
- Faire connaître davantage les ressources communautaires disponibles
- Encourager les citoyennes et citoyens domiciliés à se mettre à la place des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance pour mieux comprendre leurs parcours



Selon les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance

- Mettre en place un kiosque d'information sur l'itinérance animé par des personnes qui la vivent ou l'ont vécue
- Sensibiliser la population pour casser les stéréotypes liés à l'itinérance
- Organiser des journées portes ouvertes pour sensibiliser les citoyennes et citoyens, et créer des liens
- Créer une bibliothèque vivante ou d'autres activités du même type avec les citoyennes et citoyens domiciliés pour favoriser la compréhension mutuelle
- Mettre de l'avant les réussites d'insertion sociale pour renforcer une image positive
- Valoriser les petits gestes de solidarité et d'humanité : un café offert, un sourire, une parole bienveillante
- Informer et sensibiliser aussi les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance aux craintes du public pour favoriser une meilleure cohabitation



Selon les organismes et les partenaires institutionnels

- Organiser des campagnes de sensibilisation et d'information pour toutes les parties
- Créer des espaces de dialogue ouverts entre les différents groupes (citoyennes et citoyens domiciliés, en situation d'itinérance et, commerçantes et commerçants) pour déconstruire les préjugés
- Former la police et les acteurs clés sur la vulnérabilité et la communication bienveillante auprès de la population en situation d'itinérance
- Mettre en place des mécanismes de médiation sociale
- Utiliser un langage inclusif et respectueux pour parler des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance
- Mener des campagnes pour réduire la stigmatisation
- Favoriser la mixité sociale et créer des espaces d'échange
- Favoriser les projets d'engagement citoyen et de pair-aidant

L'accès au logement



Selon les citoyennes et citoyens domiciliés

- Développer des logements transitoires
- Faire participer les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance à l'entretien des logements sociaux pour réduire les coûts et renforcer la valorisation personnelle
- Construire des unités simples, abordables et encadrées, offrant sécurité et stabilité
- Impliquer activement et responsabiliser les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance dans leur logement pour leur bien-être et celui de la communauté
- Créer des maisons de chambres structurées (chambres privées, mini-cuisines, espaces communs, encadrement souple)
- Permettre le renouvellement des baux à n'importe quel mois de l'année pour éviter la pression du 1^{er} juillet
- Fournir un reçu aux fins d'impôt pour encourager les dons destinés au logement social
- Ouvrir davantage de ressources d'hébergement à long terme, dans des zones bien situées, mais éloignées des écoles
- Réduire les délais de traitement des demandes d'hébergement à une semaine maximum
- Réviser les règlements municipaux qui limitent la création de maisons de chambres
- Assouplir les critères d'accès aux ressources en hébergement
- Offrir un accès au logement abordable
- Assurer un accompagnement post-logement pour éviter l'isolement ou le manque de ressources
- Utiliser les terrains et locaux municipaux inutilisés pour hébergement et services
- Stabiliser les loyers et encadrer leur hausse
- Mettre en place un fonds de solidarité pour soutenir le logement abordable par une contribution des résidents



Selon les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance

- Améliorer les conditions et l'accessibilité de la Halte-Répit
- Offrir des lieux d'hébergement plus dignes, chauffés et sécuritaires durant les mois froids
- Ouvrir davantage de ressources en hébergement
- Prolonger la durée de service de la roulotte hivernale et ajouter une deuxième roulotte pour désengorger
- Transformer des locaux vacants en hébergement temporaire ou de transition
- Prendre en compte la réalité des couples, souvent séparés par les règles d'hébergement actuelles
- Offrir un assouplissement des règlements concernant les ressources d'hébergement, pour permettre un hébergement d'au moins trois nuits plutôt qu'une seule



Selon les organismes et les partenaires institutionnels

- Faciliter l'accès à des logements sociaux et à des logements diversifiés
- Renforcer l'accompagnement post-hébergement
- Créer des milieux de vie inclusifs et adaptés
- Développer des parcours de transition vers l'autonomie, notamment pour les jeunes
- Fixer un ratio pour les citoyennes en situation d'itinérance dans les hébergements
- Reconnaître et appliquer le droit au logement comme un droit fondamental en établissant des obligations claires de résultats et des cibles mesurables pour garantir l'accès à des mesures transitoires adéquates et à des logements décents et abordables
- Éviter la fermeture des alternatives au marché locatif actuel (p. ex. maisons de chambres) et le démantèlement des campements en l'absence d'autres options favorables à la santé
- Assouplir certaines politiques publiques municipales pour favoriser les initiatives innovantes et améliorer le parc locatif
- Accélérer le développement de logement social et communautaire et offrir une réponse cohérente, systématique et adaptée aux besoins des personnes à risque et en situation d'itinérance
- Accroître le soutien aux organismes communautaires qui œuvrent en itinérance et qui proposent ou qui font le lien avec des options de logement, tout en préservant leur autonomie dans les décisions et les actions qui les concernent

L'accès aux services de base



Selon les citoyennes et citoyens domiciliés

- Installer des toilettes chimiques et des douches accessibles
- Mettre en place des frigos communautaires
- Offrir des prises de courant dans les lieux publics
- Distribuer gratuitement des produits menstruels
- Installer des contenants de consignation à l'extérieur
- Créer un centre d'injection supervisée
- Déployer des équipes formées aux enjeux de l'itinérance, incluant des policiers
- Renforcer le programme RÉSO
- Mettre en place des haltes de jour accessibles
- Développer un accompagnement social de proximité
- Offrir un soutien spécifique aux jeunes en transition post-DPJ
- Favoriser une approche active d'insertion
- Engager des personnes formées pour accompagner les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance dans les soins, la recherche d'emploi et l'accès à la santé mentale
- Améliorer l'accès aux soins en santé mentale
- Assurer un accompagnement post-logement



Selon les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance

- Fournir des services de base accessibles et adaptés :
 - toilettes propres;
 - espace d'entreposage 24 h;
 - lieu pour dormir de jour;
 - des douches gratuites, des espaces de lavage pour vêtements et des cuisines communautaires ou portatives;
 - des cases postales pour recevoir du courrier.
- Adapter les services aux besoins individuels en évitant les approches uniformisées
- Créer un pont entre les ressources d'hébergement et les soins spécialisés pour mieux orienter les personnes en situation d'itinérance
- Mettre en place une passerelle de transition pour orienter les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance vers les ressources appropriées sans les abandonner
- Veiller à l'accessibilité, la visibilité et la disponibilité des ressources pour qu'elles soient connues
- Prioriser l'accès à certaines ressources pour les personnes originaires de Longueuil afin d'éviter l'exode
- Proposer une carte de transport social pour les déplacements hors des heures de pointe
- Offrir des services juridiques et de défense des droits



Selon les organismes et les partenaires institutionnels

- Installer des toilettes publiques autonomes, douches, abreuvoirs, poubelles, entreposage, etc
- Offrir des services alimentaires structurés et diversifiés : cuisines communautaires, frigos communautaires, épiceries solidaires, coupons alimentaires
- Améliorer l'accès à l'eau potable, à l'hygiène et aux soins de proximité
- Créer des services adaptés aux différents visages de l'itinérance : femmes, personnes vulnérables, personnes immigrantes
- Offrir des ressources de jour pour un espace de répit sécurisant
- Promouvoir des initiatives novatrices en sécurité alimentaire
- Installer des toilettes publiques autonomes, douches, abreuvoirs, poubelles, entreposage, etc
- Faciliter la mobilité par une tarification sociale dans le transport en commun
- Offrir des haltes climatiques accessibles hors saison hivernale

L'implication des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance dans la prise de décision



Selon les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance

- Inclure les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance dans les prises de décision les concernant
- Créer un comité de gouvernance composé de citoyens de la rue
- Intégrer dans la prise de décision le point de vue des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance pour rééquilibrer les rapports de pouvoir et adapter les projets à leur réalité
- Encourager la participation des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance comme bénévoles ou membres de conseils d'administration
- Valoriser la participation des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance comme observateurs sur le terrain ou comme deuxième répondant
- Désigner un représentant de la police ou de la Ville pour faire la liaison avec les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance
- Intégrer des personnes ayant une expérience de vécu en itinérance dans les équipes d'intervention



Selon les organismes et les partenaires institutionnels

- Valoriser la participation des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance dans la prise de décision
- Préserver l'autonomie des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance tout en renforçant leur capacité d'indépendance
- Soutenir les projets par et pour les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance (pair-aidance, TAPAJ)
- Favoriser leur participation aux décisions qui les concernent
- Valoriser leur voix et leur expertise dans les actions communautaires

Les autres solutions évoquées par les différents publics



Selon les citoyennes et citoyens domiciliés

- Étudier et adapter des pratiques efficaces provenant d'autres provinces ou pays
- Encourager la participation des employeurs et du grand public à des collectes de fonds ou dons matériels
- S'inspirer du modèle guatémaltèque où les personnes hébergées contribuent à la communauté (jardinage, tâches collectives)
- Organiser des collectes de fonds ou de denrées dans les quartiers
- Sensibiliser la population domiciliée à ne pas jeter les objets en bon état, mais à les redistribuer par des organismes
- Organiser des activités gratuites et valorisantes pour les personnes en situation d'itinérance
- Encourager des initiatives favorisant la responsabilisation des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance
- Renforcer les ressources en itinérance
- Soutenir les familles et les personnes à risque d'itinérance (faibles revenus, santé mentale, dépendances)
- Développer des stratégies pour prévenir l'itinérance plutôt que seulement la gérer
- Restreindre l'occupation des parcs et lieux publics pour les campements
- Mettre en place un suivi régulier et gratuit en santé mentale
- Poursuivre l'implication active de la Ville dans les enjeux liés à l'itinérance
- Faire pression sur les gouvernements pour instaurer des mesures en lutte à l'itinérance durable



Selon les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance

- Revoir les règlements qui nuisent à la dignité ou à la survie des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance
- Insister sur l'apprentissage et le respect de règles de vie commune pour favoriser une cohabitation harmonieuse
- Offrir des services adaptés pour les personnes de la diversité sexuelle
- Organiser des activités sociales et occupationnelles pour briser l'isolement
- Ajouter de la surveillance ou une présence policière autour des ressources pour garantir la sécurité
- Former les agents de sécurité à l'intervention sociale et promouvoir une approche respectueuse
- Au lieu d'appeler automatiquement la police, offrir l'accès à une ligne ouverte où un intervenant formé peut répondre aux besoins spécifiques, pour les citoyennes et citoyens de la Ville de Longueuil
- Améliorer l'encadrement dans les roulottes hivernales (Halte-Répit), notamment en remplaçant les gardiens non formés par des intervenants spécialisés
- Clarifier les règles dans les lieux comme les roulottes hivernales (Halte-Répit) (gestion des conflits, bagages, consommation, etc)



Selon les commerçantes et commerçants

- Déménager les ressources d'hébergement en itinérance à l'écart des zones commerciales et scolaires
- Être représentées au sein des différents comités sur l'itinérance, notamment celle de la Table Itinérance Rive-Sud
- Augmenter la présence des policiers RÉSO dans les secteurs commerciaux, comme la rue Saint-Charles



Selon les organismes et les partenaires institutionnels

La consommation dans l'espace public

- Créer un centre de consommation supervisée
- Soutenir les centres de consommation supervisée avec une approche genrée

Les solutions pour répondre aux besoins de base et transformer les approches

- Élaborer une stratégie municipale explicite en sécurité alimentaire pour les personnes en grande précarité
- Mobiliser les acteurs communautaires autour des enjeux alimentaires
- Adopter un règlement municipal officialisant l'engagement à ne pas démanteler les campements en l'absence de solutions de logement dignes et respectueuses
- Organiser la prévention et planification respectueuse des démantèlements de campements
- Soutenir financièrement et logistiquement les organismes communautaires en itinérance
- Encourager les partenariats et initiatives de proximité
- Favoriser la collaboration régionale
- Mieux coordonner les actions entre acteurs impliqués en itinérance
- Mettre en place une vision commune sur l'itinérance
- Assurer la coordination métropolitaine
- Clarifier les responsabilités entre parties prenantes
- Revendiquer un financement stable et suffisant
- Encourager les partenariats et initiatives de proximité
- Assurer un leadership municipal auprès des autres paliers gouvernementaux
- Revendiquer un financement stable, suffisant et une gouvernance partagée entre les ministères concernés
- Développer des actions coordonnées entre les municipalités de l'agglomération de Longueuil
- Travailler avec tous les partenaires avant, pendant et après la mise en place des services en itinérance pour garantir leur succès
- S'assurer que chaque acteur prenne ses responsabilités dans la gestion et l'implantation des projets en itinérance

- Améliorer la communication entre gouvernements, CIUSSS-CISSS, tables sectorielles et organismes communautaires
- Collaborer étroitement avec la Table Québec-municipalités (TQM) pour partager le leadership et harmoniser les efforts

Itinérance au féminin

- Élaborer une vision stratégique d'agglomération en matière d'habitation et d'itinérance, fondée sur une approche intersectionnelle et axée sur les droits (ADS+)
- Multiplier la recherche sur l'itinérance féminine

Autres

- Aménager des espaces urbains inclusifs où les personnes itinérantes peuvent exister sans être chassées (éclairage, mobilier urbain, parcs)
- Préserver l'autonomie des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance tout en renforçant leur capacité
- Favoriser les projets d'engagement citoyen et de pair-aidant
- Prévoir des mesures municipales pour les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance en cas d'événements climatiques extrêmes
- Renforcer la capacité d'agir des organismes travaillant en itinérance
- Offrir des mesures structurantes en toutes saisons pour mieux répondre aux besoins des personnes en situation d'itinérance
- Maintenir une présence d'intervenants ou sécurité spécialisée pour gérer la cohabitation proche des écoles

ANNEXE 2

LES INFORMATIONS RELATIVES AU MANDAT



Le mandat

Le 28 août 2024, le comité exécutif de la Ville de Longueuil confie à l'Office de participation publique de Longueuil le mandat de concevoir et mettre en œuvre une démarche de participation publique visant à identifier les conditions essentielles à l'amélioration du vivre-ensemble et à la cohabitation sociale harmonieuse en lien avec les enjeux d'itinérance (résolution CE-240828-2.1).



« La Ville souhaite bénéficier de l'expertise de l'OPPL pour réaliser une démarche de participation publique qui permettra de mieux comprendre les causes de l'insécurité et d'identifier les conditions essentielles au vivre-ensemble et à la cohabitation sociale harmonieuse dans un contexte où plus en plus de personnes habitent la rue ».

La commission consultative

Jean-François L. Vachon, commissaire, président de la commission

Fort de près de 20 ans de pratique en environnement et en urbanisme, Jean-François L. Vachon a bâti une expérience auprès de municipalités au Canada et à l'étranger en matière de planification urbaine, de négociation, de réglementation en urbanisme, d'environnement, de stratégie immobilière et de participation citoyenne. Également chargé de cours à la maîtrise en environnement de l'Université de Sherbrooke, il est membre de l'Ordre des urbanistes du Québec.



Miriam Fahmy, commissaire

Miriam Fahmy a un parcours professionnel de près de vingt ans en participation publique, d'abord à l'Institut du Nouveau Monde, puis à son propre compte. Miriam Fahmy est également enseignante invitée en politiques publiques à l'Université de Montréal. L'Office de participation publique de Longueuil et la communauté longueilloise peuvent compter sur son expérience diversifiée.



Les personnes ressources de la Ville de Longueuil

Héloïse Baril-Nadeau, conseillère en développement social

Louis-Pascal Cyr, directeur - conseil stratégique et porte-parole

Marie-Claude Durette, cheffe de division en développement social

Les spécialistes invités

Carolynne Grimard, Ph.D est professeure adjointe à l'École de travail social de l'Université de Montréal. Elle s'intéresse aux manières dont les personnes en situation d'itinérance habitent les villes et développe depuis 2019, en partenariat avec Architecture sans frontières Québec, une programmation de recherche afin d'examiner le rôle des pratiques d'aménagement et du travail social dans le soutien du bien-être des personnes en situation d'itinérance. La mobilisation et l'analyse des politiques sociales en vigueur, des pratiques d'aménagement de l'espace et des pratiques d'intervention sociale permet de mettre à jour les processus d'inclusion et d'exclusion sociale des personnes en situation d'itinérance.

Céline Bellot a obtenu un doctorat en criminologie à l'Université de Montréal en 2001. Après avoir effectué un postdoctorat à l'Université du Québec à Montréal, elle devient professeure à l'École de travail social de l'Université de Montréal. De plus, elle dirige l'Observatoire sur les profilages. Ses recherches portent notamment sur la judiciarisation des populations marginalisées, racisées et autochtones, notamment les populations en situation d'itinérance ainsi que les trajectoires menant à l'itinérance et les réponses offertes.

Michel Parazelli est professeur associé à l'École de travail social de l'Université du Québec à Montréal et membre du réseau interuniversitaire Villes Régions Monde. Il s'intéresse aux rapports espace-société, en particulier aux questions de cohabitation sociale dans l'espace public avec les personnes en situation de marginalité et d'analyse de pratiques communautaires visant l'autonomie des citoyens.

ANNEXE 3

LE DOSSIER DOCUMENTAIRE



1. La documentation relative au mandat

- 1.1. Résolution du comité exécutif de la Ville de Longueuil (CE-240828-2.1)

2. La documentation relative à la démarche de participation

- 2.1. Plan de participation publique

3. La documentation déposée par la Ville de Longueuil

- 3.1. Document d'information
- 3.2. Cadre de référence municipal de lutte à l'itinérance
- 3.3. Plan d'action – Cadre de référence de lutte à l'itinérance - 2024-2026
- 3.4. Stratégie d'habitation de la Ville de Longueuil
- 3.5. Plan d'action sur la sécurité urbaine et la prévention de la violence 2023-2026

4. Documents et liens utiles

- 4.1. Vers un chez soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance – Gouvernement du Canada : <https://logement-infrastructure.canada.ca/homelessness-sans-abri/index-fra.html>
- 4.2. Politique nationale de lutte à l'itinérance – ensemble pour éviter la rue et en sortir
- 4.3. Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026 – Gouvernement du Québec
- 4.4. Plan d'action régional et communautaire intégré sur l'itinérances en Montérégie 2021-2026 - Direction de la santé publique de la Montérégie

5. Documentation relative au forum sur l'itinérance et la cohabitation sociale

- 5.1. Lien vers l'enregistrement du forum
- 5.2. Présentation de Michel Parazelli
- 5.3. Présentation de Carolyne Grimard

6. Documentation relative la séance d'information

- 6.1. Lien vers l'enregistrement de la séance d'information
- 6.2. Présentation de la Ville de Longueuil

7. Documentation relative à la pièce de théâtre – Viens t'en dans rue

- 7.1. Lien vers l'enregistrement de la période de question du public

8. Documentation relative à l'expression des opinions

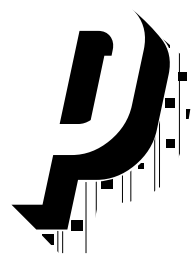
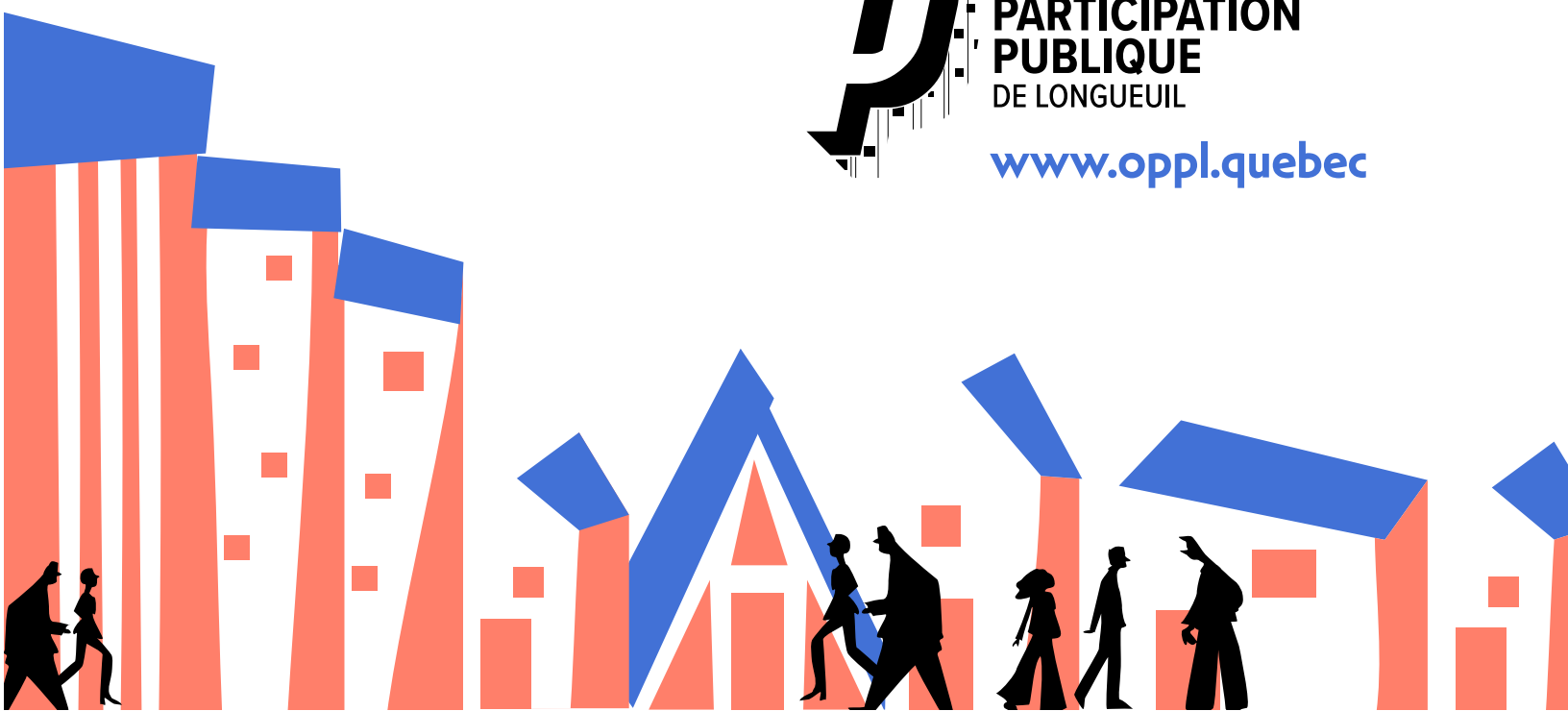
- 8.1. Lien vers l'enregistrement de la séance d'expression des opinions
- 8.2. Résultats du questionnaire
- 8.3. Compte-rendu de la discussion citoyenne
- 8.4. Compte-rendu des boîtes d'expression
- 8.5. Synthèse des rencontres *in situ*

9. Regards croisés

- 9.1. Lettre de citoyens en situation d'itinérance aux représentants des partenaires institutionnels – 29 avril 2025
- 9.2. Lettre des représentants des partenaires institutionnels aux citoyens en situation d'itinérance – 1 mai 2025
- 9.3. Lettre de citoyens en situation d'itinérance aux représentants des partenaires institutionnels – 6 mai 2025
- 9.4. Lettre des représentants des partenaires institutionnels aux citoyens en situation d'itinérance – 8 mai 2025
- 9.5. Lettre de citoyens en situation d'itinérance aux citoyens domiciliés – 13 mai 2025
- 9.6. Lettre de citoyens domiciliés aux citoyens en situation d'itinérance – 15 mai 2025
- 9.7. Lettre de citoyens en situation d'itinérance aux citoyens domiciliés – 20 mai 2025

10. Contributions écrites

- 10.1. Rock Longueuil
- 10.2. Roxanne Bissessar
- 10.3. Louise Bohémier
- 10.4. Jacques Trudel
- 10.5. Jocelyn Jacques
- 10.6. Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie
- 10.7. Centraide
- 10.8. La Casa Bernard-Hubert
- 10.9. Réseau de transport de Longueuil
- 10.10. Direction de la santé publique de la Montérégie



OFFICE DE
**PARTICIPATION
PUBLIQUE**
DE LONGUEUIL

www.oppl.quebec